331.09714

VIANNEY BÉLANGER
RELIEUR

S 379.7114
G 333 ec 4

100ième Anniversaire

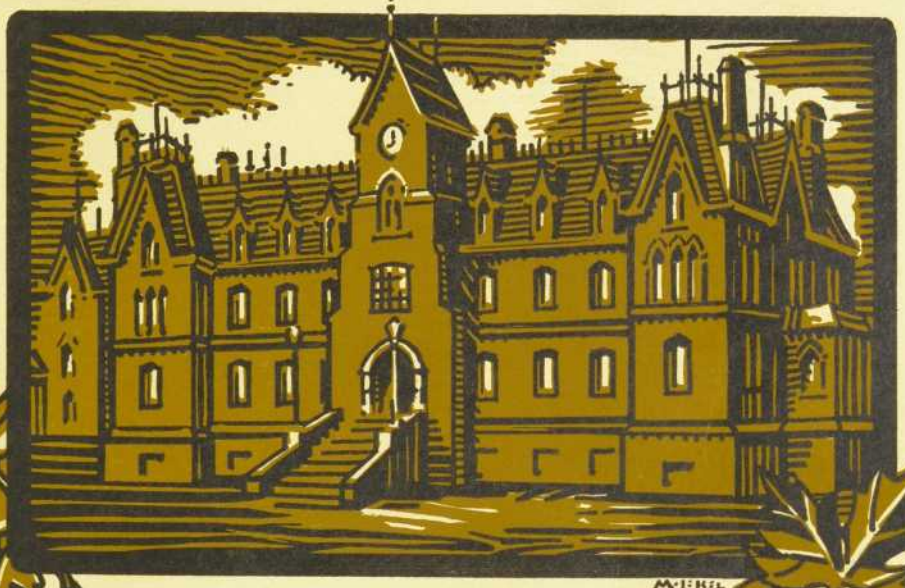

de la Commission des écoles catholiques de Montréal

L'école canadienne

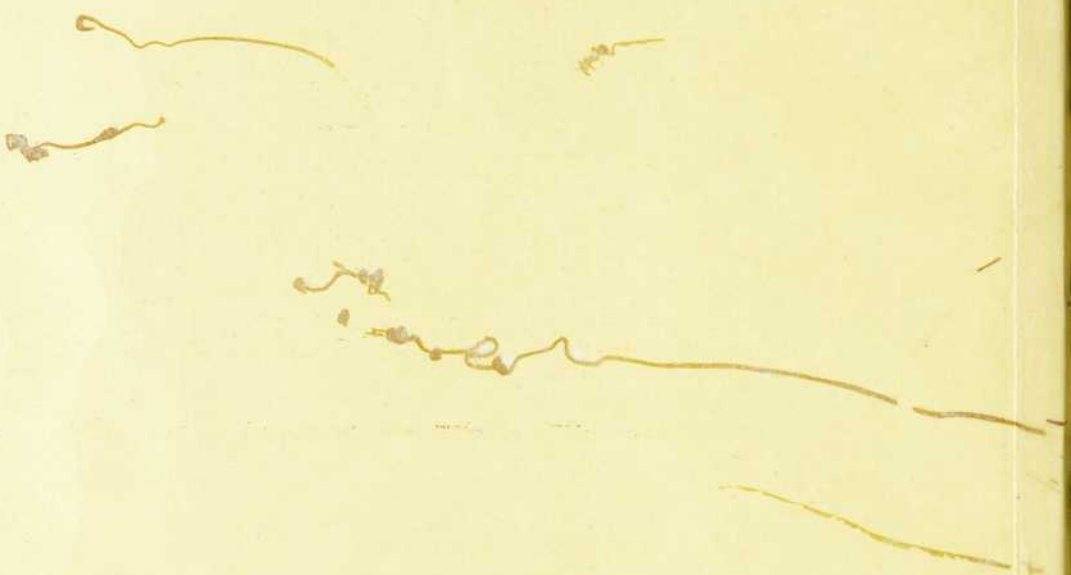

B.Q.R.
NO. —*

LB
2891
M6C25
1946

Voici comment se lisent les armoiries de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal:

Ecartelé: au 1er d'azur à deux clefs d'or et d'argent en sautoir, les pannetons en dehors, qui est de l'Eglise; au 2e d'or à trois feuilles d'érable de sinople unies par leurs tiges et surmontées de deux fleurs de lis au premier, rappelant la province de Québec; au 3e de gueules à un livre ouvert d'argent, incliné à senestre, qui est du ministère de l'Instruction publique; au 4e d'argent au sautoir de gueules, qui est tiré de la corporation de Montréal; sur le tout d'argent à une étoile du dernier. L'écu sommé d'un castor au naturel entouré de deux rinceaux de feuilles d'érable de sinople.

Devise: Ex labore fructus.

EX LABORE FRUCTUS

Son Excellence Mgr Joseph CHARBONNEAU

Archevêque de Montréal

L'honorable Omer CÔTÉ

Secrétaire de la Province

Monsieur Alfred FERVAC-LAROSE

Pharmacien
Président général de la
Commission des Écoles Catholiques de Montréal
1941-.....

REVUE PÉDAGOGIQUE, organe officiel de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

PEDAGOGICAL REVIEW, official publication of the Montreal Catholic School Commission.

SOMMAIRE

CONTENTS

Un mot de présentation ..... René Guénette

Chronique de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ..... Abbé Adélard Desrosiers

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal en 1946 ..... Rex Desmarchais

* * *

Les Frères des Ecoles chrétiennes ..... Frère M.-Cyrille, e. c.

Les Clercs de Saint-Viateur ..... W.-S. Coderre, c. s. v.

Les Frères de Sainte-Croix ..... Frère Germain-R. DeSerres, c. s. c.

Les Frères Maristes ..... Frère J.-E.

Les Frères de l'Instruction chrétienne ..... * * *

Les Frères du Sacré-Coeur ..... Frère Stanislas, s. c.

Les Frères de Saint-Gabriel ..... Frère Frumence

Les Frères de la Charité ..... * * *

The Brothers of the Christian Schools ..... Brother Robert

The Presentation Brothers ..... * * *

L'instituteur laïque ..... Charles Denhez

The Record of the English-Speaking Lay Teachers under the Commission ..... James Lyng

L'enseignement primaire supérieur ..... Paul Barry

* *

128484

L'ÉCOLE CANADIENNE

La Congrégation de Notre-Dame ..... Soeur Saint-Stanislas de Jésus, C.N.D.

Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie ..... Soeur Thérèse-de-Marie

Les Soeurs de Sainte-Croix ..... Une religieuse de Sainte-Croix

Les Soeurs de Sainte-Anne ..... * * *

Les Soeurs de la Providence ..... * * *

Les Soeurs Grises ..... Soeur Emma-Henri, s. g. m.

Les Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception ..... Soeur M.-Renée, o. s. f.

Les Filles de la Sagesse ..... * * *

Les Soeurs de l'Assomption ..... * * *

Les Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie ... Soeur Marie-de-Gunhard, f.m.m.

Les Soeurs de Saint-François ..... Soeur St-Ludolphe

Une oeuvre d'amour ..... Thérèse Thériault

* * *

Les fêtes commémoratives ..... La Rédaction

Notre vieux Plateau ..... Lucien Lapointe

* * *

Le rôle de l'Ecole primaire ..... Roland Vinette

La Famille et l'Ecole ..... Joseph Dansereau

Ce que l'Eglise apporte à l'Ecole ..... Abbé Irénée Lussier

L'Ecole et la Cité ..... Jean-Marie Morin

Un mot de présentation

René GUÉNETTE

Il ne pouvait échoir à "L'école canadienne" de plus grand honneur que celui de perpétuer à jamais le centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Et c'est avec empressement que le Rédacteur en chef s'est mis à la tâche de préparer le numéro-souvenir que lui avaient commandé MM. les Commissaires et le Comité chargé d'organiser la célébration. Nous aurions voulu faire paraître ce numéro-souvenir aux dates qu'il avait été convenu dans "L'école canadienne" d'avril et de mai. Mais le délai que nous avons dû consentir à nos distingués et dévoués collaborateurs, la remise au jeudi 4 juillet de la célébration officielle, les vacances du personnel de l'administration et du personnel enseignant sont autant de raisons qui expliquent la parution à cette date-ci du numéro consacré au Centenaire. Nos lecteurs voudront les comprendre.

Qu'est-ce que ce numéro-souvenir présente à ses lecteurs? Et d'abord, comme il se devait, une synthèse de l'histoire de la Commission: ses origines, son développement, ses difficultés, ses progrès. Par le fait même, cette histoire met en relief l'esprit de foi et de patriotisme, l'enthousiasme et la prudence, le zèle et le courage, la clairvoyance et la modération, en un mot le sens des responsabilités de ceux, clercs et laïques, qui bâtirent en cent années l'un des organismes les plus indispensables, les plus considérables, les plus progressifs de la ville de Montréal et partant de la vie canadienne. La Commision a confié le soin de raconter cette épopée à un écrivain familier avec les questions d'histoire et d'éducation, M. l'abbé Adélard Desrosiers, des Archives provinciales.

L'historique de M. Desrosiers ne traite pas de l'organisation actuelle de la Commission. M. Rex Desmarchais, attaché depuis douze ans à la rédaction de "L'école canadienne", a assumé cette tâche. D'une plume alerte, il nous initie aux nombreux rouages de notre organisme. Il en justifie l'existence en même temps qu'il fait un juste éloge des hommes et des femmes chargés de leur rendement. Cet organisme comporte deux grandes divisions: une administration d'ordre financier, une administration d'ordre pédagogique. Sous l'autorité d'un corps public composé de Commissaires, quatre chefs de service: un secrétaire, un trésorier, un directeur des travaux et enfin un directeur des études président au bon fonctionnement de la Commission. Mais cette présentation ne devant pas faire double emploi avec la

matière elle-même du numéro-souvenir, nous bornerons là nos renseignements sur la Commission actuelle.

L'enseignement de nos écoles est confié à deux groupes d'éducateurs: celui des communautés religieuses et celui des laïques. Ces éducateurs rivalisent de zèle et de compétence. Leurs états de services sont dignes d'estime. Notre personnel enseignant s'est constitué petit à petit. On sait qu'avant de former le vaste ensemble que nous admirons aujourd'hui, les écoles distribuées aux quatre coins de la ville dépendaient de commissions scolaires autonomes. La plupart de ces commissions scolaires avaient recruté leur personnel enseignant dans les différentes communautés d'hommes et de femmes vouées à l'enseignement. Leur contribution à l'instruction de la jeunesse de notre ville fut considérable. Mais l'augmentation de la population favorisa de plus en plus l'entrée dans l'enseignement d'un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices laïques. A notre invitation, chacune des communautés enseignantes de nos écoles de langue française comme de langue anglaise a aimablement consenti à nous faire part de son activité. Nous leur en sommes respectueusement reconnaissant. Certaines communautés collaborent avec notre organisme scolaire depuis les premiers jours de sa fondation. La collaboration de quelques autres est plus ou moins récente. Nous avons classé toutes ces instructives narrations selon l'ordre chronologique de la participation de ces communautés à la vie de nos écoles.

Nous offrons de même l'hommage de notre gratitude à Mlle Thérèse Thériault, à M. Paul Barry, à M. Charles Denhez, à M. James Lyng, qui, de leur côté, avaient entrepris de rappeler la contribution du personnel enseignant laïque à l'oeuvre de la Commission. Ces monographies ne devaient pas faire double emploi avec l'historique de M. Desrosiers. Nos quatre collaborateurs se sont acquittés de leur tâche avec tact, avec amour. A la lecture de leurs articles, on sent qu'ils sont fiers de la part qu'ont prise les instituteurs et les institutrices de langue française comme de langue anglaise à l'oeuvre d'éducation de la Commission. Leur contribution s'est ajoutée à celle non moins digne d'éloges des diverses communautés enseignantes de nos écoles.

S'il existe entre les deux éléments une émulation, on doit à la vérité de dire qu'il s'agit d'une émulation uniquement préoccupée de la formation des enfants, vouée uniquement au service de l'Eglise et de la Patrie. A tous ces collaborateurs qui ont brossé la fresque des faits et gestes du personnel enseignant religieux et laïque de nos écoles, l'hommage de notre profonde reconnaissance. Il convient ici de mettre en lumière le nom de la directrice du bureau des archives, Mlle Yvonne Deschênes. Ses connaissances et sa serviabilité ont grandement aidé au travail de recherches que ces divers travaux imposaient.

Le numéro de "L'école canadienne" consacré au Centenaire de notre Commission devait naturellement garder la mémoire des fêtes qui ont mar-

qué ce glorieux anniversaire. Pour avoir été très simples, ces fêtes n'en ont pas moins été émouvantes. Elles revêtirent un caractère privé et un caractère officiel. Les écoles eurent leur célébration le mercredi 22 mai. Un programme général leur avait été fixé. Sa souplesse favorisait d'intéressantes initiatives. La Revue leur fait écho. La célébration officielle eut lieu le jeudi 4 juillet. Cette date coïncidait avec la première assemblée que tint la Commission de 1846. De nombreuses personnalités du monde religieux et civil avaient répondu à l'invitation des autorités de la Commission actuelle. Deux manifestations ont marqué cet anniversaire. On en trouvera un compte rendu dans ce numéro.

Enfin il ne convenait pas de composer un numéro-souvenir sans rappeler, fût-ce très sommairement, les quelques principes qui fondent, animent et soutiennent le rôle de la Commission des Ecoles Catholiques. C'est à une sorte de méditation que nous convions maintenant tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent ou sont intéressés à l'oeuvre qu'elle poursuit. Nous avons d'abord pensé qu'il était de mise, en cette année du Centenaire, de préciser une fois de plus, même très brièvement, le rôle de l'école primaire. Des notions souvent très simples finissent parfois par être incomprises. Les idées s'emmêlent, les esprits s'embrouillent. La confusion met en danger les plus nobles idéaux et les plus généreux efforts.

L'école primaire a sa fin propre. Ecole du peuple, elle doit lui fournir les éléments de l'instruction et asseoir ou du moins affermir les bases de l'éducation commencée dans la famille. Car l'école n'est ou ne doit être que le prolongement de la famille. La famille et l'école sont jusqu'à un certain point une seule et même institution. Poursuivant des fins identiques mais avec des moyens différents, l'une et l'autre sont au service du même enfant dont elles doivent préparer et assurer le bonheur dans cette vie et surtout dans l'autre. La famille et l'école, loin de s'ignorer et même de se combattre, doivent entretenir des relations étroites. L'éducation de l'enfant est une entreprise délicate. La famille doit la commencer. L'école doit la poursuivre. Mais l'une et l'autre ne sauraient la réussir sans la collaboration de l'Eglise et le secours de l'Etat.

L'Eglise a reçu de son divin Fondateur la mission d'enseigner. Aussi n'a-t-elle jamais refusé son concours à la famille et à son auxiliaire, l'école. Ce concours a toujours été entier, désintéressé, éclairé. L'Eglise est la plus sûre collaboratrice de la famille et de l'école. Sa doctrine situe l'une et l'autre dans le plan divin. Elle précise leur but, définit leur rôle, rappelle leurs devoirs, revendique leurs droits, signale les obstacles qui entravent l'éducation commune de l'enfant. Ces obstacles ne sont pas toujours le fait d'un prétendant obstiné à l'unique gouverne de l'enfant, sous le fallacieux prétexte que l'enfant n'est qu'un futur citoyen. Ces obstacles sont aussi le fait d'un Etat, d'une Cité restés par trop étrangers au grand problème de l'éducation de la jeunesse, par trop insouciants de leurs devoirs envers les en-

fants, par trop hostiles à cette catégorie de citoyens qui lui causent souvent, pour l'instant, plus d'ennuis qu'elle ne lui rend de services. L'Etat, la Cité ne sauraient plus vivre en marge de l'école. Au contraire, il est de leur devoir de mettre à son service toutes les ressources d'ordre financier et social dont ils disposent, assurés d'obtenir en retour le centuple de leur sollicitude et de leur générosité envers les enfants. Voilà toute la raison des articles que vous présentent M. l'abbé Irénée Lussier, MM. Joseph Dansereau, Jean-Marie Morin, Roland Vinette. Nos lecteurs trouveront, j'en suis sûr, du plaisir et du profit à les lire. Les articles sont courts à dessein. Mais leur doctrine est sûre. Encore une fois, il convenait, en cette année du Centenaire de nos écoles, de remettre en lumière certaines notions d'ordre éducationnel que le terrible quotidien finit par faire perdre de vue. Elles aideront tous ceux qui, de près ou de loin, sont partie à l'oeuvre importante de l'éducation, à repenser les principes fondamentaux de cette oeuvre, à régler leur conduite sur ces principes. L'éducation n'en peut retirer qu'un nouveau rayonnement.

Il reste enfin au Rédacteur en chef à remercier de tout coeur tous ceux qui lui ont aidé à faire de ce numéro-souvenir une oeuvre pas trop indigne de l'anniversaire que "L'école canadienne" avait à souligner pour les générations présentes et futures. Le haut patronage du Président, M. Alfred F.-Larose, et de MM. les Commissaires honore ce numéro-souvenir. M. Roméo Delcourt, trésorier, a mis à la disposition de "L'école canadienne" les fonds nécessaires à une entreprise de ce genre. C'est à l'initiative de M. Marc Jarry, secrétaire, que la Revue doit l'honneur et le plaisir de pouvoir reproduire, accompagnées de la légende héraldique qui les explique, les armoiries de notre Commission. D'aucuns pourraient s'étonner que ces armoiries ne ressemblent pas exactement à celles qui leur étaient familières. Il faut bien le dire: ces armoiries et le texte qui les accompagnait n'étaient pas tout à fait conformes à l'art héraldique. MM. E.-Z. Massicotte et surtout Victor Morin ont gracieusement consenti à les mettre au point. La Lithographie du Saint-Laurent en a exécuté la reproduction. Le cliché était du directeur de l'enseignement du dessin, M. Maurice LeBel. C'est également M. LeBel, dont on connaît la culture et le métier, qui a dessiné la couverture et le dos de ce numéro-souvenir. M. Raoul Laberge, directeur de l'enseignement par le cinéma, avait aimablement accepté de recueillir la plupart des photographies qui tempèrent l'austérité inévitable d'une publication consacrée à évoquer la vie d'une institution chargée d'ans et de mérites. La maison Arbour et Dupont a exécuté le présent travail. Elle y a consacré son expérience technique. Mais la préparation de ce numéro dont le Rédacteur en chef reconnaît les imperfections n'eût jamais été menée à bonne fin si le Directeur des études, M. Trefflé Boulanger, et l'un de ses assistants, en charge du sous-comité des fêtes du Centenaire, M. Wilfrid DuCap, ne l'avaient guidée et soutenue. De nou-

veau, à tous nos supérieurs et à tous nos collègues, l'hommage de notre profonde gratitude.

Puisse ce numéro-souvenir agréer aux autorités religieuses et civiles de la métropole, de la province et du pays, renseigner le public sur une admirable institution canadienne, contribuer enfin, si peu que ce soit, au rayonnement chez nous et à l'étranger de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal!

Chronique de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal

L.-A. DESROSIERS, ptre

La présente chronique est un extrait des délibérations de la Commission scolaire, qui ne commencent qu'en 1850, les procès-verbaux des quatre premières années ayant péri dans un incendie. C'est dire qu'elle est incomplète, sinon insuffisante. Tout ce qu'elle contient cependant se rapproche le plus sincèrement possible de la réalité historique. Les divisions évidemment sont arbitraires et pourraient être tout autres. Le lecteur en jugera par lui-même.

Avant 1846

A Montréal, les Sulpiciens entretiennent et dirigent l'éducation des enfants avec le concours des trois Communautés qui sont sous leur dépendance. En 1819, ils ont 4 écoles à 20 louis [1] chacune et ils logent trois maîtres. Le collège abrite 120 pensionnaires, autant d'externes, avec 11 prêtres et ecclésiastiques, un maître d'anglais, une bibliothèque. Jacques Viger affirme qu'en 1825 vingt-cinq écoles catholiques fonctionnaient dans Montréal et sa banlieue, sous la direction du clergé et des communautés religieuses, sans compter les 300 écoliers du petit séminaire fondé par le sulpicien Curatteau. Seule, des trois communautés de femmes, la Congrégation de Notre-Dame fait de l'enseignement sous la direction des Sulpiciens qui leur donnent 100 louis pour l'instruction des filles, à la maison-mère, aux écoles Bonsecours et de la Visitation. Les sœurs Grises et de l'Hôtel-Dieu, qui prennent soin des orphelins et des enfants malades, instruisent ceux qui leur sont abandonnés. Disons tout de suite qu'en 1837 quatre Frères des Ecoles Chrétiennes arrivent de France et prennent la direction des écoles sulpiciennes de la rue Notre-Dame, en attendant de s'installer à Près-de-Ville, où leurs classes absorbent bientôt des centaines d'élèves.

De patientes recherches amèneraient peut-être la découverte de petites écoles libres, ou même de classes présidées par des maîtres ambulants, suivant la pratique des paroisses rurales, car on a lieu de croire que l'enseignement privé était en usage dans plus d'une famille.

Il faut retenir que le seul système scolaire officiel était alors celui de l'Institution Royale que présidaient des ministres protestants. Les catholiques s'en excluaient d'eux-mêmes à cause du danger qu'y rencontrait leur foi religieuse. Ce n'est qu'en 1824 que les fabriques de paroisses furent autorisées à affecter le quart de leurs revenus à la fondation d'écoles parois-

[1] Le louis valait quatre piastres.

siales catholiques. C'était le premier effort efficace pour échapper, au prix de grands sacrifices, à la contrainte protestante. Plus tard, les députés de la Législature se chargèrent de la surveillance des écoles, et grâce aux octrois du gouvernement, elles se multiplièrent rapidement. Mais pour en recruter les maîtres, on ouvrit une école normale que son caractère de neutralité fit rejeter par la population catholique. La tourmente de 1837 les emporta les unes et les autres. Tout était à recommencer et, pour les catholiques, dans des conditions très difficiles.

Le Conseil Spécial avait enfin reconnu les droits des Sulpiciens sur leurs seigneuries, mais l'Union privait les Canadiens de l'usage légal de leur langue et faisait un nouvel effort pour garder le contrôle de l'éducation, en nommant pour les deux provinces un surintendant général de l'instruction publique, avec deux subalternes, un pour chaque province. On confiait l'instruction du peuple aux syndics de paroisses, fusionnant ainsi l'administration civile avec l'éducation des enfants. Ce fut l'esprit de la loi scolaire de 1841. Par bonheur, un homme de foi profonde et d'excellents principes, le Dr Meilleur, était nommé surintendant pour le Bas-Canada. Sa première pensée fut de conquérir son indépendance et celle de l'instruction publique. L'établissement dans toutes les paroisses d'un conseil strictement municipal lui en fournit l'occasion. Il fit si bien qu'on dépouilla enfin ce dernier de ses attributions scolaires pour les confier à une commission spéciale élue par le peuple. Le droit naturel des parents sur l'éducation de leurs enfants était enfin reconnu, comme l'avait demandé tout récemment encore Mgr Lartigue, en s'opposant avec force au projet d'instruction neutre du gouverneur Durham.

Mais pour les deux villes de Québec et de Montréal, les six membres de la Commission scolaire catholique étaient encore nommés par le conseil municipal. Et en 1846, enfin, le chanoine A.-F. Truteau, vicaire général du diocèse, devenait le premier président des commissaires chargés d'organiser un système régulier d'écoles publiques pour les enfants du peuple. Leur tâche était double: soutenir et fortifier les écoles existantes, créer de nouveaux moyens d'instruction dans les quartiers de la ville qui en manquaient. Les écoles libres en effet suffisent presque aux besoins de la cité: des centaines de garçons vont chez les Frères à Près-de-Ville et à Sainte-Brigide; les filles fréquentent chez les Soeurs de la Congrégation qui ont au moins trois grandes écoles, sans compter plusieurs petites classes tenues par des instituteurs et institutrices laïques.

Débuts difficiles

C'est à ces classes de maîtres et de maîtresses laïques que la Commission scolaire s'intéresse tout d'abord. En 1846, elle patronne huit pauvres petites écoles que fréquentent 58 garçons et 240 filles. Elle ne peut ajouter qu'un faible secours à leurs ressources habituel-

les, dont la principale vient des contributions mensuelles des élèves. Peu à peu, le nombre des écoles s'accroît à cause des avantages nouveaux qui leur sont offerts. Mais la difficulté d'introduire une taxe régulière suffisante paralyse longtemps l'action de la Commission scolaire. En 1850, elle ne contrôle encore qu'une dizaine de petites écoles qui réunissent à peine 500 élèves, comme une grosse municipalité de paroisse. Elle n'aura longtemps qu'un nombre d'élèves oscillant entre 500 et 1000.

Cependant, sous sa direction, se rangent déjà trois communautés: la Congrégation de Notre-Dame avec des enfants de familles, les Soeurs du Bon-Pasteur et de la Providence avec leurs orphelins. Deux professeurs laïcs, MM. Sharing et Begley, lui amènent les élèves de langue anglaise. Les commissaires se partagent le travail de contrôle: visites aux écoles, examens publics et privés, distribution de quelques prix d'encouragement. Même ils s'enhardissent jusqu'à poser leurs conditions d'engagement ou d'emploi aux maîtres et maîtresses. Mlle Girouard, rue Bonsecours, ne recevra que 25 louis de salaire, mais à la condition d'admettre dix enfants gratuitement. On défend à M. Sharing d'augmenter le nombre de ses élèves. A ce compte, des maîtres disparaissent, mais d'autres se présentent pour les remplacer. Cette fluctuation ne va pas loin.

Le rapport de 1850 n'accuse encore qu'un total de 174 garçons et 350 filles dans dix écoles, dont la plus éloignée de la ville est située au monastère du Bon-Pasteur. La contribution mensuelle, qui constitue le gros des recettes, ne s'élève qu'à 216 louis, tandis que l'octroi annuel du gouvernement, un peu plus élevé, descend l'année suivante, ce qui force les commissaires à réduire les salaires, et l'asile Saint-Jérôme-Emilien à se soustraire à leur contrôle. L'obstiné M. Sharing tient une école de 42 garçons, mais on lui signifie maintenant d'avoir à prendre son diplôme au bureau des Examinateurs, sous menace de perdre son allocation. Il refuse: la peine s'ensuit. Par contre, on porte la subvention de William Doran, au faubourg des Récollets, de 60 à 100 louis, ce qui est une grosse somme pour l'époque.

Ce maître inspire une grande confiance et on a jeté les yeux sur lui pour l'école modèle qu'on a décidé enfin de bâtir à Près-de-Ville, tout à côté de l'école des Frères, sur un terrain de 775 louis. Elle aura soixante pieds par quarante. Le commissaire J.-U. Beaudry en surveille la construction qui coûtera 1025 louis. M. Doran loge à l'école et reçoit un salaire de 40 louis, payable en deux versements. L'état financier de la Commission est encore bien faible: recettes, 1267 louis; dépenses, 1230.

Le subside de la Législature n'est que de 180 louis, en 1856, alors que s'ouvre, angle des rues Cotté et Vitré, l'académie commerciale catholique, la première école bâtie par la Commission scolaire, dix ans après sa fondation. Les commissaires approuvent le programme d'études et les règlements que le directeur, M. Doran, a établis pour ses 86 élèves. C'est en vain qu'ils ont demandé une allocation à la Corporation de Montréal. On élèvera donc

le taux de la rétribution mensuelle pour les trois catégories d'élèves de l'académie. Et il n'y a encore en opération en 1857 que huit écoles avec 402 filles et 214 garçons, dont 117 chez M. Doran. Les écoles libres des Frères et des Soeurs continuent d'absorber presque tous les enfants d'âge scolaire.

Mais voici une autre difficulté. M. Doran est destitué: il a fait faire des travaux manuels à ses élèves, leur a infligé des punitions corporelles, il a réclamé des comptes non autorisés. Cinq instituteurs sollicitent son emploi; M. Urgel Archambault, le seul à posséder un diplôme modèle, est choisi (1859), mais à la condition de payer ses sous-maîtres. Son talent d'organisation, sa compétence pédagogique apparaissent déjà et le préparent rapidement à la direction effective de toutes les écoles.

Faut-il voir son influence dans l'achat, cette même année, d'un terrain rue Craig-Visitation, pour une nouvelle école? Peut-être. Ce qui est certain, c'est que la construction marche rondement, car les frais en sont garantis par une hypothèque sur l'école de la rue Côté.

Pendant ce temps, M. Archambault organise solidement son école. Il a trois maîtres avec lui: MM. Garnot, Desplaines et Keegan, car le nombre de ses élèves a bientôt passé de 47 à 150. Il achète une fournaise pour la grande salle de son école, des poêles pour les petites classes, et enfin il installe un système d'éclairage au gaz qu'on lui remboursera quand il quittera la maison. L'école Saint-Patrick des Irlandais du quartier Sainte-Anne, où M. Matthews enseigne, reçoit une allocation de 80 dollars. De toutes manières, les Sulpiciens dirigent et encouragent ce mouvement scolaire; le curé de Notre-Dame met une salle du séminaire à la disposition des commissaires, qui y tiennent leurs séances pendant une dizaine d'années.

En 1861, l'école de la rue Craig, appelée académie Sainte-Marie, reçoit ses deux premiers professeurs, M. Desplaines et M. McQuillan, qui y prennent leur logement avec un traitement de 100 et de 50 louis, outre la rétribution mensuelle des élèves. Peu de progrès dans les autres écoles subventionnées, où le nombre des élèves oscille d'une année à l'autre, pour ne dépasser le millier qu'en 1867, c'est-à-dire 21 ans après la fondation de la Commission scolaire. Deux fois par an, un rapport parvient au Bureau à la suite de la visite que les commissaires font dans toutes les écoles de leur ressort; ils veillent surtout à supprimer toute augmentation de dépenses. M. Marchand, leur nouveau secrétaire-trésorier, successeur de M. Dorion, est prévenu de ne rien faire sans autorisation spéciale.

Par économie, M. Archambault devra mettre à l'essai le système monitorial d'instruction mutuelle, du moins pour ses classes peu avancées. Peut-être réalisera-t-on quelque épargne par ce procédé d'enseignement encore en vogue. Mais M. Archambault se montre sceptique sur ce point pédagogique: on n'insiste pas. Il édifie avec des cloisons de bois une petite chapelle dans son établissement et, pour les maîtres et les élèves, il fonde, avec les arrérages des rétributions mensuelles, un commencement de biblio-

thèque qui prendra dans la suite un développement considérable. Mais il est forcé d'accuser un déficit de 600 dollars et M. Desplaines n'est pas plus heureux avec son budget annuel.

La Commission se résigne alors à demander à la Corporation de Montréal un octroi spécial de 1200 dollars pour payer les dépenses d'achat de terrains et de construction d'écoles: elle essuie un refus catégorique. Dans ces conditions précaires, rien d'étonnant qu'elle n'ose pas se charger de l'école de Mlle Caroline Gibeau, à la rue Beaudry, et de celle de Mme Sanguinet, au faubourg Québec. M. A.-D. Lacroix, un autre maître laïc, du même faubourg, reçoit l'ordre de faire payer la contribution ordinaire, même par les enfants pauvres; il obtient toutefois quelques tables et bancs d'école. Mais voilà bien une autre affaire à régler.

A la suite d'une visite minutieuse à l'académie Sainte-Marie, l'inspecteur Valade accuse M. Desplaines et son assistant de négligence grave à l'égard de leurs 126 élèves. La Commission n'hésite pas: elle confie la direction de l'école à M. Octave Cassegrain qui a presque aussitôt pour successeur M. Longtin, puis M. Dostaler, remplacé lui-même, en 1869, par M. A.-D. Lacroix, qui reste à ce poste de Sainte-Marie-Montcalm pendant 35 ans.

Les grandes écoles (1869)

Depuis 1846, l'influence des Sulpiciens avait été prépondérante à la Commission scolaire.

Après M. Pinsonnault plus tard évêque de London, qui fut le troisième président, le curé de Notre-Dame, M. F.-H. Prévost, avait dirigé les délibérations pendant dix ans. Etroitement intéressé à l'enseignement libre, congréganiste ou laïque, il trouve lui aussi en M. J.-U. Beaudry un conseiller éclairé, prudent et actif. Leur oeuvre d'enseignement par un personnel laïque allait s'affermissant, quand un autre sulpicien, M. Victor Rousselot, vint les relayer en 1867. Avec lui prend fin la période des tâtonnements.

Pour la première fois, le nombre des élèves dans les onze écoles de la Commission dont quatre de principaux atteint 1364, mais de tous les quartiers de la ville qui grandit rapidement arrivent de pressantes demandes pour de nouvelles écoles, que l'initiative privée ne réussit pas à organiser. La Commission se décide à agir promptement et à prélever, comme l'y autorise la loi, une taxe scolaire qui est fixée pour la première fois à un dixième de sou par piastre. En quelques années, elle édifie cinq ou six belles et grandes écoles qui feront pendant longtemps l'orgueil de la ville.

La première est la vaste Académie commerciale catholique, érigée sur une petite colline artificiellement construite par des terrasiers, au nord de la rue Sainte-Catherine; d'où son nom populaire d'école du Plateau. Les plans en sont aussitôt tracés et M. Archambault va à Québec pour en préparer, avec les autorités scolaires, le programme d'études et les règlements. Un premier achat de terrain pour 4000 louis est suivi de plusieurs autres, par

expropriation, s'il le faut. L'édifice, en pierre calcaire, de style pseudo-gothique anglais, est la meilleure des oeuvres de l'architecte Adolphe Lévesque, qui construisit aussi ou inspira les écoles appelées, maintenant, Champlain, Sarsfield, Plessis, Olier, et l'Ecole normale. A l'extrémité ouest, s'élève le domicile du principal et, plus tard, tout à côté une construction en briques, qui sera le siège de l'Ecole polytechnique. Toutefois, du grand quadrilatère, on cède en bordure de la rue Sainte-Catherine le terrain que demande M. Rousselot pour son école des jeunes aveugles. Outre son parterre de fleurs et sa fontaine jaillissante, le Plateau aura une bibliothèque de plusieurs centaines de volumes et une magnifique salle de réception pour le personnel enseignant de toute la ville. C'est là aussi que s'installeront les bureaux de la Commission scolaire, dont trois membres sont désormais nommés par le gouvernement provincial (1869).

Dans le même temps, à la demande du curé de Saint-Vincent-de-Paul, on construit rue Fullum, dans un vaste espace, une école pour les nombreux enfants de ce quartier. Mais les Frères des Ecoles Chrétiennes refusent d'en prendre la direction, à cause de l'exiguité du logement qui leur est attribué. Des professeurs laïques s'en chargeront, et, après les principaux Martineau, Roy et Demers, qui ne font qu'y passer, M. H.-O. Doré en restera le directeur pendant 32 ans.

A la Pointe Saint-Charles, l'école Saint-Patrick disparaît dans un incendie: on la reconstruit sur de plus vastes plans. Elle s'appellera plus tard l'école Sarsfield.

En peu de temps aussi, la Commission prend le contrôle de l'école de Madame Marchand; elle confie celle de la rue Wellington à la Congrégation de Notre-Dame et prend à sa charge pour plusieurs années les classes du soir, fondées récemment par l'Institut des Artisans Canadiens français. Mais elle refuse un subside aux Sourdes-Muettes et à l'école des pauvres que dirigent les Oblats.

Une autre grande école devient urgente dans le quartier Saint-Denis. Elle s'installe d'abord provisoirement sur la rue Saint-Denis, et un peu plus tard on lui construit, à la rue Roy, un bel édifice d'après les plans de M. Lévesque. M. L.-A. Primeau en est le premier principal, pendant un long terme de 35 ans.

Au quartier Saint-Antoine, mêmes besoins pour une population qui augmente rapidement. Erigée sous ce nom à la rue Guy, cette nouvelle école prendra plus tard le nom de Belmont.

Pour le moment, la Commission scolaire se borne aux cinq écoles qu'elle vient de construire coup sur coup et de mettre sous la direction de maîtres laïques: le Plateau, les écoles Saint-Vincent (Champlain), Saint-Denis (Olier), Saint-Patrice (Sarsfield), Saint-Antoine (Belmont).

Elle accueille, cependant, avec faveur, autant que son budget le lui permet, les écoles qui demandent des subsides et elles sont nombreuses: l'école

des Frères des Ecoles Chrétiennes, de Sainte-Brigide, que les Sulpiciens viennent d'abandonner aux soins de la nouvelle fabrique paroissiale, l'école du Sacré-Coeur (Plessis) fondée par le curé Dubuc, l'académie Saint-Joseph du carré Richmond, la grande école des Soeurs de la Congrégation, rues Craig et Visitation, et une autre, rue Wellington, l'orphelinat Saint-Alexis que fréquentent 240 enfants.

Comment subvenir à toutes ces dépenses qui passent subitement de $9,274 à $75,000 en une seule année? On ne jouit que de trois sources de revenus: l'octroi du gouvernement, la taxe foncière de 10 sous venant de la Corporation de Montréal et la rétribution mensuelle des élèves, plus élevée qu'ailleurs au Plateau et à Sainte-Marie, mais dont se dispensent quantité d'élèves pauvres. Les commissaires se résignent à recourir à l'emprunt sur débentures et même sur billets. Le premier est de $40,000 à 6%, mais, pour le remboursement, la Législature refuse d'abord de porter la taxe foncière à 20 sous. Le trésorier attendra des jours meilleurs. On vend quelques terrains inutilisés et, pour $11,000, la vieille école de la rue Côté. Mais là s'arrêtent les épargnes.

L'organisation pédagogique va de pair avec l'augmentation du nombre des écoles. M. Archambault continue d'y jouer le premier rôle avec l'entière confiance des commissaires. Ils devient visiteur de toutes les écoles afin de les soumettre à une surveillance plus efficace, puis surintendant local, charge nouvelle qui lui attribue le choix et la direction de tout le personnel enseignant et il n'est pas téméraire de voir dans les règlements scolaires qu'édicte alors la Commission l'empreinte de son inspiration. L'habileté qu'il déploiera plus tard dans la fondation de l'Ecole polytechnique, il l'apporte avec autant de bonheur à diverses parties du programme des études.

Faut-il lui attribuer le mérite de toutes les réformes avantageuses qui s'opèrent alors: l'enseignement de la musique vocale et du dessin dans toutes les écoles, le patronage des classes du soir, l'établissement de quelques bibliothèques scolaires, le groupement des principaux en comités d'études, la formation d'un dépôt de fournitures classiques? A coup sûr, c'est lui qui accueille au Plateau l'abbé Chabert avec les élèves de son Institution des Beaux-Arts et sa méthode du dessin. L'essai ne fut pas heureux, mais, grâce à son initiative, la pratique de cette matière passa bientôt à toutes les écoles. Fit-il enseigner les éléments du latin au Plateau? Peut-être, mais il supprime l'usage de l'anglais pour les élèves n'ayant pas atteint l'âge de neuf ans et laisse le petit manuel de Miles servir à l'enseignement de l'histoire nationale.

M. Archambault est surtout le créateur de l'enseignement supérieur à Montréal. Il en rapportait l'idée des Etats-Unis, au cours d'un voyage qu'il fit avec M. Desnoyers, à la demande des commissaires pour étudier le système des écoles. Ce sera d'abord une école de sciences appliquées aux arts, organisée par lui au Plateau, et dont il fixera le programme d'études; il choi-

sira les deux premiers professeurs qui furent MM. Pfister et Haynes; il pourvoira aussi l'école d'un cabinet de physique-chimie acheté en France et d'une bibliothèque appropriée. Il ne restera plus qu'à développer son oeuvre. Les cours préparatoires commencent en 1874 et s'élargissent graduellement pour devenir une véritable école polytechnique et bientôt une faculté régulière de l'Université.

Une époque de crise (1876)

L'enseignement public est devenu à Montréal un service civique organisé qui échappe de plus en plus à l'initiative privée. Il subit donc les vicissitudes de la prospérité générale. Or, en 1876, Montréal glisse vers une crise économique aigüe, dont les mauvais effets affecteront gravement le système scolaire qui a pris, depuis quelques années, un si vif essor. Les revenus de la Commission vont aller à l'inverse des dépenses. Achat de terrains, construction et entretien des écoles, octrois aux écoles libres et à l'Ecole polytechnique, classes du soir, augmentation des salaires, service de la dette, livres fournis aux enfants pauvres, tout cela charge le budget de lourdes sommes. Où va-t-on? Des critiques, on passe vite aux attaques. On en veut surtout au Plateau construit avec un trop grand luxe, et les maîtres laïques reçoivent là et ailleurs un salaire exorbitant. Epargne! Epargne! crie-t-on de toutes parts. Pour économiser, ne pourrait-on pas remplacer les professeurs laïques par des Frères?

M. Rousselot répond avec fermeté aux attaques des journaux, le *Post* et le *Monde*, et, de guerre lasse, la Commission scolaire offre une enquête publique sur son administration. Pour payer son déficit, jugé énorme, de $14,450, en 1882, elle demande d'abord une augmentation de la taxe foncière. Plus tard, elle menace le premier ministre Mousseau de fermer toutes ses écoles si la taxe ne couvre pas son déficit de $20,000 en 1883. Mais à cause même de la crise économique, elle n'obtient qu'un autre emprunt pour payer cette somme. Enfin, elle se résigne à faire des concessions dont quelques-unes font sourire: elle entassera le plus grand nombre possible d'enfants dans une même classe, elle appliquera le système monitorial, les Frères recevront $250 de salaire et les Soeurs, $125, avec l'usage et le profit de leurs livres de classes, et, au lieu de fermer les écoles Montcalm et Champlain, comme on l'a suggéré, elle vendra des terrains et augmentera la rétribution mensuelle. Elle refuse un professeur à 15 élèves de septième année à l'école Montcalm, et une sixième classe à Sarsfield, elle pense enfin à se débarrasser du fardeau de l'Ecole polytechnique.

Ces critiques ont deux résultats: suspendre pour un temps la construction de nouvelles écoles et amener lentement les classes libres à accepter le contrôle pédagogique au moins de la Commission. Cellec-ci achève les travaux de construction sans en entreprendre d'autres et refuse pour un temps les nombreuses demandes de classes nouvelles qui viennent de partout, vu

l'augmentation toujours plus rapide de la ville. Elle se contente des 7,200 enfants qu'elle a à sa charge.

Mais, si peu empressée qu'elle se montre pour accepter de nouvelles classes, on lui force bientôt la main en faveur de trois autres écoles: Plessis passe aux Frères des Ecoles Chrétiennes; les académies Craig-Visitation et de la Pointe-Saint-Charles, des Soeurs de la Congrégation, se rangent sous la conduite de la Commission, qui subventionnera aussi l'oeuvre des aveugles.

Pendant ce temps, l'oeuvre pédagogique des commissaires suit son cours normal. Sous la direction de M. Archambault, les écoles de Montréal participent aux expositions générales: à Québec en 1877 et en 1880, à Londres et à Paris. On met la bibliothèque de l'Ecole polytechnique à la disposition des professeurs, qui, de leur côté, projettent la fondation d'une société orphéonique. M. Templé organise l'enseignement du dessin d'ornement au Plateau, on supprime toute rétribution aux enfants pauvres, on exige de tous les élèves le certificat de vaccination, on refuse l'accès des classes aux élèves atteints de maladies contagieuses. Le brevet d'enseignement sera obligatoire pour tous les maîtres et maîtresses laïques, lesquels devront appliqur dans leurs classes un programme d'études uniforme.

La Commission patronne aussi les congrès et conférences pédagogiques qu'organise pendant plusieurs années un excellent pédagogue, M. McGown, professeur au Plateau, puis inspecteur des écoles de la ville. L'Ecole polytechnique, enfin, qui recrute presque tous ses étudiants au Plateau, a déjà formé ses premiers ingénieurs civils et son oeuvre ne cesse de s'agrandir. L'année 1885 qui termine cette période de malaise est tristement célèbre par une terrible épidémie de petite vérole: plus de 4,000 victimes périrent dans Montréal et ses banlieues. Les enfants tombèrent en grand nombre: les classes n'ouvrirent que le 14 septembre.

Développements nouveaux (1885)

Cette même année aussi, le budget des écoles s'équilibre: $112,000 de recettes contre $110,000 de dépenses. M. Archambault, secrétaire-trésorier depuis cinq ans, n'était pas étranger à cet excellent résultat. M. Sentenne avait remplacé M. Rousselot à la présidence de la Commission, qui avait elle-même partagé l'administration entre trois comités: finances, écoles, travaux de construction et d'entretien. A ce moment, une question très controversée s'élève au sujet de la taxe scolaire.

Les Juifs portugais ont proposé d'appartenir au Bureau catholique, moyennant 80% de leurs taxes scolaires, mais les protestants veulent maintenant que la taxe des grandes compagnies, financières, industrielles ou commerciales, soit répartie en proportion de la croyance religieuse des actionnaires et non d'après le nombre des enfants d'âge scolaire, comme elle l'a été depuis 1869. Mais une loi fixe définitivement la taxe dite des neutres, qui rapporte bientôt plus de $120,000 aux écoles catholiques.

D'autre part, les ouvriers de Montréal ont demandé la gratuité des écoles du soir. Confiées pour un temps à des élèves-maîtres de l'Ecole normale, elles passent enfin sous la régie du gouvernement et le premier ministre Mercier vient lui-même les inaugurer. M. Templé en assume la direction. A son tour l'Ecole polytechnique se sépare de la Commission scolaire pour s'élever, sans quitter ses locaux, au rang d'une faculté des arts de l'Université Laval. M. Archambault en reste quand même le directeur avec le titre de professeur d'Université.

Depuis quelque temps, plusieurs quartiers de l'agglomération urbaine pensent à s'annexer à Montréal. Les écoles suivront-elles cet exemple, pour le plus grand avantage d'appartenir à une organisation plus puissante que les corporations scolaires paroissiales? Saint-Gabriel est la première municipalité qui s'incorpore à Montréal et peu après à son système scolaire, mais à la condition de payer d'abord son déficit, et les Frères obtiennent un logement pour leur école. Là s'arrêtent pour le moment les annexions. On refuse en effet de détacher de Montréal, pour fins scolaires, les parties de la ville qui veulent s'annexer aux paroisses de Sainte-Cunégonde, de l'Immaculée-Conception et d'Hochelaga. Il leur sera plutôt accordé une subvention annuelle.

Au point de vue pédagogique, les six écoles de maîtres et maîtresses laïques restent le champ des expériences pédagogiques. Le programme des trois cours, élémentaire, modèle et académique, ne couvre apparemment que huit années de scolarité, mais le nombre et l'importance des matières forment un cours complet d'études qui conduit jusqu'au seuil des grandes écoles, comme le prouve l'admission sans examen des élèves du Plateau à l'Ecole polytechnique. Les belles écoles Champlain et Olier n'ont même encore que le cours intermédiaire, qui se termine après la sixième année. Les exigences du cours élémentaire suffisent pour les écoles que la Commission consent à recevoir sous son contrôle: Sainte-Brigide, Saint-Joseph et Sainte-Anne, des Frères des Ecoles Chrétiennes, l'école de la rue Conway ouverte en 1874 et celle de Saint-Gabriel. L'école Champlain est reconstruite par l'architecte Haynes, l'école Sainte-Marie prend le nom de Montcalm à la rue Mignonne.

Quelques autres changements à signaler: M. Templé passe à la direction du dessin dans la province, le traitement des professeurs monte quelque peu, le salaire des maîtres suppléants est fixé à $40 par mois, les Frères sont autorisés à engager à leurs propres conditions les professeurs laïques qu'ils emploient dans leurs écoles. Au Plateau, introduction des exercices militaires et gymnastiques, du premier dactylographe; l'éclairage électrique et le téléphone entrent dans plusieurs écoles. Et pour finir cette période, un voyage d'études à Boston, Philadelphie et Chicago, suggère à M. Archambault de faire augmenter le nombre des commissaires d'école, afin d'alléger leur besogne, ce qui est approuvé.

Régime des neuf commissaires (1894)

L'archevêché de Montréal nommera désormais trois commissaires, comme le gouvernement et la corporation municipale. Après la tourmente de 1875 et la crise qui la suivit, la Commission s'impose davantage à l'opinion publique par son oeuvre solide et progressive d'éducation. Mais pendant quelque temps, elle abandonne son plan d'ériger elle-même des écoles, pour acquérir peu à peu celles qui sont déjà en opération, qu'elles appartiennent ou non aux communautés religieuses et aux paroisses. Ce sera également la porte d'accès des congrégations enseignantes dans le système scolaire de Montréal.

Aussitôt s'inscrivent les belles écoles Meilleur, Sainte-Brigide, Salaberry, Garneau, Notre-Dame-de-la-Défense des Italiens, d'autres encore. Sainte-Marie, de la rue Craig, devient l'école Edward Murphy, en souvenir des deux frères qui ont siégé tour à tour à la Commission pendant vingt-cinq ans; Marchand prend le titre d'Ecole supérieure des filles; des Frères de la Présentation arrivent d'Irlande pour l'école Chauveau. Le quartier Saint-Denis obtient son annexion scolaire.

Mais aussi la Commission double et triple son budget en quelques années: de $192,000, il passe à $260,000, puis à $516,000 en 1910, car la taxe foncière est montée de 25 à 30 sous. La rétribution mensuelle souvent remaniée s'arrête au taux uniforme de 25 sous. Les commissaires peuvent s'allouer un petit salaire, d'abord $5.00 par séance, puis $100 par année et, pendant 19 ans, les délibérations sont traduites en langue anglaise pour l'usage des trois commissaires irlandais. La Commission tient maintenant ses réunions deux fois par mois, le mardi, et la convocation doit indiquer les sujets qui seront traités. La Commission scolaire est de plus en plus à l'aise pour réaliser de nouveaux projets.

Son président, le chanoine Bruchési, provoque une étude sur l'état de toutes les écoles subventionnées pour arriver à une même direction pédagogique. Cette uniformité s'étend même ensuite au choix des profeseurs laïques qui devront désormais se soumettre à un examen éliminatoire sur les méthodes et matières d'enseignement, et dont le jury sera formé du président de la Commission scolaire, du directeur général et des principaux des écoles. Les candidats à l'enseignement seront mis à l'essai pendant trois mois.

Cette mesure d'exception venait, après bien d'autres, barrer l'entrée des normaliens dans la carrière à laquelle les avait préparés une formation pédagogique spéciale. Mais, dans la suite, de vives critiques s'élèvent contre cet examen inutile et partial: les principaux se récusent comme juges de leurs futurs collègues et les professeurs obtiennent l'abolition de cet examen, auquel sont astreints pendant dix ans maîtres et maîtresses laïques, quoique le Bureau central des Examinateurs eût introduit un meilleur mode de probation pour les candidats à l'enseignement. Enfin, pour la première fois, on

revise la liste des manuels scolaires, ceux d'histoire en particulier, et on propose la pratique obligatoire de la gymnastique et des banques d'épargnes dans les écoles.

De tous les commissaires, M. P.-G. Martineau s'affirme comme le plus chaud partisan de toutes sortes de réformes, la plupart inspirées de la pratique des écoles américaines: uniformité et gratuité des livres, inspection médicale, travaux manuels, bibliothèques et gymnases, salut au drapeau! Quelques-unes passent, entre autres, la nomination pour toutes les écoles d'un visiteur qui renseignera au mieux la Commission sur l'état de ses écoles fréquentées alors par 17,000 élèves partagés en 400 classes divisées en neuf groupes pour les besoins de l'inspection encore attribuée aux commissaires, tandis que le directeur général les visite régulièrement cinq fois par année.

Le premier visiteur ecclésiastique des écoles, le commissaire Charles Laroque, meurt presque au lendemain de sa nomination. Le remplace, après quelques mois, un éducateur de grande compétence, comme le prouve le rapport qu'il publie chaque année, où d'excellentes règles de pédagogie s'ajoutent à une vivante peinture de la valeur comparée des 54 écoles visitées, documents précieux sur l'oeuvre accomplie par la Commission depuis 50 ans.

Sur le plan pédagogique, s'agitent de multiples problèmes, anciens et nouveaux. La direction des écoles se raffermit par suite de règlements plus précis, de la nomination d'assistants dans quelques grandes écoles, du rapport que le principal envoie à l'autorité sur ses professeurs. Ceux-ci obtiennent toutefois qu'il leur soit au préalable communiqué. Le minimum de leur salaire est monté graduellement jusqu'à $600 pour les professeurs mariés et à $500 pour les célibataires, le maximum uniforme restant à $1,500.

Les examens publics des élèves de chaque école, pendant l'année ou à la veille des vacances, sont encore la seule sanction des études et la règle de leur classement. On pense maintenant à instituer des concours entre les mêmes classes des différentes écoles, de manière à créer, peu à peu, une sorte de certificat d'études. Le premier se fait dans les écoles de maîtres laïques et pour les élèves du cours intermédiaire (sixième année). Ce régime s'étend dans la suite au cours élémentaire (quatrième année), puis aux dix meilleurs élèves des cinquièmes années. Les résultats ne se font pas attendre. C'est un précieux stimulant, une source féconde d'émulation pour les professeurs et leurs élèves et dont profitent la discipline, le programme d'études, la fréquentation scolaire.

La vieille méthode de dessin industriel disparaît avec M. Templé. Une autre lui succède, celle qui repose sur l'observation directe des objets à dessiner. Elle vient surtout de France, où des artistes peintres devenus professeurs sont allés l'apprendre et la transmettent maintenant, du Plateau et de l'Ecole normale, au personnel enseignant, chargé à son tour de la répandre dans les écoles et d'en exposer publiquement les résultats pratiques.

D'autres matières prennent place au programme. La sténographie Duployé, introduite d'abord au Plateau, trouve faveur auprès de plusieurs maîtres qui l'ajoutent à la dactylographie. M. Joseph Dumais donne à l'école Montcalm les premières leçons d'élocution française et son petit manuel illustré ouvre la liste des ouvrages du même genre. Il faut aussi mentionner l'usage du premier livre distribué gratuitement à toutes les écoles par le gouvernement. C'est un petit manuel illustré, de forme encyclopédique, écrit par M. C.-J. Magnan, et destiné aux commençants. On peut le regarder comme l'amorce lointaine de la future gratuité de tous les manuels de classe. La Commission scolaire l'introduisit, sans l'imposer, dans les sept écoles qu'elle possédait alors.

La mort de M. Archambault, le 20 mars 1904, soulève un concert d'éloges sur sa vie et son oeuvre pédagogique. Ayant occupé les plus hauts postes de l'enseignement, il a été pendant plus de quarante ans l'âme et la main de la Commission scolaire. Il a été surtout l'habile et prudent organisateur de l'enseignement catholique laïque à Montréal. Le remplace, pendant quatre ans, un autre professeur de carrière, M. A.-D. Lacroix, auquel succède M. J.-N. Perrault.

Sous la présidence du chanoine Dauth, l'archevêché continue d'exercer une influence considérable dans le domaine scolaire. C'est maintenant au programme d'études à subir un sévère examen sur la quantité et la qualité des matières qu'il contient. On lui découvre facilement des surcharges : trop d'histoire dans les hautes classes, trop d'anglais dans les basses, l'agriculture est à renvoyer à la campagne, la tenue des livres à la ville. Des professeurs en concluent même que Montréal devrait avoir pour ses propres écoles un programme d'études spécial, acte d'indépendance dont certains s'offusquent. Ne vaut-il pas mieux accepter simplement la révision qui est en cours? Mais cela n'empêche pas les commissaires d'ajouter trois ou quatre autres matières au programme déjà tellement encombré.

Le commissaire Martineau obtient qu'on fasse venir de Paris un spécialiste en travaux manuels, Paul Michal, qui, en quelques années, organise dans cinq ou six écoles: Olier, Sarsfield, Meilleur, etc., des ateliers de menuiserie dont chacune groupe les élèves de quelques autres écoles avoisinantes. Dans plusieurs cas, c'est la suppression d'une demi-journée de classe régulière. Mais on s'en console en pensant que l'orientation de plus d'un élève y trouvera peut-être son profit.

Avec le major Scott, la gymnastique et la culture physique prennent aussi le pas sur les exercices militaires pratiqués de longue date au Plateau. Elles occupent d'abord dans l'horaire des élèves le temps qui précède ou suit les classes, mais l'émulation créée par les grands et les petits concours entre les écoles en multiplie bientôt les exigences. Des gymnases s'organisent; le gouvernement fédéral, avec l'aide du fonds Strathcona, subventionne les corps de cadets, dont le nombre augmente rapidement. Et bientôt ils figu-

rent avec avantage dans les démonstrations publiques, comme d'ailleurs les troupes de scouts, quelques années plus tard.

Ce mouvement progressif de la gymnastique suggère l'idée très juste d'organiser les loisirs des écoliers pendant les longues vacances d'été. La Société Saint-Vincent-de-Paul est la première à demander, pour les pupilles de son assistance familiale, la cour de récréation de l'école Montcalm. Cette initiative n'eut d'abord que de rares et timides imitations, et l'idée ne sera reprise que beaucoup plus tard pour obtenir le succès qu'elle mérite.

C'est aussi à cette époque que le commissaire Eugène Lafontaine gagne ses collègues à patronner la colonie de vacances des Grèves qui devait connaître dans la suite un si grand succès.

A l'article des innovations, notons aussi l'introduction, grâce encore à M. Lafontaine, d'un enseignement ménager régulier dans les grandes écoles de filles. C'est l'académie Marchand qui l'inaugure avec un programme d'art culinaire, de coupe et de couture, de tenue domestique. Cet enseignement venait à son heure. Aussi se répand-il aussitôt dans quelques écoles qui ordonnent pour la fin de l'année scolaire des expositions publiques de travaux d'élèves, comme le font les classes de dessin.

L'imagerie scolaire, employée comme procédé intuitif d'enseignement, prend aussi de l'extension. Elle vient d'abord de France, comme les musées Deyrolle et Dorangeon, qui servent avec les spécimens que fournit Ottawa, pour les leçons de choses, et les tableaux Delmas, pour le vocabulaire français. Plus tard, les élèves des basses classes apprennent leurs premières leçons d'histoire nationale dans une série de 36 tableaux, peints en 7 couleurs, en attendant qu'ils puissent étudier leurs petits manuels. Ajoutons les tableaux d'enseignement anti-alcoolique, sans oublier surtout la grande exposition de 1911 à Montréal, où apparurent les meilleurs résultats de l'oeuvre scolaire opérée dans notre province depuis ses origines.

Une école spéciale, le « kindergarten » ou jardin d'enfance, n'a guère réussi à s'acclimater. Celui de langue anglaise du quartier Sainte-Anne, lequel s'inspire de la méthode de Froebel, n'a pas eu d'imitateurs. Les écoles maternelles, plus ou moins rattachées à ce genre d'éducation, ne sont guère que des garderies, tandis que les jardins d'enfants sont restés à Montréal de véritables classes primaires, ou encore, des écoles préparatoires à l'enseignement classique.

A propos des élèves, il faut aussi mentionner la question si souvent reprise de l'étude en dehors des classes, les exercices rapides de sauvetage contre l'incendie, le congé hebdomadaire fixé au samedi, l'abolition graduelle de la rétribution mensuelle, qui disparut définitivement en 1910, alors qu'elle rapportait la grosse somme de $39,000, quatre ans auparavant. Au siège administratif de la Commission, s'est faite une plus juste répartition des responsabilités. On sectionne certaines charges: il y a maintenant un direc-

teur général, un secrétaire-trésorier, un comptable et un archiviste-statisticien.

Au moment où s'annonce et se prépare la première centralisation scolaire de Montréal, un coup d'oeil sur l'état des écoles et l'oeuvre de la Commission qui les régit ne sera pas assurément de trop. La *Notice* publiée en 1915 par le directeur général, M. J.-N. Perrault, servira de guide dans ce rapide examen. A cette date, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal se compose de neuf membres nommés à nombre égal par l'archevêché, le gouvernement provincial et le conseil de ville. Sa juridiction est loin de s'étendre à tout le territoire de la ville, car la plupart des quartiers annexés récemment à Montréal pour fins municipales ont gardé leur indépendance scolaire et forment une trentaine de commissions dont quelques-unes sont unies en une association ayant un visiteur commun. Depuis 1908, elle s'est annexé sept commissions suburbaines et a fait construire douze écoles, élevant ainsi le nombre de celles qu'elle contrôle à soixante et une, avec une population scolaire de 29,256 enfants et un personnel enseignant de 754 professeurs congréganistes ou laïques, hommes ou femmes. De toutes ces écoles, la Commission n'en possède que trente-sept, dont dix-neuf pour les garçons, onze pour les filles et sept pour garçons et filles. Depuis l'année 1900, elle en a construit dix-neuf.

La taxe que la ville prélève pour fins scolaires sur la propriété foncière est de 40 sous par $100, tandis que la taxe dite des neutres, cotée à 50 sous, se répartit d'après l'effectif des élèves catholiques ou protestants. Le montant des recettes pour 1913-14 s'élève à $964,605 et celui des dépenses, à $637,573, laissant ainsi un magnifique surplus. Au point de vue financier, la Commission se trouve donc en excellente posture.

Pour la surveillance et la direction de ses trente-sept écoles, elle a deux visiteurs ecclésiastiques, outre l'inspecteur provincial, qui fait le même travail pour le compte du département de l'Instruction publique. Elle n'a pas organisé elle-même dans ses écoles l'inspection médicale des élèves, mais la ville a nommé 19 inspecteurs assistés d'infirmières qui visitent régulièrement les écoles de leurs quartiers où ils trouvent le matériel d'examen nécessaire.

Le traitement des instituteurs laïques va de $1,200 à $1,800, pour les principaux, de $700 à $1,500 pour les professeurs et pour les institutrices: directrices, de $700 à $1,000, maîtresses de classes, de $350 à $700, suivant le degré du diplôme. Depuis peu d'années, le même traitement va aux professeurs laïques qui enseignent dans les écoles congréganistes. Le salaire des Frères est de $450 à $700, avec logement ou indemnité *ad hoc*.

Une bibliothèque de plusieurs milliers de volumes est mise gratuitement, au Plateau, à la disposition du personnel enseignant. Les instituteurs et les institutrices ont leur association séparée où ils discutent pédagogie et intérêts professionnels. Ils doivent assister à leur réunion annuelle du ven-

dredi, qui est congé, sous peine de perdre leur traitement. L'uniformité des livres existe dans toutes les écoles confiées à des laïques; mais les Congrégations religieuses, 7 d'hommes et 7 de femmes, peuvent se servir de leurs propres manuels.

A Montréal, comme dans toute la province, les élèves suivent dans leurs classes le programme d'études officiel. Le cours supérieur, septième et huitième années, ne s'enseigne pourtant que dans les académies du Plateau et Marchand, à des élèves venant de toutes les parties de la ville. Quelques cours spéciaux, les travaux manuels, la sténographie, l'enseignement ménager ne sont obligatoires que dans certaines écoles. La dactylographie est matière facultative en sixième et septième années. Il y a six ateliers de travaux manuels: au Plateau, à Champlain, Olier, Salaberry, Sarsfield et Saint-Charles. L'enseignement ménager se donne avec un matériel approprié dans les académies Marchand et Saint-Gabriel, les écoles Garneau, Jeanne-Leber et Saint-Jean-l'Evangéliste. Dans les écoles laïques, les élèves des cours élémentaire et intermédiaire reçoivent, à la suite d'un examen spécial, un certificat d'études, du degré pour lequel ils ont concouru. L'académie commerciale du Plateau et l'académie Marchand délivrent, de leur côté, des diplômes distincts à leurs élèves de septième et huitième années.

Le fait le plus saillant de cette féconde période est, sans contredit, la récente fusion d'une quarantaine de municipalités scolaires indépendantes avec la Commission du centre de Montréal. C'est un acte de parfaite confiance qu'a méritée cette dernière par son excellente et complète organisation pédagogique et administrative, qu'elle mettra désormais au service d'un plus grand nombre d'écoles.

Cinq Commissions scolaires (1917)

En même temps qu'elle annexe à Montréal 23 autres municipalités scolaires indépendantes, la législation de 1917 décrète une nouvelle Commission composée d'un Bureau central et de quatre Commissions de district. Ce système est une concession à l'esprit paroissial de plusieurs bureaux d'éducation qui refusent encore d'aliéner entièrement leur autonomie. Il n'en est pas moins un compromis significatif qui prépare l'imminente centralisation de toutes les écoles de Montréal sous une direction unique. Leurs attributions respectives ne sont pas encore bien définies.

Apparemment, le Bureau central composé de sept membres, dont quatre sont nommés par les districts, devra contrôler l'administration financière, tandis que les Commissions de district, de six membres chacune, s'occuperont spécialement des questions pédagogiques. Mais, en fait, celles-ci ont le droit de choisir les terrains des futures constructions et de bâtir les écoles, avec la simple approbation du Bureau central. Elles ont donc chacune leur propre comptabilité. D'autre part, le Bureau central s'occupe indirectement de pédagogie en établissant l'uniformité des livres et des salaires des institu-

teurs dans les quatre districts. Or Montréal grandit avec une rapidité si subite que le problème scolaire passe tout de suite à l'état aigu.

De 140,000 habitants en 1881, la population se double en 20 ans et atteint le chiffre énorme de 774,000 en 1921. Rien d'étonnant donc que la construction des nouvelles écoles aille grand train et que le nombre de toutes les écoles passe de quatre-vingts en 1917 à cent quatre-vingt-quatorze en 1925, y compris évidemment celles qu'ont amenées les annexions récentes. Les Commissions de district ont dû en bâtir une trentaine pour satisfaire les besoins les plus pressants, car le nombre des élèves s'est élevé dans la même période de 40,000 à 96,000 mais on continue d'en réclamer d'autres pour les quartiers excentriques, où 2,500 enfants, soit 62 classes, sont massés dans 49 locaux provisoires.

Deux ans auparavant, en 1923, le gouvernement avait nommé une Commission d'éducation pour étendre, si possible, les pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal, d'abord en annexant d'autres municipalités indépendantes, puis en centralisant certains pouvoirs du Bureau central. Les conclusions de son rapport furent favorables à cette double tendance. Le Bureau central assume donc toute l'administration financière et se réserve le droit de bâtir des écoles et d'acheter des terrains, mais laisse aux Commissions de district l'entretien et les réparations de leurs écoles en versant à chacune d'elles la somme de $25,000. par année. Par le fait même, disparaissait la comptabilité dispendieuse des quatre districts scolaires.

Par cette enquête, était réglée la trop fameuse question soulevée par la présence de 12,000 enfants juifs dans les écoles protestantes de Montréal, qui voulaient s'en débarrasser, après les avoir reçus vingt ans auparavant, alors qu'ils n'étaient que 2,144. La Commission d'enquête se prononce ouvertement contre l'idée de créer un troisième système scolaire pour la population juive et demande au gouvernement de maintenir le *statu quo* qui consacre le droit des Juifs à fréquenter, après entente mutuelle, les écoles protestantes. On échappait ainsi à un dangereux assaut contre le seul système dualiste, catholique et protestant, tel qu'établi depuis longtemps par notre législation.

Une profonde réforme s'opère dans les classes par l'introduction, en 1923, d'un nouveau programme d'études. La même matière du cours élémentaire s'y trouve répartie sur six années au lieu de quatre, et, plus tard, sur sept, quand la classe enfantine ou préparatoire deviendra la première du cours. Ce changement règle du coup, pour beaucoup d'élèves, le problème du passage difficile d'une classe à l'autre, à cause de l'abondance de la matière d'examen. On reporte ainsi à la sixième année, comme le programme français, le certificat d'études primaires, en augmentant les années de scolarité. Au lieu de quitter l'école après la quatrième, un grand nombre d'élèves ont maintenant l'ambition de couvrir le cycle élémentaire de six ans sans avoir à doubler leurs classes.

Le nouveau programme se distingue par un autre caractère: il établit avec précision la valeur relative des objets d'études qu'il distribue en trois catégories: matières obligatoires, accessoires et facultatives. C'est de bonne pédagogie, une indication précieuse pour le professeur, dont le principal rôle est d'adapter ses élèves aux connaissances qu'ils peuvent acquérir selon leurs talents. Il y a plus.

Depuis si longtemps qu'on réclame, même au primaire, un commencement d'orientation, voici que le programme le propose par ses quatre sections: industrielle, commerciale, agricole et ménagère, de manière à éveiller l'esprit de l'enfant sur ses aptitudes et ses goûts pour le choix d'un état de vie, avec l'aide de son maître. Une sorte de spécialisation est ainsi offerte aux élèves du cours complémentaire, septième et huitième années.

C'est à ce moment aussi que l'étude des programmes français révèle l'existence de l'école moyenne et supérieure. Presque en même temps, les quatre Commissions de district l'établissent pour les élèves qui veulent ajouter deux ou trois années d'études à leur cours complémentaire. Ce sera l'école primaire supérieure, dont la première débute au Plateau avec une neuvième année d'abord, et ensuite deux autres années pour les garçons, les filles ne dépassant pas la dixième année. Combinées ou homogènes, plusieurs classes supérieures s'ouvrent dans les quatre districts, non sans soulever quelques critiques. Elles débordent, dit-on, les cadres de l'enseignement primaire et surtout elles coûtent trop cher.

De leur côté, les professeurs pensent à rajuster les salaires aux nécessités nouvelles de la vie économique. Ils y intéressent bientôt les cercles pédagogiques et leur association de l'Ecole normale. Tout ne marche pas au gré de leurs désirs, tant s'en faut, quand un petit groupe d'entre eux, connu sous le nom de *Bien-Etre*, propose pour réussir de s'appuyer sur le régime des associations ouvrières et d'adopter le principe de leurs revendications. Une forte réaction entraîne la majorité des professeurs, qui, avec l'appui des directeurs de district, forme une nouvelle association, l'*Alliance catholique*, apparemment opposée au Bien-Etre et spécialement réservée au seul personnel enseignant laïque de Montréal. L'Alliance abandonne ainsi à leur sort les instituteurs d'ailleurs peu nombreux de la campagne, estimant sans doute que c'est encore la meilleure manière de servir l'intérêt commun de toute la profession. Elle mène avec fermeté la lutte pour une augmentation raisonnable des salaires, ce qu'elle obtient enfin et dont profitent ceux-là même qui s'y étaient d'abord opposés.

Il arrive alors, par suite de toutes ces dépenses nouvelles et malgré l'augmentation de la taxe à 70 sous, que le budget de la Commission scolaire commence à accuser des déficits considérables: $93,500 en 1925 et l'année suivante $368,500. Le public s'en inquiète, de bien d'autres choses aussi, et de nouveau obtient du gouvernement une Commission d'enquête de sept membres pour donner réponse aux plaintes relativement au système

qui régit les écoles, le mode de taxation, la construction des écoles et leur maintien, et indiquer les changements désirables. Cette Commission, présidée par sir Lomer Gouin, tient 66 séances, enregistre 207 témoignages et verse au dossier 263 pièces! Qu'est-ce que va révéler cette longue enquête?

Il faut donner plus d'efficacité à l'école élémentaire que 94% des inscrits abandonnent après la sixième année. Pour y arriver, on centralisera les septièmes et huitièmes années du cours intermédiaire, afin de supprimer les classes combinées. Quant aux classes de neuvième et dixième,organisées en 1921, sans programme officiel, on en fera des écoles moyennes auxquelles on ajoutera une onzième année, c'est-à-dire des institutions comparables aux *high-schools* de nos voisins anglais et qui resteront sous la dépendance de la Commission scolaire. En outre, n'est-ce pas une grave anomalie que d'attribuer aux seules Commissions de district la solution du problème pédagogique, ce qui rompt l'uniformité dans la direction et les dépenses? Tous les instituteurs devront être pourvus d'un brevet d'enseignement et, dans la distribution des emplois, on donnera la préférence aux normaliens et aux bacheliers munis d'un diplôme supérieur. Enfin, on rétablira la fonction de directeur général des études. Pour ce qui concerne les finances de la Commission, il n'est pas expédient, continue le rapport, de modifier l'impôt scolaire, mais on s'efforcera de réduire le plus possible les dépenses, et, pour équilibrer le budget, le gouvernement accordera un pouvoir d'emprunt.

Comme on le voit, ce qui est surtout recommandé, c'est la centralisation étroite des pouvoirs, qu'ils soient d'ordre pédagogique ou administratif. Aussi, la Commission d'enquête exprime-t-elle un dernier voeu qui résume tous les autres: elle conseille d'instituer une Commission scolaire unique, composée de quatorze membres, dont dix laïques et quatre religieux, choisis par groupes de trois dans les quatre districts, les deux derniers, allant au choix de l'Université, pour représenter le public. A sa réunion de 1928, le Parlement provincial faisait droit à cette suggestion, et, le premier juillet suivant, Montréal inaugurait un nouveau régime scolaire.

Complète centralisation (1928)

Le mouvement de gravitation autour de la vieille Commission scolaire de Montréal s'achève par une nouvelle Corporation composée d'une Commission administrative de quatorze membres et d'une Commission pédagogique de quinze membres. Leur nom même désigne assez leurs attributions, sans qu'il soit besoin de les définir davantage. Le président général reçoit un traitement annuel de $12,000 et chacun des commissaires, $1,000. La répartition du travail de direction entre plusieurs comités, dont quelques-uns sont récents, correspond à celle des emplois qui se multiplient avec l'extension et les besoins de l'oeuvre éducative.

Au siège central de la Commission, des services restés jusqu'ici embryonnaires prennent corps, d'autres sont organisés pour répondre à des

nécessités nouvelles. Au secrétariat, à la trésorerie, à la comptabilité, etc., qui fonctionnent depuis les débuts s'ajoutent les nouveaux centres du personnel de la direction pédagogique ou administrative, si bien qu'un jour ces nombreux services réclament tout l'édifice du Plateau, devenu, à cause de son voisinage commercial et industriel, moins accommodant pour la jeunesse étudiante. On accepte alors l'offre de l'Ecole normale d'installer sur une partie de sa propriété aux jardins Lafontaine, l'école supérieure du Plateau et pour $50,000 le gouvernement vend un terrain suffisant pour une construction de 200 pieds de façade. Elle abrite tout de suite 24 classes et 600 élèves, un gymnase moderne avec sa salle de douche, une bibliothèque pédagogique de 12,000 volumes pour le personnel enseignant, enfin, un auditorium de 1,500 sièges.

L'importance de cette institution modèle, si magnifiquement située au milieu du plus grand de nos jardins publics, inspira le désir d'en posséder de semblables ailleurs. La Commission en ouvrit cinq autres distribuées dans les quartiers les plus populeux de la ville: à l'Est, Maisonneuve, dix classes, dirigées par les Frères des Ecoles Chrétiennes; au Centre, Saint-Stanislas, dix-huit classes, par les Frères de l'Instruction Chrétienne; au Nord, Saint-Viateur, seize classes, par les Frères du même nom; à l'Ouest, Saint-Henri, dix classes, mêmes Frères qu'à Maisonneuve; enfin d'Arcy McGee, véritable *High-School* de modèle anglais pour la population catholique anglophone.

Cet enseignement supérieur, donné d'après les méthodes et le matériel scientifique des collèges classiques, menait les élèves au seuil même de l'Université et accentuait la concurrence, latente jusqu'alors, entre les deux enseignements, moderne et classique. D'une part, l'Université n'avait-elle pas fait le premier pas en instituant l'enseignement secondaire de langues vivantes, en offrant ses diplômes à des élèves non-bacheliers, c'est-à-dire de formation primaire, en dressant un programme d'études universitaires à l'usage des couvents de filles? D'autre part, l'ancien Plateau n'a-t-il pas fondé l'Ecole polytechnique, devenue dans la suite une faculté universitaire? Autant d'arguments invoqués par les écoles primaires supérieures pour demander l'accès à l'Université, tout au moins à ses diplômés.

A cette époque, l'Ecole normale inaugura des cours de perfectionnement destinés surtout aux jeunes professeurs en activité de service, anciens élèves ou membres de son Cercle pédagogique. La Commission scolaire les reprit l'année suivante à son compte et les offrit à son personnel enseignant, comme elle avait institué quelques années plus tôt à l'Université des cours supplémentaires de pédagogie. Les cours nouveaux, d'une durée de trois ans, portèrent sur la littérature française, la langue anglaise, l'algèbre et la géométrie. On invoqua la pénurie d'argent pour les suspendre, sans leur accorder de sanction.

On se rappelle l'examen concours imposé aux candidats laïques de l'enseignement en 1895 et qui dura une dizaine d'années. La Commission les impose de nouveau à tous les aspirants laïques, qu'ils viennent des écoles normales, du bureau central des examinateurs ou des congrégations religieuses. En outre, ceux que l'examen a favorisés doivent faire un stage d'essai pratique, sous forme de suppléance. Cet examen d'entrée s'étendit largement dans la suite, pour devenir la base d'un savant système de promotions inspiré des Etats-Unis et auquel furent assujettis les professeurs qui aspiraient aux différents degrés du cours primaire ou aux postes d'assistant et de principal dans les écoles.

A l'autre extrémité du cours primaire, la Commission règle le problème toujours actuel des enfants arriérés qui ralentissent la marche des classes régulières. Considérés comme inaptes ou anormaux d'abord, on les regarde enfin comme des élèves inadaptés au programme d'études ordinaire et on ouvre pour eux des classes spéciales où entrait une bonne part de travaux manuels. Ce furent les classes auxiliaires qui se recrutèrent parmi les habituels doubleurs de cours, incapables, paresseux incurables ou non-valeurs. Elles forment aujourd'hui un groupe imposant de 84 classes que la Commission a mis sous le contrôle d'un directeur général.

Oeuvre nouvelle aussi, cette école bien moderne qu'a fondée l'hôpital Sainte-Justine pour les enfants infirmes de toute catégorie. Ce fut d'abord une suite de quatre ou cinq classes primaires auxquelles s'ajouta plus tard l'apprentissage de petits métiers assis. C'est dans cet état que la Commission scolaire les prend un jour à sa charge et transporte les 108 petits infirmes dans sa vieille école Montcalm, les jeunes épileptiques allant à la rue Saint-Mathieu d'abord, puis à l'île au Cerf, sur le Richelieu. La nouvelle école envoie quérir chaque jour dans toute la ville les enfants infirmes des deux sexes. Ils sont bientôt 300 à suivre le cours primaire régulier, de la première à la neuvième année; ils jouissent d'un service médical, d'un transport personnel par autobus, d'une salle à manger et, au point de vue technique manuelle, d'ateliers de menuiserie, cordonnerie, horlogerie et, quant aux filles, d'un apprentissage d'art culinaire, de coupe et de couture, de travail au métier. La Commission n'a rien épargné pour assurer une grande efficacité à cette institution nouveau genre, en y introduisant les meilleures méthodes modernes propres à cette forme d'éducation.

De toutes les inventions mécaniques qui ont si profondément transformé la vie moderne, la pédagogie en utilise quelques-unes dont elle a fait de bons procédés d'enseignement, visuel et auditif. Signalons seulement le phonographe et le cinéma.

Le premier enseignement à se servir de la merveilleuse découverte d'Edison fut la langue anglaise. Des manuels entiers, mis sur disques, circulèrent dans les classes françaises. Professeurs et élèves en profitaient pour la rectitude de la prononciation et l'extension du vocabu-

laire. Cet essai, qui entraînait le renouvellement des méthodes, avait aussi ses inconvénients. L'usure rapide des disques, les difficultés de leur manipulation et de leur mise au point dans des classes nombreuses, diminuèrent rapidement l'engouement des débuts. Quoique ramené davantage aujourd'hui à l'enseignement individuel, il reste toujours à l'occasion un précieux auxiliaire de la voix d'un maître habile.

Plus récemment, la radiophonie a institué pour les élèves des petites écoles et même des collèges de véritables concours qui permettent de juger, dans une mesure appréciable, la valeur et l'étendue de l'enseignement public. Enfin, dernier et parfait — trop parfait — moyen de contrôle pour les professeurs et les élèves, la microphonie permet au directeur de quelques écoles de suivre à volonté de son bureau l'enseignement donné dans chacune des classes.

Comme elle avait organisé l'inspection de ses propres écoles, la Commission voulut aussi avoir sa revue pédagogique qui serait pour elle un moyen de communiquer directement avec son personnel enseignant, pour le diriger, l'instruire et l'aider dans sa rude tâche auprès des enfants. La rédaction fut confiée en 1925 à un professeur qui s'en détacha plus tard pour fonder une autre revue du même genre, et composer aussi de nombreux ouvrages destinés spécialement à l'enfance et à la jeunesse. "L'école canadienne" est restée l'organe pédagogique officiel de la Commission. Elle a déjà publié d'innombrables articles de culture générale, de pédagogie et de méthodologie appliquée, de leçons pratiques, d'étude du programme à tous les degrés. Bon nombre des collaborateurs de la revue sont des professeurs de la Commission. Sa collection forme une véritable bibliothèque pédagogique et son rédacteur en chef a mis en volumes un choix de ses meilleurs articles.

Retour à neuf commissaires (1937)

La nouvelle Commission scolaire se compose de neuf membres élus pour trois ans par les mêmes pouvoirs publics qu'autrefois. Elle nomme un conseil pédagogique formé au plus de vingt personnes, qui n'ont que voix consultative. Elle choisit parmi ses propres membres un président général et un secrétaire qui est en même temps trésorier. Plus tard ces deux charges furent séparées. Les écoles se partagent en six districts au lieu de quatre, avec un seul district de langue anglaise, comme auparavant. M. Armand Dupuis (1937-40) continua la série des présidents laïques, ainsi que ses deux successeurs immédiats.

Dès son installation, le nouveau régime tombait de Charybde en Scylla: à une crise économique aigüe succédait une longue guerre qui absorbait les ressources et les énergies du pays. Le budget scolaire n'en souffrit pas trop tout d'abord et la diminution du nombre des classes, du fait de la guerre, permit de s'en tenir aux dépenses ordinaires d'entretien. Deux écoles nouvelles seulement, Saint-Emile et Christ-Roi, furent ouvertes en 1939,

portant à 235 le nombre de toutes les écoles de la Commission. Les nécessités de la guerre et de ses suites inévitables furent même plus fortes que la loi de l'instruction obligatoire, votée au moment où la conscription et les industries militaires dispersaient la jeunesse étudiante. Cette loi eut peu d'effet et ne fut guère remarquée. Le nombre des classes diminuèrent, mettant en disponibilité plusieurs professeurs portés surnuméraires.

Par contre, le coût de la vie montait rapidement jusqu'à mettre dans une position gênante une partie notable du personnel enseignant. La question du rajustement du salaire s'imposait et fut longuement débattue. Tout en reconnaissant la légitimité des réclamations de ses professeurs, la Commission se déclarait incapable d'en payer les frais. L'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, fondée en 1919, rentre alors de nouveau en scène et présente, à l'exemple des professeurs protestants et sur le plan professionnel, une liste bien précise de ses demandes si souvent réitérées. L'affaire est portée devant le tribunal d'arbitrage constitué par le ministère du Travail, qui les approuve et le gouvernement provincial ordonne à la Commission de s'y soumettre. Une entente collective signée par elle et l'Alliance met fin à ce long débat. Cette fois, le traitement annuel de tous les professeurs de la Commission atteint un point culminant: Principaux, de $3,700 à $4,000, selon le degré du cours; Instituteurs, de $2,900 à $3,800. En conséquence, la Commission s'empresse de remanier les salaires des institutrices laïques, des religieux et des religieuses, dans des proportions équivalentes.

Avec leur admirable fonds de retraite, constitué par la Commission scolaire et largement subventionné par le gouvernement provincial, les instituteurs laïques de Montréal ont l'assurance d'appartenir à une profession qui présente les meilleures garanties de stabilité et de protection. Il resterait à faire profiter de ces avantages professionnels les visiteurs et professeurs ecclésiastiques, qui sont, eux aussi et au même titre, au service de la Commission.

La loi générale de la gratuité des livres vint aussi à cette époque renforcer celle de leur uniformité, si longtemps débattue dans le passé. A Montréal, elle entra en vigueur au commencement de septembre 1944. Seules désormais les fournitures classiques restaient à la charge des parents. Le prêt des livres aux élèves de toutes les écoles exigeait une procédure minutieuse, dont on s'acquitta heureusement, mais il en allait tout autrement du budget déjà déficitaire de la Commission qui en supportait les frais. Comment faire droit à tant de dépenses qui grèvent si lourdement les finances, si ce n'est en recourant à des emprunts qui augmentaient encore le chiffre déjà considérable du déficit annuel? Aussi, ces emprunts ont-ils été ordonnés et garantis par l'Etat provincial, qui vient d'en faire autant pour toutes les municipalités scolaires de la province, en escomptant un avenir plus prospère.

Il faut ajouter que ces embarras d'argent n'ont pas empêché la Commission de maintenir et de développer ses grands services d'administration et même d'en organiser quelques autres moins importants, mais regardés néanmoins comme nécessaires au bon fonctionnement de ses écoles.

On en trouvera la liste dans le Rapport annuel publié par le Directeur des études depuis 1942, et qui complète celui du trésorier de la Commission. Signalons seulement, sans les définir, les principales de ces oeuvres auxiliaires.

Au siège de l'administration, le service des statistiques, des bibliothèques pédagogiques et des archives; l'inspection médicale pour les professeurs et les élèves; une bibliothèque circulante pour les enfants dans les principales écoles; la pratique raisonnée de la culture physique avec son complément le festival annuel; les expositions de travaux manuels et de dessin, les services spéciaux des langues secondes et des langues étrangères, les visites des élèves dans les écoles techniques et autres institutions d'enseignement.

Certaines oeuvres ont un caractère social bien propre à former les enfants et à les intégrer peu à peu dans la société où ils vivront. La liste en est longue: brigades de sécurité pour la circulation des élèves dans les rues aux heures dangereuses, campagnes d'embellissement et de propreté civique, couvre-feu imposé le soir aux enfants de toute la ville, exercices pour la prévention des incendies, cours de secourisme pour les premiers soins aux blessés, et, en temps de guerre, campagne de conservation et de récupération, enfin, concours loyal accordé à l'organisation des nombreux et récents terrains de jeux.

Cette simple nomenclature, qu'on pourrait encore allonger, démontre que la Commission scolaire se tient au courant des meilleures pratiques pédagogiques et qu'elle s'efforce d'introduire dans ses écoles ce qu'elle trouve de mieux ailleurs. Mais son principal mérite est encore de conserver en première place, dans l'esprit de ses milliers d'élèves, l'enseignement religieux et les traditions nationales qui font la force et la gloire de notre population catholique et française. C'est le principal rôle dont elle s'acquitte avec une ferveur et une compétence éprouvées.

* * *

Une chronique de quelques pages, qui ne procède guère que par têtes de chapitres, ne peut évidemment pas rendre justice à une oeuvre séculaire qui, commencée dans la misère et l'hostilité, s'est développée au point d'embrigader près de 4000 professeurs, d'administrer plus de 200 écoles et d'instruire 100,000 enfants. C'est tout un livre qu'il faudrait écrire pour en marquer les étapes successives et établir le mérite de ses principaux artisans.

On y verrait que ses commencements furent des plus difficiles, parce qu'elle eut d'abord à lutter pendant plus de vingt-cinq ans contre la mé-

fiance ou l'apathie d'un peuple qui avait beaucoup souffert, privé pendant près d'un siècle de ses libertés civiles.

Le calme politique de la Confédération apporta la prospérité à tout le pays et la liberté scolaire aux provinces. La Commission de Montréal, assurée désormais d'un avenir paisible, peut édifier enfin ses premières grandes et belles écoles et mériter l'entière confiance de la population. Si la crise économique, qui suivit de près, ralentit le progrès de l'oeuvre des écoles, ce n'est pas pour longtemps. La ville grandit rapidement. Les villages de banlieue se pressent de près autour d'elle et demandent bientôt leur annexion municipale. Plus jaloux de leur autonomie scolaire, ils ne peuvent cependant résister longtemps à l'absorption finale, qui les fait participer aux progrès toujours plus accélérés de l'organisme scolaire central. La Commission de Montréal est maintenant la plus puissante de la province. Les conséquences en sont nombreuses et apparaissent dans tous les domaines, tels que construction d'écoles populaires et même supérieures, pédagogie et enseignement, services d'administration, etc. Successivement, une tension économique, suivie d'une longue guerre, dont les effets sont encore présents dans notre monde troublé et inquiet, n'affecte guère que l'organisme financier dont l'armature est néanmoins soutenue et garantie par les pouvoirs publics.

L'évocation d'un édifice séculaire, si rapide soit-elle, rappelle d'elle-même à l'esprit le souvenir de ses meilleurs architectes. Aujourd'hui, la reconnaissance de toute une grande ville va aux nombreux Commissaires qui ont édifié, au cours de tout un siècle, son oeuvre d'éducation et de civilisation chrétienne.

PREMIER PRÉSIDENT

A.-F. TRUTEAU

1846-1847

ANCIENS PRÉSIDENTS

Frs.-A.-M. de CHARBONNEL
1847-1848

A. PINSONNAULT
1848-1850, 1851-1853

J.-H. PRÉVOST
1850-1851, 1853-1864

E.-C. FABRE
1864-1865

ANCIENS PRÉSIDENTS

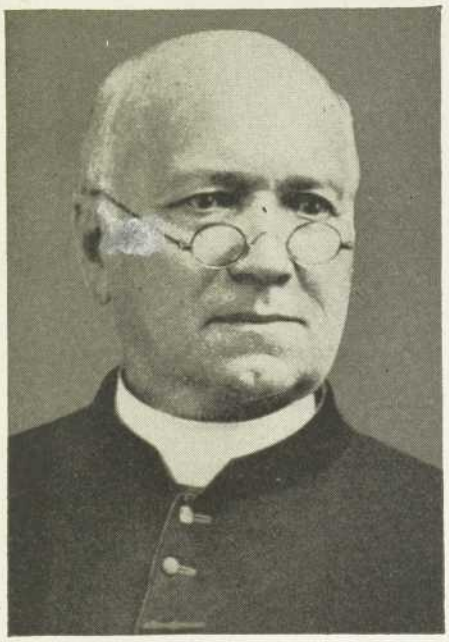

P.-L. LEBLANC
1865-1867

V. ROUSSELOT
1867-1886

A.-L. SENTENNE
1886-1894

P.-N. BRUCHÉSI
1894-1897

ANCIENS PRÉSIDENTS

Z. RACICOT
1897-1905

N.-A. TROIE
1905-1906

G. DAUTH
1906-1910

Wm O'MEARA
1910-1911

ANCIENS PRÉSIDENTS

E. ROY
1911-1918

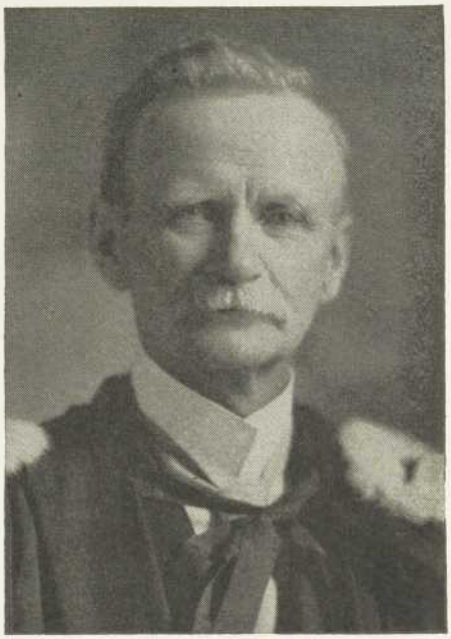

E. LAFONTAINE
1918-1928

A. DUPUIS
1937-1940

Monsieur C.-E. GRAVEL
1940-1941

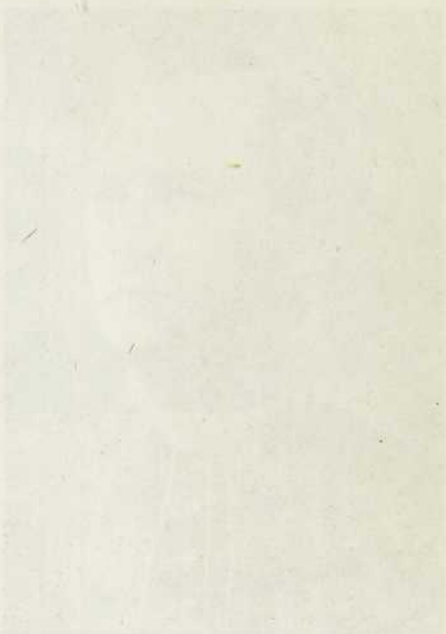

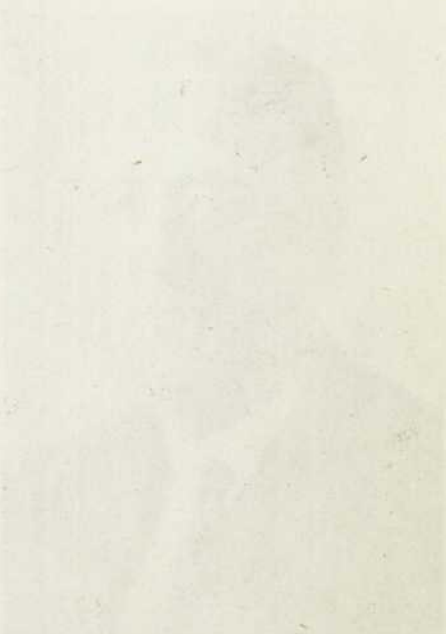

ANCIENS DIRECTEURS DES ÉTUDES

J.-M. MANNING,
1928-1938

U.-E. ARCHAMBAULT,
1873-1904

Monsieur E.-C. PIÉDALUE,
1938-1942

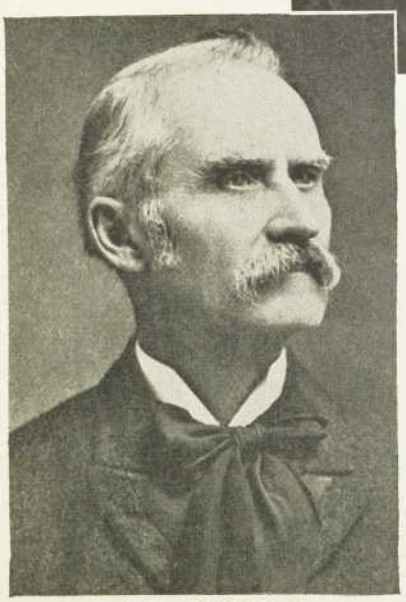

A.-D. LACROIX,
1904-1908

J.-N. PERRAULT,
1908-1917

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal en 1946

Rex DESMARCHAIS

En 1946, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal donne l'instruction à 100,000 enfants de la métropole. L'immense majorité de ces enfants sont de jeunes Canadiens français. Cependant, un certain nombre, bien que de confession catholique, sont de langue anglaise ou appartiennent à une nationalité étrangère. N'oublions pas que Montréal est de composition biethnique et qu'il constitue, comme toute grande ville, un centre d'attraction cosmopolite.

La Commission s'efforce non seulement d'instruire les enfants qui lui sont confiés mais de les former de façon à en faire des hommes accomplis. Elle s'occupe uniquement d'enseignement primaire. Cet enseignement qui va de la 1ère à la 12ième année se partage en trois cours: le cours primaire élémentaire (1ère à la 7ième année inclusivement) ; cours primaire complémentaire (8ième et 9ième années) ; cours primaire supérieur (10ième, 11ième et 12ième années).

Les 100,000 écoliers et écolières de Montréal fréquentent 230 écoles. 3,841 instituteurs et institutrices, religieux et laïques, se consacrent à l'instruction et à l'éducation de cette imposante population écolière.

Le territoire actuel de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal n'englobe pas l'île entière. Cependant il ne manque pas d'étendue puisqu'il couvre le territoire de la Cité de Montréal. En effet, au sud, il longe le fleuve Saint-Laurent et au nord, la Rivière-des-Prairies; à l'est, il touche à la municipalité de Montréal-Est, à la Ville de Saint-Léonard et à la paroisse de Rivière-des-Prairies; à l'ouest, enfin, il confine aux municipalités de Verdun, de Ville La Salle, de Montréal-Ouest, de Côte Saint-Luc et de Ville Saint-Laurent. De ce côté, toutefois, Westmount, Outremont et Ville Mont-Royal forment des enclaves indépendantes dans le territoire de la Commission.

Les brèves précisions statistiques et géographiques que nous venons de fournir suffisent à montrer l'importance de l'organisation qui distribue l'enseignement primaire à Montréal.

Il va sans dire qu'une organisation scolaire aussi considérable entraîne un système complexe d'administration. L'administration financière et la direction pédagogique de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ont leur siège social dans l'immeuble qui occupe le numéro 117 ouest rue Sainte-Catherine et qui abritait jusqu'en 1928 l'école du Plateau.

A la tête de la Commission se trouvent actuellement neuf Commis-

saires et un Président général choisi parmi eux. Sous l'autorité et la direction de ces Commissaires et de ce Président général, quatre grands services assurent le fonctionnement de l'organisme scolaire: le Secrétariat, la Trésorerie, la Direction des études, les Travaux. Les Archives relèvent directement du Président général et la Direction des études comporte quatorze services auxiliaires, tous destinés à promouvoir les progrès de l'enseignement.

Nous nous proposons d'exposer brièvement ici la constitution et le fonctionnement de notre organisme scolaire en suivant l'ordre de la hiérarchie établie. Ce rapide tour d'horizon permettra au lecteur de comprendre mieux l'agencement du mécanisme de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et de voir comment il fonctionne.

Le Président général et MM. les Commissaires

La Commission proprement dite se compose de neuf Commissaires. Ceux-ci sont désignés pour un terme de trois ans. Ils se réunissent une fois par quinzaine, en assemblée régulière. Dans l'édifice du siège social de la Commission, une salle particulière, dite salle des délibérations, est réservée à ces assemblées.

MM. les Commissaires tiennent leur nomination de l'autorité religieuse de Montréal et des autorités civiles de la Province et de la Cité. Voici comment le choix est réparti: le lieutenant-gouverneur en conseil, l'achevêque de Montréal et le comité exécutif de la Cité de Montréal nomment chacun trois Commissaires. Dans chacun des trois cas, il doit y avoir un représentant de langue anglaise.

Les Commissaires actuels, nommés en 1941, accomplissent donc leur deuxième terme. Ce sont M. Alfred-F. Larose, pharmacien, Président général, M. Jean-Julien Perrault, architecte, M. Emmett-J. McManamy, avocat, M. le chanoine Raoul Drouin, assistant-procureur de l'archevêché, M. l'abbé Paul-Emile Coursol curé, M. l'abbé Martin-P. Reid, curé, M. Omer Barrière, marchand, M. Victor-Ephrem Lambert, administrateur de propriétés, M. Hugh-E. O'Donnell, avocat et C.R.

Parmi ces neuf Commissaires, quelques-uns ont enseigné et ont pris une part directe à l'oeuvre de l'éducation. Les autres se sont toujours intéressés à la vie éducationnelle, au développement des écoles et ont entretenu des relations avec le monde de l'enseignement. Chacun d'eux s'est distingué dans son milieu professionnel, a montré des qualités particulières d'administrateur, s'est révélé un citoyen éclairé, soucieux de la chose publique et digne de l'estime de notre population. Le stage de ces Commissaires à la tête de notre institution laissera dans nos annales le souvenir d'une administration compétente, généreuse pour le bien des enfants, sagement économe

des deniers publics, humaine à l'égard du personnel enseignant et des employés de nos bureaux.

La Commission compte un certain nombre d'écoles de langue anglaise. Afin de régler toutes les questions qui concernent particulièrement ces écoles, un comité spécial existe au sein de la Commission.

MM. les Commissaires régissent toute l'administration financière de la Commission et c'est à eux qu'il appartient de décider, en dernier ressort, de toute question pédagogique soumise à leur attention. Lorsqu'ils ont besoin, avant de décider sur un problème de cette espèce, d'un supplément de précisions et de lumière, ils peuvent faire appel à la compétence d'un Conseil pédagogique dont nous dirons un mot tout à l'heure.

Mandatés par l'autorité religieuse de la métropole et par les autorités civiles de la Province et de la Cité, MM. les Commissaires sont responsables des intérêts éducationnels et pécuniaires que les contribuables de Montréal remettent entre leurs mains. Ils doivent répartir, en vue du plus grand bien de l'enseignement primaire montréalais, les deniers publics dont ils sont les administrateurs et qu'ils reçoivent sous forme de taxe scolaire de l'administration municipale et sous forme d'octrois du gouvernement provincial.

C'est dans le dessein d'assurer l'unité de commandement et l'exécution parfaite des décisions prises en assemblée que MM. les Commissaires choisissent parmi eux un Président général.

Le Président général ne fait pas que présider les sessions de la Commission. Il consacre tout son temps au service de cette institution. Il est le directeur général des chefs de service et de tout le personnel des divers bureaux. Aux assemblées (ou sessions) de MM. les Commissaires, lorsque, sur une question débattue, les voix se partagent également, son vote est prépondérant.

M. Alfred-F. Larose assume la lourde et délicate fonction de Président général de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Une longue expérience le préparait à occuper ce poste de commande et de confiance et à favoriser une politique propice à la formation des écoliers et des écolières catholiques de la métropole. En effet, M. Alfred-F. Larose, avant d'être élu Président général par ses collègues, avait été Commissaire de nos écoles de 1928 à 1937. De 1932 à 1937, il fut également président du Comité des finances d'alors. Après une brève interruption, il redevient de nouveau Commissaire en 1940. Et l'année suivante, l'estime de ses pairs l'élevait au poste de Président général. En dehors de la Commission, M. Larose s'est distingué tant dans l'enseignement universitaire que dans sa vie professionnelle. En effet, depuis 1909, il est professeur à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal et, en 1927, il mérita une chaire de titulaire à cette même Faculté. Reçu pharmacien en 1908, il a été président

du *Collège des Pharmaciens de la Province de Québec* puis de l'*Association pharmaceutique canadienne.*

Le Conseil pédagogique que la Commission consulte au besoin se compose de neuf membres dont deux doivent être de langue anglaise. Ils sont nommés par la Commission sur la recommandation de l'Archevêque de Montréal. D'office le Président général fait partie de ce Conseil et aucun employé de la Commission n'en peut être membre. Le Conseil pédagogique est formé de personnalités du monde de l'éducation et de l'extérieur. L'honorable Léon-Mercier Gouin, sénateur, en occupe la présidence. Voici les noms des autres membres: M. Aurèle Allard, p.s.s., supérieur de l'Externat Classique de Saint-Sulpice, M. l'abbé Augustin Lemay, principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier, M. l'abbé G.-Emmett Carter, directeur de l'Ecole normale Jacques-Cartier, le Révérend Frère Léo, f.é.c., la Révérende Mère Sainte-Théophanie, c.n.d., directrice de l'Institut Pédagogique, M. J.-David Pilon, Madame Claudine Vallerand. M. T.-F. Cuddihy, décédé, faisait aussi partie du Conseil pédagogique.

Les Archives

Un corps public qui célèbre son Centenaire et qui a l'importance et l'ampleur que nous avons dites ne saurait manquer d'un bureau des Archives. Les archives constituent la mémoire fidèle, oserions-nous dire, d'une institution. Les hommes passent et se succèdent, les mémoires trahissent et oublient mais l'institution demeure et ses archives gardent le souvenir écrit de sa vie.

Il est clair que tous ceux qui veulent se renseigner avec précision sur l'ensemble de la vie de la Commission ou qui simplement désirent connaître un détail quelque peu ancien de son existence doivent recourir aux bons offices des Archives.

L'utilité de ce bureau ne se borne pas à fournir une excellente documentation aux historiens, aux érudits, aux chercheurs, aux journalistes et aux publicistes. Son utilité est plus directe et se montre en quelque sorte indispensable au bon fonctionnement même de notre organisme scolaire. En effet, MM. les Commissaires ou les directeurs de service ont sans cesse besoin de consulter des pièces officielles, de référer à des résolutions avant de prendre des décisions ou d'élaborer des projets.

Les Archives, que dirige avec autant de zèle que de compétence Mlle Yvonne Deschênes, leur fournissent rapidement toute la documentation dont ils ont besoin. Les pièces sont classées selon un système méticuleux, précis et qui permet de trouver n'importe laquelle sur demande. On imagine sans peine la vigilance et le labeur que l'archiviste et ses aides doivent déployer pour répondre, sans jamais être prises de court, aux demandes de renseignement des personnes de notre institution et de l'extérieur. Mlle

Yvonne Deschênes, qui compte plus de 25 années au service de notre institution, a bien mérité de l'enseignement primaire montréalais.

Le Secrétariat

Dans les Commissions scolaires de la province de Québec, le secrétaire-trésorier joue un rôle de tout premier plan qui se trouve longuement défini dans le Code scolaire. Il remplit une double fonction comme son titre l'indique. Il est responsable à la fois de la littérature officielle et de l'administration financière de la Commission qui l'a nommé.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal est un organisme si considérable qu'il justifie le partage entre deux personnes des fonctions de secrétaire et de trésorier. Aussi la Législature a-t-elle permis à notre Commission de placer deux personnes de son choix, l'une à la tête du secrétariat, l'autre à la direction de la trésorerie. Il va sans dire que ces deux fonctionnaires relèvent de MM. les Commissaires et se trouvent sous l'autorité du Président général.

Le secrétaire de notre Commission tient les minutes et rédige les procès-verbaux des diverses assemblées, auxquelles il assiste d'office: sessions régulières de MM. les Commissaires, réunions du Conseil pédagogique et des divers comités, permanents ou temporaires, de notre organisation. Mais là ne se limitent pas ses fonctions. Il rédige une partie de la correspondance officielle de la Commission, il voit à l'exécution des contrats et conventions de toute nature auxquels celle-ci participe. Enfin, en certaines circonstances, il est un des porte-parole autorisés de la Commission auprès du public et des différents services de la maison. En résumé, il a tous les devoirs et toutes les attributions que la loi de l'Instruction publique confère aux secrétaires-trésoriers des commissions scolaires, sauf bien entendu, ceux et celles qui appartiennent soit au Président général, soit au trésorier ou à un autre chef de service, puisque notre Commission, en raison de son ampleur exceptionnelle, bénéficie de prérogatives particulières prévues par la loi.

Depuis 1917, la Commission a cru qu'il serait dans son intérêt de nommer un avocat au poste de secrétaire. En effet, un avocat, en vertu même de ses études professionnelles, est particulièrement qualifié pour interpréter et éclairer les difficultés légales, les subtilités du code scolaire, les points de loi ambigus, les problèmes juridiques qui se posent fréquemment dans une administration comme la nôtre, par exemple, lorsqu'il s'agit de contrats et de conventions. Comme toute organisation importante de la vie sociale, l'enseignement repose sur la législation et il en exige une perpétuelle interprétation.

M. Marc Jarry a été nommé secrétaire de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal en 1934. Ancien élève du Collège de Montréal, ba-

chelier ès arts de l'Université de Montréal en 1926, il était licencié en droit de la même Université et admis au Barreau de la Province de Québec en 1929. De 1929 à 1931, il suivit des cours réguliers au "School of Business" de l'Université de Columbia à New-York. Avant d'entrer au service de notre Commission, il avait fait un long stage au Trust Général du Canada et un stage plus court à la Canadian Industries Limited.

La Trésorerie

Le trésorier est le chef du service de la comptabilité.

Le trésorier doit, sous la direction de MM. les Commissaires et du Président général, surveiller avec une vigilance minutieuse l'exécution de toutes les décisions d'ordre financier de la Commission. Le budget annuel est divisé, suivant les divers besoins de l'organisation scolaire, en un grand nombre d'item d'importance variable. Chaque année, le trésorier publie un rapport financier qui montre en détail le travail important qu'accomplit le service de la trésorerie. Ce rapport est destiné à renseigner clairement et avec toute la précision voulue les contribuables de Montréal sur l'emploi des fonds.

Le trésorier signe conjointement avec le Président général les bons, obligations, chèques et autres valeurs émises par la corporation. Comme le secrétaire, il a tous les devoirs et toutes les attributions que la loi de l'Instruction publique reconnaît aux secrétaires-trésoriers des commissions scolaires, à la réserve toujours, pour notre organisme, des devoirs et des attributions qui concernent soit le Président général, soit le secrétaire ou tout autre chef de service. Entre autres choses, il contrôle la perception des impôts scolaires, le paiement des dettes et il veille à la conservation des fonds de la Commission. En plus de ses charges régulières, définies par son status, le trésorier doit accepter tous les autres devoirs que peuvent lui prescrire, à l'occasion, MM. les Commissaires et le Président général.

L'administration d'un budget annuel de plusieurs millions de dollars et sa répartition en divers item requièrent, sous les ordres du trésorier, un personnel nombreux. La raison d'être fondamentale de la Commission scolaire est, évidemment, le bien et la formation des enfants qui lui sont confiés. Elle est avant tout et par-dessus tout un organisme qui doit répandre dans le peuple l'instruction et l'éducation. Mais la diffusion de l'enseignement serait absolument impossible sans le concours d'une sage administration financière. "L'argent est le nerf de la guerre", a-t-on dit. Il n'est pas moins, en temps de paix, le nerf de toute grande institution sociale qui se veut vivante et bienfaisante. En pédagogie, comme en toute oeuvre humaine, rien de fécond ne s'établit, ne se maintient, ne progresse, sans reposer sur une solide assiette financière.

Depuis 1928, M. Roméo Delcourt occupe le poste de trésorier de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Du mois de décembre 1939 à la fin de juin 1941, les circonstances voulurent même qu'il exerçât la charge de secrétaire général et trésorier. Il avait reçu la préparation qui le désignait spécialement à la fonction de trésorier et qui lui permet de s'en acquitter au mieux des intérêts de notre institution. En effet, M. Delcourt est au service de la Commission depuis 1917. De 1917 à 1928, en qualité d'employé, puis de comptable en chef, il a vu le bureau de la trésorerie se développer et il a apporté sa contribution à ce développement.

Afin d'aider le trésorier dans l'accomplissement de sa tâche et de rendre plus efficace encore le travail du service de la trésorerie, la Commission a nommé, en 1945, M. Romain Pagé trésorier-adjoint. Cette nomination couronnait, en la personne de M. Pagé, vingt-huit années de travail, de dévouement et de compétence dépensées dans le bureau de la comptabilité.

Les Travaux

Une Commission scolaire qui compte 100,000 enfants, qui a sous sa juridiction 230 écoles dont plusieurs sont des bâtisses d'importance et qui possède d'autres immeubles indispensables à son organisation et à son fonctionnement, une pareille institution a besoin évidemment d'un organisme qui s'occupe spécialement de l'entretien, des réparations et du bon ordre de ces édifices. Parfois même l'agrandissement d'une école, devenue insuffisante pour répondre à l'affluence de la population écolière d'un quartier, s'impose. Et si les ressources de la Commission actuelle le permettaient, elle enrichirait sûrement son territoire de nouvelles écoles.

La Commission s'efforce, dans la mesure de ses moyens financiers, d'assurer à ses écoliers et à ses écolières les meilleures conditions possibles d'hygiène, de sécurité et de confort matériel propice au développement harmonieux du corps et de l'esprit. Par conséquent, elle désire que chacune de ses écoles ait une physionomie attrayante et offre les bienfaits d'une aération convenable, d'un éclairage abondant, d'un chauffage à point, d'une propreté irréprochable. De tels résultats ne sauraient être obtenus dans 230 écoles disséminées sur un vaste territoire sans le concours d'un organisme judicieusement agencé et confié à des personnes compétentes. Cet organisme existe dans notre administration et sous le nom de "Service des travaux", il constitue un des quatre grands services de la Commission.

Le directeur des travaux a donc pour fonction régulière de surveiller la tenue matérielle des écoles.

Il fait rapport au Président général et à la Commission des besoins de réparations et d'améliorations de celles-ci. Il fait exécuter les ménages, les réparations et les améliorations prescrites.

Le rôle du directeur des travaux ne se borne pas à surveiller, pendant l'année, l'état matériel des écoles et à pourvoir, avec l'autorisation requise, à tous leurs besoins matériels. Sur la recommandation de la Direction des études et avec l'approbation de MM. les Commissaires, il prépare ou fait préparer les esquisses, les plans et les devis des nouvelles constructions ou des agrandissements aux écoles et il en surveille l'exécution.

Renseigné par un spécialiste, il détermine les quantités et la qualité du combustible nécessaire; il en vérifie la livraison et en contrôle la consommation.

Il signale l'achat du matériel nécessaire pour les réparations et l'entretien; les achats effectués, il contrôle la livraison des articles et les prix de revient.

Les concierges des écoles relèvent de son autorité immédiate et leur travail est soumis à l'inspection des contrôleurs attachés au service des travaux. L'embauchage de nouveaux membres du personnel de ce service et de tous les ouvriers qu'emploie la Commission se fait sur sa recommandation.

Monsieur J.-Albert Bernier est le directeur actuel du service des travaux. Diplômé de Polytechnique à titre d'architecte en 1915, monsieur Bernier, au cours de sa carrière, s'est particulièrement occupé de construction d'écoles. Des écoles de la Commission et d'autres en dehors de Montréal ont été bâties d'après ses plans. M. Bernier, de 1915 à 1938, fit partie de divers bureaux d'architectes et plus tard il exerça seul sa profession. En 1938, la Commission des Ecoles Catholiques l'appelait à son service et le nommait en charge de ses constructions. En 1940, il recevait officiellement le titre de directeur des travaux. A ce moment, on décida de lui donner un assistant en la personne de M. Gaston Ranger, ingénieur. Jeune, actif, compétent, celui-ci apporte un concours précieux au service des travaux.

La Direction des études

Il convient de rappeler ici que la Commission scolaire et la vaste organisation qu'elle comporte n'existent qu'en fonction des enfants, écoliers et écolières de la métropole. Si les enfants pouvaient s'instruire suffisamment au foyer, il n'y aurait pas de Commission scolaire. Dans un pareil organisme, le service nommé Direction des études aura donc une singulière importance, puisque c'est lui qui s'occupe directement de l'instruction et de l'éducation des enfants. Les autres services ne sont là que pour soutenir la Direction des études et lui permettre de remplir le mieux possible sa fonction éducationnelle. Par conséquent, on ne s'étonnera pas qu'elle tienne une place considérable dans le cadre de notre organisme et que plusieurs "services auxiliaires", nécessités par les exigences de l'éducation, dépendent d'elle.

En 1942, une décision de la Commission a précisé et confirmé la

physionomie actuelle de la Direction des études. Elle se compose des membres suivants: un directeur des études, un directeur-adjoint des études, huit directeurs de district, dix visiteurs ecclésiastiques dont, à leur tête, un visiteur en chef.

Le directeur des études

Le directeur des études assume la responsabilité du bon fonctionnement de l'enseignement dans les écoles sous le contrôle de la Commission. En plus de cette responsabilité générale, il donne une attention toute particulière à la partie purement pédagogique.

Il exerce une surveillance sur les activités et sur les besoins, soit d'ordre pédagogique, soit d'ordre administratif, du personnel enseignant religieux et séculier.

Il a la liberté et le pouvoir de former des comités au sein de la Direction des études pour l'étude de tout problème d'ordre scolaire.

Comme chef de service, il relève directement du Président général et il a le devoir et l'obligation de le renseigner sur les activités de la Direction des études.

Nommé directeur des études en 1942, M. Trefflé Boulanger avait vraiment fait sa vie dans l'enseignement primaire montréalais. Pendant quinze années soit de 1922 à 1937, il avait été au service de la Commission comme instituteur. De 1937 à 1938, il fut inspecteur d'écoles urbaines; de 1938 à 1941, sous-directeur des études; de juillet 1941 à juillet 1942, directeur du personnel enseignant. Avant d'accéder au poste élevé qu'il occupe, il avait donc passé par diverses étapes de l'enseignement primaire. M. Boulanger a obtenu plusieurs diplômes d'ordre professionnel; il est membre de nombreuses associations dévouées à l'éducation et aux oeuvres de jeunesse, il a collaboré à plusieurs revues pédagogiques.

Le directeur-adjoint des études

Le directeur-adjoint collabore au travail du directeur des études sous son autorité. En l'absence du directeur, il revêt toute l'autorité de celui-ci.

M. Louis-Philippe Lussier a été désigné comme directeur-adjoint des études en 1938. Il compte trente-trois années à l'emploi de la Commission: instituteur de 1913 à 1923, principal de l'école Saint-Gérard de 1923 à 1933; directeur du district nord de 1933 à 1938; enfin, directeur-adjoint des études depuis 1938. M. Louis-Philippe Lussier a consacré toute sa vie à la formation de la jeunesse des écoles de Montréal.

Les directeurs de district

Ils ont charge de l'administration et de la surveillance pédagogique et disciplinaire des écoles ou des classes de leurs districts respectifs. Ils collaborent à l'étude de tous les problèmes d'ordre pédagogique ou administratif qui peuvent leur être soumis par le directeur des études.

M. Joseph Dansereau a reçu la direction des classes primaires supérieures françaises. Le district numéro 1 relève de M. Wilfrid DuCap; le district numéro 2, de M. Alcide Cantin; le district numéro 3, de M. Irénée Beauchemin; le district numéro 4, de M. Guido Morel; le district numéro 5, de M. Albert St-Jacques; le district numéro 6, de M. Emile Girardin. Le district numéro 7, réservé aux classes de langue anglaise, a comme directeur M. James Lyng.

MM. les directeurs de district ont tous consacré leur vie à la cause de l'éducation dans le milieu de l'enseignement primaire montréalais. Avant leur nomination aux postes qu'ils occupent aujourd'hui, ils avaient fait de l'enseignement actif, dirigé certaines de nos écoles. En plus de qualifications diverses, chacun d'eux a les diplômes requis par la profession d'instituteur et s'est distingué dans la carrière de l'enseignement primaire.

Les visiteurs ecclésiastiques

Ils sont sous la direction immédiate de M. le chanoine Eugène Gareau qui porte le titre officiel de visiteur en chef.

Celui-ci a pour mission particulière de veiller d'une façon générale à l'enseignement religieux et à la formation morale dans les écoles. Conséquemment, il doit diriger les visiteurs ecclésiastiques quant aux moyens à prendre afin d'assurer l'efficacité de cet enseignement. De plus, il les dirige quant à la façon de procéder dans l'examen des autres matières, contrôle leur travail et fait rapport au directeur des études

M. le chanoine Eugène Gareau est visiteur en chef depuis 1939. Sauf trois années consacrées au ministère, toute la carrière sacerdotale de M. Gareau s'est identifiée avec l'enseignement. De 1914 à 1926, il enseigne la philosophie et la littérature au collège de Saint-Jean. En 1929, il entre au service de la Commission et il exerce la fonction de visiteur du district nord jusqu'en 1938. L'année suivante, les autorités lui confient la charge de visiteur en chef. M. le chanoine Gareau, comme d'ailleurs MM. Trefflé Boulanger et Louis-Philippe Lussier, est membre de divers comités du Département de l'Instruction publique.

Les visiteurs ecclésiastiques ont pour devoir spécial de veiller à l'éducation religieuse et morale des élèves de leurs districts respectifs. De plus ils assurent le service de la visite régulière des classes. Ils travaillent en collaboration avec le directeur du district. Ils doivent faire rapport de leurs activités au visiteur en chef.

M. l'abbé Eustache Saint-Maurice visite les classes primaires supérieures françaises. M. l'abbé Paul Jarry, le district numéro 1; M. l'abbé Joseph Lalumière, le district numéro 2; M. l'abbé Joseph Judes, le district numéro 3; M. l'abbé P.-Emile Robillard, le district numéro 4; M. l'abbé Henri Grégoire, le district numéro 5; M. l'abbé Urgel Caumartin, le district numéro 6. M. l'abbé J.-Ernest Cooney voit aux classes de langue anglaise

qui forment le district numéro 7, tandis que M. l'abbé Irénée Lussier surveille les classes auxiliaires.

MM. les visiteurs ecclésiastiques sont recommandés expressément à la Commission par l'Archevêque de Montréal qui se porte garant de leur compétence et de leur dévouement. Plusieurs d'entre eux se sont livrés à l'enseignement actif. La Direction des études n'a qu'à se louer des services qu'ils lui rendent dans l'exercice de leur fonction particulière.

Les Services auxiliaires de la Direction des études

Nous classons ici les services auxiliaires de la Direction des études selon *l'ordre alphabétique*. Tous ces services ont une égale importance et chacun d'eux a été institué afin d'aider la Direction des études à remplir sa fonction éducationnelle. En définitive, ces services (qu'ils soient en contact direct avec les enfants ou qu'ils ne les concernent que par des intermédiaires) visent à l'amélioration des disciplines pédagogiques, et partant, au progrès moral, intellectuel, physique, des écoliers et des écolières.

La bibliothèque des instituteurs

Elle a ouvert ses portes aux instituteurs et institutrices religieux et laïques le 3 octobre 1932. Sa raison d'être fondamentale, c'est de fournir aux maîtres les moyens d'augmenter l'efficacité de leur enseignement.

A la date d'ouverture, la bibliothèque comptait 3,000 volumes sur tous les sujets, sauf le roman. Elle en comprend aujourd'hui 12,625 parmi lesquels les volumes de langue anglaise forment une section importante. Le catalogue de la bibliothèque comporte treize grandes rubriques qui montrent le choix aussi riche que varié offert aux lecteurs et lectrices. Avant la guerre, le nombre de périodiques que recevait régulièrement la bibliothèque s'élevait à une centaine. Si l'on veut se rendre compte de la vogue de la bibliothèque auprès du personnel enseignant, qu'on s'arrête un moment aux chiffres suivants: au cours de l'année 1944-1945, 7,612 volumes (5,273 français, 2,339 anglais) furent en circulation; le total des abonnés durant la même période s'éleva à 3,639, soit 2,693 lecteurs français et 946 lecteurs anglais. On peut donc dire qu'aujourd'hui l'immense majorité du personnel enseignant puise aux sources de la bibliothèque et y acquiert un enrichissement de culture tant générale que professionnelle.

Mlle Hélène Grenier, bibliothécaire diplômée, est la titulaire de la Bibliothèque des Instituteurs depuis sa fondation. Mlle Hélène Karch, également diplômée en bibliothéconomie, est son assistante depuis 1939.

Les bibliothèques scolaires

C'est dans le dessein d'accroître la culture de ses écoliers et de ses écolières, de nourrir leur curiosité intellectuelle, de leur inspirer le goût des lectures morales et instructives, que la Commission a établi le service des bibliothèques scolaires.

Elles commencèrent à fonctionner au début de l'année 1939. Grâce à l'esprit d'initiative et au zèle déployé par le personnel de ce service, 49 écoles sur 230 sont aujourd'hui pourvues de leur bibliothèque particulière. La Commission dotera les autres écoles de ce précieux instrument de culture et de travail au fur et à mesure que ses ressources lui permettront de nouveaux établissements de ce genre.

La bibliothèque scolaire est très populaire auprès des écoliers et des écolières. Au cours de l'année 1944-1945, l'inscription se chiffrait à 9,651 élèves dont 8,257 de langue française et 1,394 de langue anglaise. Ces jeunes lecteurs et lectrices empruntèrent 173,739 livres, soit 146,983 dans les écoles de langue française et 26,755 dans celles de langue anglaise. Durant la même période, le service répartissait dans les diverses bibliothèques d'écoles 1,726 livres nouveaux, ce qui portait le total des volumes en circulation à 34,451.

En 1944, le service ouvrait une bibliothèque importante la "bibliothèque Saint-Jean-Baptiste", située dans l'école du même nom. La même année, il gratifiait aussi les bureaux du siège social de la Commission d'une bibliothèque dite "Bibliothèque de l'Administration" qui est de première utilité surtout pour les membres de la Direction des études.

M. Joseph Brunet, diplômé en bibliothéconomie, est le directeur du service des bibliothèques scolaires depuis sa fondation.

Le contrôle des absences

Ce service auxiliaire a été organisé, tel qu'il fonctionne actuellement, en 1928. La Commission, en le constituant, faisait une oeuvre d'intérêt social: elle désirait que les enfants d'âge scolaire fréquentent régulièrement l'école afin de s'y instruire et de s'y former. D'ailleurs, on sait les dangers de l'enfance inoccupée, libre de toute discipline, abandonnée tout le jour à l'inaction et aux sollicitations nocives que multiplie autour d'elle un grand centre urbain. Alors l'enfant non seulement n'apprend rien de ce qu'il devrait apprendre mais il apprend tout ce qu'il ne devrait pas savoir.

Le service est confié à 7 contrôleurs. Leur tâche ne consiste pas uniquement à surveiller les enfants qui ne fréquentent pas l'école et à les y conduire. Ils ont le devoir de persuader les parents que leurs enfants doivent fréquenter l'école; ils ont aussi la tâche de démontrer aux enfants qu'il y a de grands avantages pour eux à s'instruire le mieux et le plus possible.

A leur façon et suivant leurs attributions, les contrôleurs d'absences font de l'éducation.

Voici quelques chiffres qui donnent une idée du travail accompli par nos 7 contrôleurs pour la durée d'un exercice scolaire. Au cours de l'année 1944-1945, ils ont fait 14,907 enquêtes au sujet d'élèves absents de l'école. Sur leur recommandation et d'après les résultats de leurs enquêtes, les autorités de la Commission ont accordé 170 permis d'absences pour travail à la maison et 589 permis pour travail hors de la maison. Grâce à l'excellente besogne de nos contrôleurs d'absences, la fréquentation scolaire est plus nombreuse et plus régulière surtout.

L'enseignement par le cinéma

A côté d'un cinéma qui, malheureusement, ne tend pas toujours à hausser le niveau moral, à enrichir les connaissances et à affiner le goût artistique, il peut exister, il existe effectivement un bon cinéma, un cinéma qui renseigne, instruit, élève le sens moral. Le cinéma, qui non seulement montre des images mais qui, de plus, les anime, les rend sonores et parlantes, peut jouer un rôle de premier plan dans l'instruction et l'éducation de l'enfant. Toutes les matières du programme scolaire pourraient être illustrées, rendues plus concrètes, plus vivantes, plus captivantes par le déroulement, sous les yeux de l'élève, de films appropriés.

La Commission n'a pas voulu négliger ce moyen exceptionnellement efficace pour instruire, cultiver et former ses écoliers et ses écolières. Aussi, en novembre 1939, décidait-elle d'introduire l'enseignement par le cinéma dans les écoles primaires supérieures et établissait-elle un service auxiliaire spécial à cette fin.

Dès l'année 1942-1943, les élèves de ces écoles avaient l'avantage de voir 130 films éducatifs. Chacun de ces films était utilisé de 8 à 10 fois. Par ailleurs, afin de se procurer des documentaires variés et intéressants, notre service du cinéma se mettait en relation avec l'Office National du Film, la Ciné-photographie de la Province, la Cinémathèque du Département de l'Instruction publique de Québec.

M. Raoul Laberge, ancien instituteur et spécialiste en cinématographie, est le directeur du service de l'enseignement par le cinéma.

L'enseignement de la culture physique

L'enseignement systématique de la culture physique dans nos écoles et l'organisation d'un service qui s'y consacre remontent à l'année 1938.

Cet enseignement, tel que donné à nos élèves, ne se propose aucunement de former des gymnastes experts, des athlètes professionnels, des personnes qui cultiveraient la vigueur de leurs membres et la souplesse de leurs muscles au détriment de la vie de l'esprit. Au contraire, cet enseignement est conçu de façon à obtenir un heureux équilibre entre le corps et

l'esprit, à favoriser le travail intellectuel en maintenant le physique dans un état de santé, de force, d'allant.

Le personnel qui s'occupe de la culture physique a de nombreuses tâches à remplir: il prépare des programmes de culture physique, donne des cours aux titulaires, visite des groupes de gymnastes dans les écoles, organise des concours entre les groupes, prononce des conférences sur l'anatomie et la physiologie devant les titulaires, élabore des démonstrations publiques de fin d'année.

Au cours de l'année 1944-45, 38,567 écoliers et écolières ont bénéficié des cours d'éducation physique. On se rendra compte de l'intérêt que ces cours suscitent chez les parents et dans le public en général si l'on veut bien observer que, l'an dernier, 65,047 spectateurs ont assité aux démonstrations de fin d'année qui eurent lieu dans la plupart des écoles.

Le major J.-E. Gagnon est le directeur de l'enseignement de la culture physique. Mlle Cécile Grenier est assistante-directrice et s'occupe de la section féminine.

L'enseignement du dessin

Que l'homme sache bien parler et écrire correctement, ce sont là les deux moyens fondamentaux pour lui d'exprimer ses idées, ses projets, ses sentiments, bref, de communiquer avec ses semblables et de leur révéler les richesses ou les besoins de son être intérieur. Le dessin, lié à l'écriture mais qui la complète, est un troisième moyen important de communication et d'échange dans les relations humaines. Celui qui, en plus de savoir parler et écrire sait dessiner, possède un atout de plus dans son jeu.

C'est en 1928 que la Commission créa le poste de directeur de l'enseignement du dessin et M. J.-B. Lagacé fut nommé titulaire de ce service.

Pendant la dernière année scolaire, 24 professeurs de dessin, tous diplômés de l'Ecole des Beaux-Arts, donnèrent des cours dans les classes primaires supérieures, complémentaires et même élémentaires de 132 écoles. Certains de ces professeurs couvrirent jusqu'à 10 écoles différentes pour répondre aux besoins de l'enseignement.

L'enseignement du dessin dans nos écoles a été organisé à la fois pour accroître la culture des élèves et pour satisfaire à des exigences pratiques. Il est enseigné sous trois modes différents, soit: le dessin d'observation, le dessin de décoration et le dessin géométrique. Les élèves prennent un vif intérêt à cette matière du programme et y réussissent de façon remarquable. Dans le passé, des expositions de leurs meilleurs travaux ont attiré l'attention du public et mérité des éloges de critiques d'art.

M. Maurice LeBel est le directeur de l'enseignement du dessin.

L'enseignement de la langue seconde

Il existe un fait qu'aucun éducateur, conscient des nécessités de la vie dans notre milieu, ne saurait ignorer: nous vivons dans un pays officiellement bilingue. S'il est souhaitable que le jeune Anglo canadien ait des notions de français, il ne l'est pas moins que le jeune Canadien français connaisse suffisamment l'anglais. Suffisamment pour que le monde anglophone qui nous englobe ne lui demeure pas fermé. Pourquoi ne puiserions-nous pas à une source de richesse qui jaillit parmi nous?

L'anglais dans nos écoles de langue française et le français dans nos écoles de langue anglaise doivent être enseignés de façon rationnelle et en vue de fins pratiques.

En 1942, la Commission a confié à M. E.-C. Piédalue la surveillance et la direction de l'enseignement de l'anglais dans les classes françaises et de l'enseignement du français dans les classes anglaises.

Le directeur de ce service a donc le soin d'interpréter le programme, de s'assurer de la valeur des manuels, de la compétence du personnel, de l'efficacité des méthodes et de donner des conseils appropriés sur la façon d'améliorer cet enseignement.

Au cours de l'exercice scolaire 1944-1945, M. Piédalue s'est occupé particulièrement des classes primaires, complémentaires et supérieures. Il a parcouru 57 écoles des différents districts, visité 376 classes, fait subir 292 interviews aux maîtres, donné 44 conférences méthodologiques au personnel et, enfin, il a eu des entretiens d'ordre technique avec 96 directeurs et professeurs.

L'enseignement ménager

C'est en l'année 1943 que le service de l'enseignement ménager a commencé à fonctionner à la Commission. Dès la première année du fonctionnement régulier du service, 70 écoles étaient pourvues de salles d'art culinaire, 9,191 élèves, disséminées en 533 classes, suivaient des cours en cette matière donnés par 49 titulaires religieuses et 20 titulaires laïques.

Il est inutile d'insister sur la portée pratique et l'intérêt que présente un pareil enseignement. D'ici quelques années, la plupart des écolières d'aujourd'hui fonderont un foyer, élèveront des enfants. Elles auront à préparer les repas quotidiens, à tirer le meilleur parti possible des ressources de leur budget pour offrir, chaque jour, sur la table familiale, une nourriture non seulement abondante mais substantielle, variée, appétissante. Il suffit d'interroger les ménagères de nos familles pour savoir combien le problème de l'alimentation quotidienne est compliqué et leur cause de soucis!

Durant l'année 1944-1945, Mlle Juliette Mireault, directrice de l'enseignement ménager, a fait 165 visites dans les écoles pour se rendre compte

par elle-même du travail accompli par les élèves. Grâce à ces visites sur les lieux, elle a pu non seulement juger du savoir-faire et de l'entrain des élèves mais, de plus, elle a eu l'occasion de connaître mieux les titulaires des cours, de leur donner des conseils, de corriger sur place les défauts et les lacunes de leurs méthodes pédagogiques.

Il importe de reconnaître la valeur d'un enseignement qui dotera les futurs foyers canadiens de ménagères à la hauteur de leur difficile fonction.

L'enseignement du solfège

Cet enseignement devenait une matière obligatoire du programme d'études en septembre 1937. Un tel enseignement peut à coup sûr aider à découvrir parmi les élèves de précieuses vocations de chanteurs et de cantatrices. Mais ce n'est pas là, toutefois, son but essentiel. Il se propose un dessein plus général, soit de donner des notions de chant et de musique aux écoliers et aux écolières. Comme le dessin, les travaux manuels, la langue seconde et l'enseignement ménager, la connaissance, même élémentaire, du solfège, élargit et étoffe la culture, apporte à l'homme un supplément de formation. Si tous ne sont pas doués d'une voix d'or et d'une oreille aussi fine que juste, il est bon que tous, cependant, sachent un peu ce que sont le chant et la musique, que ce beau domaine de l'art ne leur demeure pas à jamais interdit.

Dès l'année scolaire 1942-1943, le solfège était enseigné dans toutes les classes du cours élémentaire. Les spécialistes qui sont à l'emploi du service de l'enseignement du solfège donnent des cours de perfectionnement aux directeurs de maîtrises, puis aux titulaires des classes. Ils visitent les classes, constatent sur les lieux comment l'enseignement est donné, font les mises au point nécessaires, notent dans un cahier les résultats obtenus par chaque maître. Enfin, au mois de juin, ils ont charge de préparer et de faire subir l'examen de solfège.

L'enseignement du solfège était sous la direction de M. Raoul Pâquet, décédé récemment. Au cours de l'année 1944-1945, sur les 2,275 classes du cours primaire élémentaire, 926 classes reçurent la visite des spécialistes du service et bénéficièrent de leurs directives.

L'enseignement des travaux manuels

L'organisation de l'enseignement des travaux manuels a été entreprise en 1903. Mais c'est en 1930, après des essais, des corrections et des mises au point successives, qu'un véritable comité de travaux manuels fut formé. On notera que ce n'est qu'en 1937 que cet enseignement devint obligatoire dans toutes les écoles de la Province. La Commission, toujours soucieuse de l'intérêt de ses élèves, avait donc devancé de plusieurs années la décision du Département de l'Instruction publique.

Il suffit ici de mettre en lumière quelques statistiques pour voir combien les jeunes de nos écoles apprécient ce genre d'enseignement. Le service auxiliaire de l'enseignement des travaux manuels a sous sa direction quinze professeurs spécialisés. Les ateliers, indispensables à la pratique, sont au nombre de 37 et se trouvent répartis sur divers points du territoire de la Commision. Un total de 5,995 élèves suivent ces cours à la fois théoriques et pratiques. 158 classes de 7ième année fournissent un contingent de 3,740 élèves et 105 classes de 8ième année, un contingent de 2,255 élèves. Ajoutons qu'à l'école Victor-Doré et à l'hôpital Sainte-Justine, 7 classes fournissent aux travaux manuels 127 élèves. De petits infirmes et de jeunes malades apprennent ainsi les rudiments d'un métier qu'ils seront, un jour, en mesure de pratiquer.

Monsieur J.-Amédée Lussier dirige l'enseignement des travaux manuels. L'apprentissage d'un métier, on le conçoit sans peine, en plus d'être un excellent moyen de formation pour les jeunes, peut devenir pour plusieurs, plus tard, un moyen honorable et rémunérateur de gagner leur vie.

La revue pédagogique

La revue "L'école canadienne", organe pédagogique officiel de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, a été fondée en 1925. Elle fut alors confiée à un rédacteur de l'extérieur qui n'avait que le patronage et la clientèle de notre institution. C'est en 1930 que la Commission prit l'entière propriété de la revue et nomma rédacteur en chef M. René Guénette.

"L'école canadienne" est une revue mensuelle (10 numéros par an) de 64 pages. Elle paraît le premier de chaque mois et son tirage est de 5,000 exemplaires. Chaque membre du personnel enseignant la reçoit gratuitement. Elle a pour but essentiel d'accroître la culture générale des maîtres, d'enrichir leur formation pédagogique, de porter à leur connaissance les documents officiels émis soit par la Commission, soit par la Direction des études. En plus d'être un efficace instrument de culture humaine et professionnelle, elle joue le rôle d'agent de liaison entre les autorités scolaires et le personnel enseignant.

Le rédacteur en chef et son collaborateur régulier (le soussigné) alimentent de leurs écrits la revue. Mais il ne serait ni possible ni souhaitable qu'ils la rédigent seuls. Les cinq grandes rubriques: "Culture générale", "Pédagogie générale", "Méthodologie appliquée", "Documents officiels", "Livres et revues" exigent une collaboration variée et nombreuse. Afin de présenter une matière vivante, instructive, agréable, le rédacteur en chef fait d'abord appel à nos maîtres puis à des écrivains et à des journalistes de carrière. Chaque année, M. Guénette réussit à grouper une équipe fort intéressante de collaborateurs.

Le service des classes de langue étrangère

Montréal, en raison de sa position géographique, de son essor industriel et commercial et de l'accroissement rapide de sa population, est devenu pour le continent américain et pour certains pays du centre de l'Europe, en particulier, un pôle d'attraction, un aimant puissant. Les immigrants de l'Europe centrale ne font pas que passer dans notre ville. Un bon nombre s'y fixent pour gagner leur vie, y établissent leur foyer. Les catholiques de langue française ne sauraient se désintéresser de ces éléments (catholiques très souvent) qui arrivent parmi eux. Parce qu'ils sont pauvres et qu'ils ont souffert dans leur pays, ces étrangers qui s'établissent chez nous offrent souvent un terrain propice aux idéologies subversives. Il importe de sauvegarder leurs principes religieux et de les protéger contre les sollicitations qui les assaillent. Leurs enfants surtout doivent être maintenus dans la religion catholique et initiés à la civilisation française.

Dans nos écoles, des classes spéciales ont été ouvertes à l'intention des enfants de ces nouveaux Canadiens. Comme ces classes sont assez nombreuses et importantes, digne d'intérêt la population écolière qui les fréquente, la Commission, en 1936, a créé le service des classes de langues étrangères et en a confié la direction à un polyglotte, M. Walter-J. Bossy.

Chaque année, M. Bossy visite les classes que fréquentent des enfants de nationalités étrangères. Il y surveille l'enseignement qui y est donné et il fait rapport au directeur des études.

Le service médical

C'est en 1934 que, sur la recommandation du Comité d'hygiène de la Commission, le service médical fut établi. Il ne comptait à ce moment-là qu'un seul médecin. Comme les besoins se multipliaient et que les autorités désiraient que le service médical fût pleinement efficace, un deuxième médecin fut appelé à seconder le premier. Aujourd'hui, les docteurs Earl-E. LeSage et Anatole Plante se partagent conjointement les nombreuses tâches que comporte le service.

Les deux titulaires du poste visitent les membres du personnel enseignant absents pour cause de maladie ou d'accident; ils visitent également les élèves victimes d'accident et tout employé des écoles ou de l'administration absent pour les mêmes raisons; ils voient à l'observance de la loi scolaire quant à l'examen pulmonaire clinique et radiologique; ils contrôlent les déclarations des candidats à l'examen-concours sur leur état de santé.

Afin de délimiter le travail respectif des deux médecins du service, le territoire de la Commission a été divisé en deux districts médicaux, l'un confié au docteur LeSage, l'autre relevant du docteur Plante.

Au cours d'une récente année scolaire, nos médecins ont fait 806 visites à domicile. Ils ont parcouru toute la ville et même, en certains cas,

ont dû franchir ses limites. Dans les cas d'accidents chez les élèves et chez les concierges, ils ont ajouté à leurs visites régulières 134 visites à domicile et 73 aux hôpitaux. De plus, ils ont fait le relevé des examens physiques annuels pour tout le personnel religieux et laïque et constitué ainsi un ensemble d'environ 4,000 dossiers.

Le service des statistiques

La Commission, si l'on considère qu'elle a sous sa juridiction 230 écoles, 100,000 écoliers et écolières, un personnel enseignant de 4,000 membres, en plus de nombreux employés, la Commission, dis-je, ne saurait se passer d'un service de statistiques.

Ce service a été fondé en 1930. Il est d'abord destiné à renseigner avec précision MM. les Commissaires, la Direction des études et les autres grands services. Il recueille et classe toutes les statistiques qui se rapportent à l'inscription, à la fréquentation, à la présence moyenne, à l'origine raciale, à l'âge, à la religion des élèves; il possède une documentation toujours à point sur le nombre des doubleurs, le nombre de classes de chaque degré du cours, la moyenne des notes obtenues par les élèves aux concours et aux examens. Ainsi, il est en mesure de répondre aux questions des parents, des contribuables, des corps publics et d'éclairer la Commission lorsqu'elle doit prendre des décisions ou la Direction des études lorsqu'elle élabore des projets d'ordre scolaire.

Sous la direction de M. J.-Fédora Vincent, le service des statistiques ne se borne pas à faire un travail de compilation. Pour répondre au désir des autorités, il perçoit les frais scolaires exigibles des élèves des classes primaires supérieures, contrôle les subventions de la Commission aux orphelinats, asiles, écoles indépendantes, pour l'enseignement donné aux élèves montréalais inscrits dans ces institutions. Le recensement annuel des enfants catholiques domiciliés dans le territoire de la Commission est fait par des employés du service des statistiques.

Nous regrettons de n'avoir pas eu l'espace voulu pour faire un éloge mérité des directeurs et directrices des services auxiliaires. Disons que, dans chaque cas, il s'agit de personnes qualifiées pour les divers postes qu'elles occupent et qu'elles n'épargnent ni leur temps ni leur dévouement pour l'amélioration continuelle de leurs services respectifs, l'essor de la Commission et le progrès de l'enseignement primaire dans les écoles de la métropole.

COMMISSAIRES ACTUELS

Monsieur Jean-Julien PERRAULT
architecte

Monsieur Emmett-J. McMANAMY
avocat

COMMISSAIRES ACTUELS

Monsieur le chanoine Raoul DROUIN
assistant-procureur de l'archevêché

Monsieur l'abbé Paul-Émile COURSOL
curé

COMMISSAIRES ACTUELS

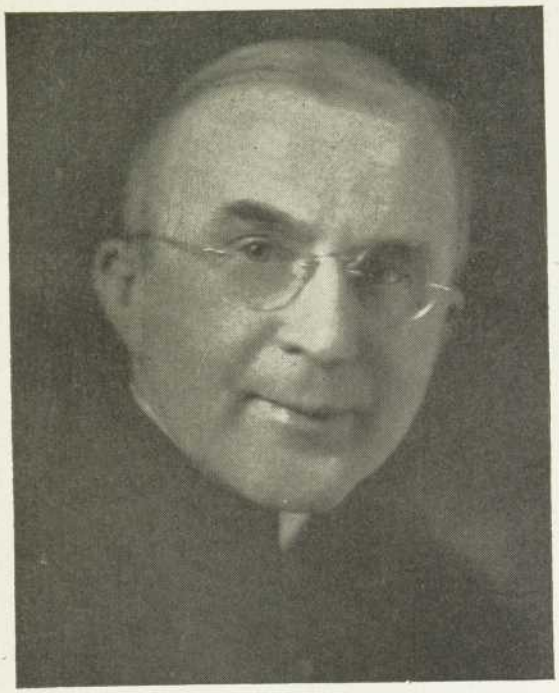

Monsieur l'abbé Martin-P. REID
curé

Monsieur Omer BARRIÈRE
marchand

COMMISSAIRES ACTUELS

Monsieur Victor-Ephrem LAMBERT
alministrateur de propriétés

Monsieur Hugh-E. O'DONNELL
avocat, C. R.

UNE SÉANCE DE LA COMMISSION
dans la salle des délibérations

OFFICIERS DE LA COMMISSION

Monsiéur Marc JARRY
secrétaire

Mademoiselle Yvonne DESCHÊNES
archiviste

OFFICIERS DE LA COMMISSION

Monsieur Roméo DELCOURT
trésorier

Monsieur Romain PAGÉ
trésorier-adjoint

DIRECTEUR DES TRAVAUX

Monsieur J.-Albert BERNIER
directeur des travaux

Monsieur Gaston RANGER
assistant-directeur

OFFICIERS DE LA COMMISSION

Monsieur Trefflé BOULANGER
directeur des études

Monsieur le chanoine Eugène GAREAU
visiteur en chef

Monsieur L.-Philippe LUSSIER
directeur-adjoint

DIRECTEURS DE DISTRICT

Monsieur Joseph DANSEREAU

Monsieur Wilfrid DuCAP

Monsieur Alcide CANTIN

Monsieur Irénée BEAUCHEMIN

Monsieur Guido MOREL

Monsieur Albert ST-JACQUES

Monsieur Émile GIRARDIN

Monsieur James LYNG

VISIITEURS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé E. St-Maurice

M. l'abbé P. Jarry

M. l'abbé J. Lalumière

M. l'abbé J. Judes

M. l'abbé P. Robillard

M. l'abbé H. Grégoire

M. l'abbé U. Caumartin

M. l'abbé J.-E. Cooney

M. l'abbé I. Lussier

DIRECTEURS DES SERVICES AUXILIAIRES

Dr Earl LeSAGE

Mlle Juliette MIREAULT

Dr Anatole PLANTE

M. Amédée LUSSIER

Mlle Cécile GRENIER

Major J.-E. GAGNON

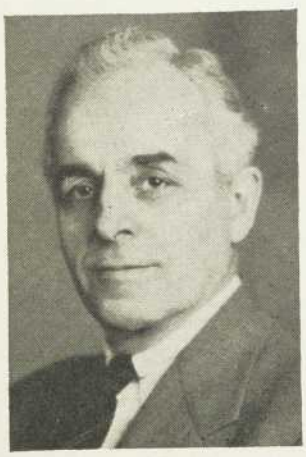

M. J.-F. VINCENT

DIRECTEURS DES SERVICES AUXILIAIRES

Mlle Hélène GRENIER

M. Joseph BRUNET

M. Raoul LABERGE

M. Maurice LeBEL

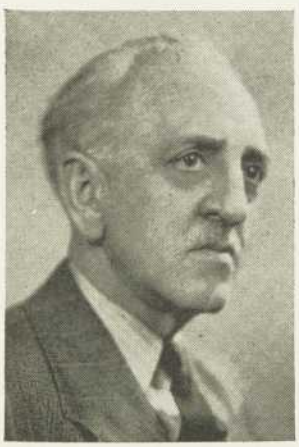

Raoul PÂQUET

M. René GUÉNETTE

Les Frères des Ecoles chrétiennes

Frère M.-CYRILLE, e. c.

ANCIENNE ÉCOLE SAINT-LAURENT [1]

Les Frères des Ecoles chrétiennes, à qui on fait l'honneur de quelques pages dans ce numéro-souvenir de "L'école canadienne", se réjouissent du Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Tout de suite, ils présentent à ses chefs leurs félicitations empressées et leurs meilleurs voeux.

C'est qu'ils ont un peu l'habitude des centenaires. En 1937, ils célébraient, dans des fêtes inoubliables, celui de leur arrivée au Canada, et, par le fait, celui de l'école Saint-Laurent de la rue Côté, berceau de leur Institut en terre d'Amérique, et ancêtre de toutes les écoles destinées depuis aux jeunes garçons de la métropole.

1 LEGENDE: Cette photo représente l'ancienne école Saint-Laurent de la rue Côté, la première grande école paroissiale pour garçons, à Montréal. Erigée par les Sulpiciens en 1839-40, elle fut longtemps l'un des beaux édifices de notre ville. Le prince de Galles (futur Edouard VIII), trois délégués apostoliques, cinq gouverneurs généraux, plusieurs évêques la visitèrent. Cette école peut être considérée comme l'ancêtre de toutes nos écoles de garçons. Fermée en 1931, elle fut démolie par la Compagnie des Tramways qui avait acquis le terrain des Sulpiciens en prévision du futur métro.

En 1941, c'était au tour de D'Arcy McGee High School, qui a remplacé la vieille école Saint-Patrice ouverte également rue Côté. Dans tout l'Institut, c'était la première école où l'anglais était langue officielle depuis les jours où saint Jean-Baptiste de La Salle accueillait à Paris cinquante jeunes Irlandais exilés avec leur roi Jacques.

L'année 1943 marquait le centenaire des écoles Saint-Jacques et St. Ann's; l'automne dernier, la belle école Sainte-Brigide fêtait à son tour un aussi glorieux anniversaire.

* * *

L'espace alloué ne me permet pas de faire l'historique , même en bref, des treize écoles de langue française et des trois de langue anglaise confiées, dans Montréal, aux Frères des Ecoles chrétiennes. Le tableau ci-après résumera la situation actuelle. Qu'il me soit plutôt permis de rappeler quelques idées développées ici ou là, dans "L'OEUVRE D'UN SIECLE", et se rapportant aux relations entre Frères, Commissions scolaires et collaborateurs séculiers. Avec fierté, je les applique particulièrement à l'organisation montréalaise.

J'écrivais donc: "C'est dans le chapitre des amis et bienfaiteurs qu'il convient, semble-t-il, de placer les pages que nous devons consacrer, dans ce mémorial, aux Commissions scolaires dont relèvent la plupart de nos établissements. Nous recevons d'elles le traitement qui nous permet de vivre et le logement convenable qui nous abrite.

"Presque toujours, MM. les Commissaires se montrent très bienveillants, et nous comptons parmi eux des amis d'une sincérité et d'une générosité à toute épreuve. Il serait puéril de parler ici des heurts inévitables dans toutes les relations humaines. Bien vite l'estime et la compréhension réciproques aplanissent les difficultés.

"De toutes les administrations publiques, les corporations scolaires sont bien celles qui ont donné le moins de prise à la critique, du moins quant à la gestion des deniers dont elles ont la garde. L'économie est-elle parfois poussée trop loin? Ce mal, d'une guérison facile, n'entache pas l'honneur des administrateurs . . .

"Entre les Commissaires et les Frères existe souvent un vrai concours de générosité et de dévouement. Commissaires, Frères, instituteurs et institutrices forment une famille unie par le double amour de la religion et de la patrie qui s'incarnent dans l'enfant à former et à instruire. Une si longue et si intime coopération à la même oeuvre doit être soulignée par les Frères et par les Commissions scolaires qui les ont épaulés avec bienveillance et générosité."

* * *

Il serait intéressant de résumer ici l'oeuvre accomplie par les Frères des Ecoles chrétiennes, les pionniers, au cours du dernier siècle, et par les

Congrégations similaires descendues à leur côté dans le vaste champ de Ville-Marie. "Pour juger du chemin parcouru, écrivait le F. Marie-Victorin, qu'on veuille bien se rappeler l'état de l'instruction primaire vers 1837; situation anormale et portant à faux s'il en fut jamais. L'école était alors considérée comme bonne pour les femmes, et la catégorie la plus abandonnée était la jeunesse masculine des villes et des villages. Les garçons, sitôt sortis des mains de l'institutrice, se trouvaient devant un mur, sauf les privilégiés et les protégés pour qui le séminaire était accessible. L'ignorance était le triste privilège des hommes. Tous ceux qui pouvaient manier la hache s'enfonçaient, chaque automne, dans les peuplements de pins blancs et d'épinettes."

Cette situation presqu'unique dans le monde civilisé engagea un grand supérieur des Sulpiciens, M. Vincent Quiblier, à faire venir au Canada les Frères des Ecoles chrétiennes. Sans doute "les Messieurs" avaient en vue les intérêts spirituels de "la Paroisse", mais l'entreprise passa bien vite les frontières et atteignit en un quart de siècle presque les confins de l'Amérique du Nord.

Les Frères des Ecoles chrétiennes ont donc dressé à Montréal, suivant des méthodes importées de France, les cadres de l'éducation de la classe populaire des garçons, dont les chroniques de l'époque nous peignent assez la rudesse. Et c'est dans un champ défriché par eux et par les Soeurs de la Congrégation que la Commission scolaire de Montréal entrera en action progressivement et beaucoup plus tard. Telle est l'histoire.

Dans ce pays nouveau pour nos premiers Frères, et en face de problèmes qu'ils n'avaient pas soupçonnés, ils durent d'abord façonner leurs instruments de travail, je veux dire ces manuels scolaires qui ne pouvaient venir de France. La "Capricieuse" n'avait pas encore remonté le grand fleuve.

Dès 1843, Les Frères composent une *Histoire du Canada*, une *Arithmétique* et un *Abrégé de Géographie*. Trois ans plus tard se produisait ce qui devait tant de fois se répéter par la suite, mais avec plus de nuance et de subtilité: nos trois volumes étaient imprimés en contrefaçon par MM. I. Thompson et L.-P. Perreault. Comme nos premiers maîtres n'étaient ni naturalisés ni incorporés, ils ne purent réclamer en justice. Nos premiers volumes enregistrés à Ottawa sont de 1869. Bref, c'est un total de plus de trois cents ouvrages différents, aux multiples éditions, qu'a publié notre Institut en terre laurentienne depuis un siècle; une moyenne de trois par année.

Cette préparation de manuels adaptés à nos très particulières conditions ethniques et pédagogiques restera un immense service rendu au pays par les Congrégations religieuses. On ne le reconnaît pas assez de nos jours. "S'il y a eu multiplication excessive, depuis une vingtaine d'années surtout, écrivait le F. Marie-Victorin (*Oeuvre d'un siècle*, préface), il serait très préjudiciable d'en arriver à une uniformité absolue qui est l'un des pires ennemis de la pédagogie."

Quand tout est bien pesé, il faut admettre, avec M. Omer Héroux, que l'enseignement donné par les Frères, que leurs méthodes et procédés, adoptés plus tard par les maîtres séculiers, ont fait monter d'un rude échelon le niveau intellectuel de notre petit peuple; "et on peut se demander ce qu'aurait été chez nous le dernier siècle si nous n'avions pas eu les Congréganistes . . . " (*Le Devoir* du 14 mars 1946.)

M. Héroux a mentionné les "maîtres séculiers". Une page intéressante, qu'il faudra bien écrire un jour, que celle des relations entre ce corps professoral si distingué et celui des Congréganistes si dévoués; car la carrière de maître d'école n'a pas toujours été aussi prisée qu'elle l'est présentement à Montréal. Il fut même un temps où la Commission scolaire, au lieu de prier les Congrégations de retirer une certain nombre de leurs sujets, voyaient d'un mauvais oeil l'entrée des professeurs séculiers dans les écoles des religieux. Sait-on qu'il y a cinquante-trois ans, la première demande officielle d'augmentation du traitement des professeurs séculiers était faite par un Frère des Ecoles chrétiennes? Le 21 juin 1893, au F. Flamien, provincial, "qui priait MM. les Commissaires de donner un traitement convenable aux professeurs séculiers qui, disait-il, ne peuvent se contenter du maigre salaire des Frères", la Commission répondait "qu'à partir de septembre 1894, elle ne tolérerait plus de professeurs séculiers dans les écoles dirigées par les religieux." (Archives de l'Institut.) Les idées ont évolué depuis . .

Je ne veux pas omettre de rendre ici un hommage mérité aux excellents collaborateurs séculiers qui, avec les Frères, dans la plus noble émulation et la plus belle harmonie, n'ayant en vue que le bien de la jeunesse qui leur est confiée, ont fait un succès croissant du dernier siècle d'enseignement à Montréal. Que cette collaboration demeure toujours et partout sincère et cordiale, c'est un voeu qu'il faut émettre en ce Centenaire et prier le Ciel de le réaliser.

Bien qu'étrangères, en apparence, à la Commission scolaire, deux oeuvres des Frères des Ecoles chrétiennes lui apportent leur concours: je veux dire le Mont-Saint-Louis, soit par son influence dans la Congrégation, soit par les bourses qu'il offre annuellement au premier élève de nos écoles de la Commission; et l'Institut pédagogique Saint-Georges, dont le rôle est de plus en plus prépondérant dans l'évolution pédagogique de la Province.

Je signalerai également, en passant, l'oeuvre d'éducation et de moralisation accomplie, depuis trente-deux ans, chez la gent écolière de Montréal et d'ailleurs par la doyenne des revues scolaires,le Bulletin du *T.-St-Enfant-Jésus.*

Il serait intéressant de conclure cet article en évoquant certaines figures de nos religieux — professeurs et directeurs dont la notoriété fut grande à la Commission scolaire et à qui, maintes fois, elle eut recours pour élaborer

programmes et organisations; mais j'ai déjà rempli les pages qu'on m'a accordées.

Avec la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et ses dirigeants, les Frères des Ecoles chrétiennes offriront à la Providence un hommage de gratitude pour le passé, et avec eux encore ils mettront toutes leurs énergies à faire plus beau le siècle qui commence. Si noble est la cause de l'éducation chrétienne de la jeunesse canadienne!

ECOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL CONFIEES AUX FF. DES ECOLES CHRETIENNES

Fondation	Ecoles	Frères	Maîtres	Institutrices	Classes	Elèves	La Commiss.
1837	Saint-Laurent	8	4	2	13	420	1931
1843	Saint-Jacques	10	5	5	18	588	1921
1845	Sainte-Brigide	13	10	7	25	835	1877
1858	Saint-Joseph	11	4	2	15	441	1881
1872	Saint-Henri (Sup).	17	16	4	28	841	1916
1878	Plessis	11	9	4	22	720	1878
1887	Sainte-Cunégonde (d'Iberville)	11	7	5	21	725	1917
1887	Saint-Charles	13	9	8	27	967	1910
1890	Chomedy de Mais. (E. Sup).	20	14	—	22	582	1916
1906	Saint-Paul de Viauville	10	8	—	16	450	1916
1909	Salaberry	11	5	4	18	547	1909
1911	Saint-J.-Bpte-de-La-Salle	12	19	2	20	641	1916
1916	Saint-Paul (Côte)	12	6	2	18	550	1916
	TOTAL	159	106	45	263	8,307	

Ecoles de langue anglaise: D'Arcy McGee — St. Ann's — St. Dominic's.

Les Clercs de Saint-Viateur

W.-S. CODERRE, c. s. v.

ÉCOLE SAINT-LOUIS

Un saint prêtre de France, Louis Querbes, a fondé l'Institut des Clercs de Saint-Viateur, qui se compose de Pères et de Frères et se dévoue à l'enseignement, au ministère paroissial, aux oeuvres d'assistance, à la prédication et aux missions. Arrivés au Canada en 1847, les Clercs de Saint-Viateur ont, depuis 1938, deux provinces religieuses au pays: la Province de Joliette et la Province de Montréal. Les deux provinces développent des oeuvres similaires, mais elles tiennent en commun un Scolasticat de théologie à Joliette et un Scolasticat école-normale à Rigaud.

Ce court aperçu sur l'oeuvre accomplie par les Clercs de Saint-Viateur au Canada s'arrêtera surtout aux établissements de la ville de Montréal, et encore d'une façon bien sommaire. Mais il convient de signaler au moins d'autres institutions de premier plan dont la communauté, tout en appréciant l'importance et la valeur, porte le poids, quelquefois lourd, en raison du personnel requis.

Ainsi, pour la province de Joliette: le Séminaire de Joliette, l'Ecole Supérieure Saint-Viateur, le Collège Saint-Joseph de Berthierville, les Collèges de Roberval, de Rawdon et d'autres écoles: la Cure du Christ-Roi, la Maison de Retraites, l'Orphelinat Saint-Georges, les écoles d'Agriculture de la Ferme et de Saint-Barthélemi . . . Et, pour la province de Montréal: le Collège Bourget, le Collège de Gaspé, les Collèges de Beauharnois et Lauzon, les écoles d'Agriculture de Saint-Remi et de Val d'Espoir, les Orphelinats de la Maison Saint-Joseph du Manitoba et de Notre-Dame des Champs à Sully et d'autres écoles; puis le concours apporté aux mouvements spécialisés de l'Action Catholique, J.E.C., J.A.C., qui réclame plusieurs Pères en outre de ceux qui sont pris par la Prédication.

Le Supérieur général actuel de l'Institut est le T. R. Père Paul-Emile Farley, fils de la terre française du Québec, comme la presque totalité des Clercs de Saint-Viateur des provinces canadiennes. Deux autres Supérieurs généraux étaient de chez nous: les Pères Lajoie et Roberge. Ces trois Supérieurs généraux figurent sur la liste des Supérieurs du Séminaire de Joliette.

* * *

Le Père Querbes fut un homme de la Providence. Né à Lyon en 1793 aux pires heures de la Révolution, baptisé en secret alors que des bombes impies abattent les clochers de la ville, il grandit et poursuit ses études cléricales au sein des misères spirituelles de cette époque malheureuse. Jeune encore, il est curé de Vourles, près de Lyon. Son coeur est navré devant la grande pitié de la petite école de France. Il sent qu'il y a quelque chose à tenter, au moins autour de lui, pour soulager la profonde détresse de l'enseignement religieux aux enfants. Longtemps, il médite dans la prière, vouant sa vie et son humble effort à une tâche formidable. Prêtre de haute vertu, homme de savoir et de bon sens, il décide de faire sa part, toute sa part, pour aider le relèvement de sa patrie égarée; il croit en l'apostolat fécond de l'école chrétienne; et il fonde son Association d'Instituteurs catholiques, pierre d'angle de son Institut de Religieux-Educateurs. Il se fait religieux dans son propre Institut qu'il dirigera comme Supérieur général jusqu'à sa mort, survenue en 1859.

Et l'étonnant commence. Tout va si vite! C'est d'abord l'approbation pontificale dès 1831: le Père Querbes a trente-huit ans. Puis tout de suite la confiance amoncelle les demandes de personnel, force la main de la prudence humaine, s'empare des Clercs de Saint-Viateur sur la liste des novices. C'est en même temps l'expansion au dehors, elle aussi arrachée au consentement du Fondateur, elle aussi providentielle.

C'est déjà l'heure du Canada en 1846: l'Institut a quinze ans! Depuis plusieurs années, Monseigneur Bourget insistait auprès du Père Querbes pour avoir des religieux. En 1846, il se rend à Vourles. Le Père se défend: il ne peut pas accepter la fondation de Montréal; il a besoin de tout son monde en France et ses novices sont promis pour des écoles qui vont s'élever.

Mais, à la fin, le Père Querbes cède, car Mgr Bourget tenait ce consentement dans sa prière de saint.

Et, le 27 mai 1847, trois Clercs de Saint-Viateur de France arrivaient à Montréal et, le lendemain, se rendaient à L'Industrie, aujourd'hui la ville de Joliette. C'étaient les Frères Champagneur, Fayard et Chrétien.

Toutefois, on regarde le Père Etienne Champagneur comme le Fondateur au Canada puisque, dès 1849, Mgr Bourget lui conférait les ordres. C'est une règle de l'Institut que les Supérieurs Majeurs sont des prêtres et que les Frères participent avec eux à l'administration.

Joliette fut le premier poste des Clercs de Saint-Viateur au pays et aussi le siège de l'Administration jusqu'à 1896 alors qu'il fut transféré à Outremont dans la Résidence actuelle de l'Administration de la Province de Montréal.

* * *

Et, comme à Vourles, ce fut à Joliette un appel pressant et souvent encombrant de fondations. Les Clercs de Saint-Viateur, ainsi que plusieurs autres congrégations de Frères Enseignants, arrivaient au Canada en plein mouvement catholique, d'organisation scolaire, le Gouvernement venant à peine de sanctionner le droit des écoles confessionnelles. L'Ecole Normale n'avait pu exister et l'Instituteur était rare. Les paroisses voulaient des écoles et elles insistaient jusqu'à point gagné pour avoir des Frères, à qui elles offraient une grande confiance, beaucoup de travail et peu de salaire: tout le monde était pauvre et on s'entendait à merveille pour le bien. La situation du temps explique bien des choses. Le Père P.-E. Farley donne une claire vue de cette situation dans les lignes qui suivent: *"Comment procurer aux Cana-"diens des écoles catholiques et françaises, alors que l'on n'avait pas d'ar-"gent, que l'on manquait de professeurs, de méthodes, de manuels scolai-"res?..... C'est Mgr Bourget qui trouva l'heureuse solution: faire venir de "France des Congrégations religieuses qui fourniraient des maîtres, des mé-"thodes et des manuels. Et par surcroît, ces religieux enseigneraient pour "peu de choses: le vivre et le couvert. Les congrégations vinrent nombreu-"ses.... Pendant des années, ces mêmes congrégations furent, pour ainsi dire, "l'unique canal par lequel nous a été transmise la pensée française..... Si "l'on peut dire avec raison que notre race et notre langue doivent au Clergé "leur survivance en Amérique, il ne faut pas oublier que les Instituts reli-"gieux ont le droit d'être comptés parmi les artisans du Miracle Canadien..."*

* * *

C'est en 1853 que les Clercs de Saint-Viateur ont été appelés par Mgr Bourget, sur l'Ile de Montréal. Le F. Antoine Bernard, c.s.v., écrivain et professeur d'histoire à l'Université,relate ainsi les faits, dans un texte inédit:

"Le 8 septembre 1852, le P. Lagorce ouvrit son école de sourds-muets dans "le noviciat même, à Joliette... Elle s'établit, le 5 mars 1853, dans l'ancien "presbytère de M. Manseau, avec l'espoir de rentrer bientôt au Côteau Saint-"Louis... Cet espoir se réalisa au mois d'août 1853. La bâtisse de pierre "commencée en 1850 était prête enfin... Le P. Lagorce en prit possession "avec le F. Rowan comme auxiliaire auprès des sourds-muets... En même "temps, notre communauté accepta la direction d'une école primaire au Cô-"teau Saint-Louis. Les Frères Michel Bélanger et Prosper Therriault, logés "sous le même toit que le P. Lagorce, inaugurèrent l'enseignement aux en-"fants de ce village de banlieue. Nos vieux registres désignent leur école sous "le nom de Saint-Louis des Tanneries, nom qui évoque le métier d'un cer-"tain nombre des villageois. L'édifice de pierre que l'on voit encore aujour-"d'hui au numéro 5045, rue Saint-Dominique, près de l'église du Saint-"Enfant-Jésus, abrita, au début, élèves sourds-muets et entendants, tout en "servant de chapelle aux habitants du Mile-End. Notons que l'Ecole Saint-"Louis des Tanneries porta le nom officiel d'école Saint-Viateur et fut, "de très bonne heure, transférée chez les carriers du quartier Saint-Denis, rue "Laurier est. ..... De 1853 à 1860, les Frères Michel Bélanger, Pierre "Pelletier, Isaac Gingras, François Damais et Prosper Terriault se succédè-"rent à la tête de l'école de Saint-Louis des Tanneries... Le maître d'école, le "Clerc de Saint-Viateur frais émoulu du noviciat de Joliette sentait le besoin "d'exercer toute son autorité en face d'une classe de cent et même cent cin-"quante espiègles..... L'érosion du temps et la patience des maîtres adouci-"rent les angles....."

L'humble école de la rue Laurier est devenue un édifice imposant. C'est l'école Champagnat, sous la direction des Frères Maristes. Les Clercs de Saint-Viateur l'ont tenue longtemps et d'abord à l'époque des Pieds-Noirs, appellation qui n'atténue en rien l'excellent souvenir que la communauté garde de ces temps héroïques, de ces braves gens qui s'efforçaient de gagner la vie et de donner de l'instruction aux enfants.

Les Clercs de Saint-Viateur ont aussi pris charge pour peu de temps de l'Orphelinat Saint-Antoine en 1863 et que les Frères de la Charité, venus de Belgique, dirigent depuis. Une classe de garçons fut aussi tenue par les Clercs de Saint-Viateur, à l'Hôtel-Dieu, en 1866.

Mais leurs activités vont plutôt se développer dans la région Nord de l'Ile, qui est rurale. Dans le temps, les limites de la ville s'arrêtaient à la Côte-à-Baron, aujourd'hui la rue Sherbrooke. La ville d'Outremont et les nombreuses paroisses au-delà de la rue Mont-Royal, c'était la campagne, et l'église paroissiale de ces populations était l'église du Mile-End dont le ministère avait été confié aux Clercs de Saint-Viateur. Les Frères des Ecoles chrétiennes, au pays depuis 1837, se dévouaient plutôt dans les écoles de la ville, développée alors non loin du fleuve.

La communauté accepte l'école Saint-Louis en 1879; l'Académie Saint-Jean-Baptiste en 1884, alors un pensionnat florissant, depuis une école renommée, une vieille bâtisse aux vastes pièces remplies de puzzles pour les architectes et de l'espoir tenace et rassuré de tous ceux qui aiment quand même jusqu'aux rides de ces vieux murs; la desserte et l'école de Saint-Joseph, à Bordeaux en 1895, aujourd'hui l'école François de Laval; une desserte et une école à Outremont en 1896; l'école Saint-Jean-de-la-Croix en 1901; la Cure de Saint-Viateur d'Outremont en 1902; l'école Jean-Talon en 1905; l'académie Querbes en 1909, qui devint en 1939 l'Ecole Primaire Supérieure Querbes; l'école Philippe-Aubert-de-Gaspé en 1916; l'école Saint-Nicolas, Ahuntsic en 1917; l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine en 1929; l'Ecole Primaire Supérieure Saint-Viateur en 1934; l'école Saint-Germain, à Outrèmont en 1936.

Des onze écoles dirigées par les Clercs de Saint-Viateur sur l'Ile de Montréal, deux sont sous le contrôle de la Commission Scolaire d'Outremont, et neuf sous le contrôle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. De celles-ci, trois sont plutôt considérées comme situées au centre, tandis que les six autres se dispersent dans le Nord.

* * *

A ce groupe d'écoles dirigées par les Clercs de Saint-Viateur s'ajoute l'Institution des Sourds-Muets qui, avec son Ecole Industrielle et son Noviciat de religieux sourds-muets, réclame de la Communauté un personnel d'une soixantaine de sujets, tous professeurs spécialisés, on le conçoit. Non seulement cet Immeuble est imposant, mais l'oeuvre que ces maîtres y accomplissent est admirable, lourde aussi et trop inconnue. Les élèves y sont au nombre de trois cents internes, dont deux sont aussi aveugles. Et les Anciens, avec leurs épouses et leurs enfants sont là chez eux et s'organisent. Ils aiment ces maîtres qui les ont compris et qui les comprennent, qui continuent de leur faire aimer le bon Dieu dans la joie de vivre. Oeuvre divine du dévouement et de la charité, qui veille du dehors!

L'Institution des Sourds-Muets et l'Ecole Saint-Louis des Tanneries ont débuté à Montréal sous le même toit. L'Institution a grandi d'une façon très remarquable. Saint-Louis, il faut en parler.... Cette école Saint-Louis de la rue Fairmount a passé par bien des phases scolaires, toujours brillantes et solides, et qui l'ont à la fin conduite à une situation amoindrie, qui pourtant résulte de ses progrès constants. Elle a en quelque sorte subi le choc de son propre progrès . . . Sa gloire restera d'avoir été le berceau d'un progrès remarquable au domaine même de l'Instruction publique: l'école primaire supérieure, comme telle, pour le nom et pour la chose. Il se trouve un brin indestructible d'histoire locale dans ce fait qu'on ne peut rappeler les commencements de l'enseignement primaire supérieur à Montréal sans évoquer trois noms à jamais liés: l'Ecole Saint-Louis, Mgr Perrier et M.

Piédalue. En outre, dans ses cachettes de vieille, elle gardait précieusement le souvenir de son premier nom, de son vrai nom, "Ecole Saint-Viateur", pour en glorifier sa fille mieux parvenue et donner au saint Patron des Clercs de Saint-Viateur une place d'honneur dans les registres de la Commission des Ecoles Catholiques, un nom cher à la Communauté pour son importante école de la rue De Castelnau, au centre de ses écoles, au centre de la terre aimée de Ville-Marie.

* * *

Le Clerc de Saint-Viateur, attaché au rôle profond et pratique de l'école comme à son âme nationale, entend se dévouer dans la fierté de son état. Religieux dans sa vie, catéchiste et professeur à l'école, paroissial dans son esprit et ses activités, il se doit en vertu de ses origines et de ses engagements d'aller sa route sans dévier des normes providentielles qu'a si bien définies pour lui son saint Fondateur. Il tient à collaborer dans ces dispositions, dans le plus grand respect de l'autorité établie, en union sincère avec tous ceux qui aiment l'école et la servent en vérité. Tel est son hommage respectueux et aussi reconnaissant à la Commision des Ecoles Catholiques de Montréal, à l'occasion de son Centenaire.

Les Frères de Sainte-Croix

Frère Germain-R. DeSERRES, c. .s. c.

ÉCOLE ADÉLARD-LANGEVIN

Les Frères de Sainte-Croix s'associent d'autant plus volontiers à la célébration du glorieux Centenaire de fondation de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal que leur contribution à cette oeuvre éducationnelle se trouve elle-même à peu près centenaire. Venus en effet de France au pays en 1847 sur les instances réitérées du grand évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget, les religieux de Sainte-Croix, Pères et Frères, s'établirent à Saint-Laurent, près Montréal, d'où ils ne tardèrent pas à rayonner dans la métropole.

ECOLE NOTRE-DAME-DES-NEIGES. — Dès la même année 1847, les Frères Aldéric et Antoine enseignent à la Côte-des-Neiges, alors simple desserte de la paroisse Notre-Dame de Montréal. Ils doivent parcourir à pied, matin et soir, les trois milles qui séparent cette école de leur

résidence. Remplacés en 1864 à la demande des Messieurs de Saint-Sulpice par les Frères des Ecoles chrétiennes, ils reprennent la direction, en 1886, de cette école construite en 1817, muée en entrepôt de la Commission des Ecoles Catholiques lors de la construction de l'école actuelle en 1918, et acquise en 1942 par la Congrégation de Sainte-Croix, qui y établit sa procure provinciale.

L'école actuelle s'est ouverte en 1918, avons-nous dit, avec une inscription de 214 élèves. Ce nombre s'est élevé dans la suite à un maximum de 255, y compris les élèves de langue anglaise. Mais depuis l'an dernier, les deux groupes ethniques sont parfaitement autonomes, avec 170 élèves pour la section française et 110 pour la section anglaise, sous une direction générale unique confiée au R. Frère Léontien-L. Brunet. L'enseignement y est dispensé par six religieux et six laïques, soit sept titulaires de langue française et quatre de langue anglaise.

ECOLE SAINT-PASCAL-BAYLON. — La résidence de l'école Notre-Dame-des-Neiges abrite aussi le personnel enseignant de l'école Saint-Pascal-Baylon, fondée en 1933, avec le R. Frère Irénée-A. Lefebvre comme premier directeur. Il partageait avec deux confrères l'enseignement donné aux 42 élèves du début. Le nombre de ces derniers a atteint aujourd'hui la soixantaine. Les professeurs, tous religieux, y sont maintenant trois, sous la direction du R. Frère Maurice-G. Laroque.

ECOLE ADELARD-LANGEVIN. — Lorsque les Religieux de Sainte-Croix acceptèrent en 1883 de diriger la section masculine de l'école de la Nativité-de-Marie — l'une des quatre premières paroisses à être détachées de Notre-Dame de Montréal — cette institution portait déjà le nom de leur glorieux patron, saint Joseph. Le bâtiment s'élevait à l'angle des rues Dezery et Hudon et ne pouvait déjà plus, en 1885, contenir ses 500 élèves des deux sexes. Il y eut donc essaimage des garçons, cette même année, dans un nouvel immeuble construit rue Dezery, coin Lafontaine, à l'arrière de l'église. Ce fut désormais l'"Académie Saint-Joseph" des garçons. Ce nom a été remplacé à regret en 1931, à la demande de la Commission — question d'administration — par celui d'Adélard-Langevin, en l'honneur du "grand blessé" de l'Ouest canadien, Mgr Adélard Langevin, frère d'un ancien curé de la paroisse de la Nativité.

La croissance phénoménale du quartier ouvrier d'Hochelaga obligea en 1909 la municipalité scolaire de l'endroit à agrandir l'école. Ce qui permit de porter le nombre des classes de 5 à 18, puis à 25, avec une inscription maximum de 900. L'école Baril, construite en 1911 sur le territoire de la future paroisse du Très-Saint-Rédempteur, dont l'érection canonique n'eut lieu qu'en 1913, recueillit l'excédent des élèves de chacune des classes du cours primaire élémentaire.

En 1917, annexion de la municipalité scolaire d'Hochelaga à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. La construction dans la pa-

roisse, en 1932, de l'école Louis-Jolliet, décongestionna de nouveau l'école-mère. Malgré tout, on dut ouvrir en 1937 quatre classes dans la salle paroissiale de la Nativité.

En 1942, l'école célébra son jubilé de diamant. A cette occasion, les contribuables demandèrent à la Commission une urgente restauration. On rajeunit l'extérieur de la partie construite en 1885 et l'on fit dans tout l'intérieur un "grand ménage". Douze ans, auparavant, en 1930, sur l'initiative du R. Frère Bernardin-E. Bergeron, directeur, un mémorable conventum des Anciens avait marqué le cinquantenaire de fondation de l'école.

Cette institution a de tout temps enrichi son programme d'études de multiples organisations extra-scolaires: garde d'honneur du Sacré-Coeur, croisade eucharistique, Action catholique, enfants du sanctuaire, oeuvre de la Sainte-Enfance, corps de clairons, brigade de sécurité, groupe de gymnastes, équipes sportives. De 1933 à 1944 l'école s'honora d'avoir une filiale de la manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois de Paris. Cette manécanterie a su atteindre à l'art authentique . Elle a connu de brillants succès à Québec comme à Montréal, sous la direction de son fondateur le Frère Séverin-H. Vermandere.

L'école Adélard-Langevin n'a pas à rougir de ses états de services. Elle compte parmi ses anciens élèves un évêque, le regretté Mgr Béliveau, une cinquantaine de prêtres religieux ou séculiers, autant de frères, et plusieurs citoyens de marque dans les carrières libérales, politiques et économiques.

Le directeur actuel est le R. Frère Narcisse-F. Meloche; il a sous sa direction 31 professeurs, dont 20 religieux, et 750 élèves.

ECOLE BARIL. — La fondation de l'école Baril remonte, nous l'avons vu, à 1911. Elle fut l'oeuvre de feu le Dr Georges Baril, alors président de la Commission scolaire d'Hochelaga, qui voulait par là décongestionner l'école Saint-Joseph (maintenant Adélard-Langevin) devenue trop exiguë. Cette école constitue le monument de gratitude de la population d'Hochelaga envers "le médecin des pauvres" et "le grand ami de l'éducation" que fut le Dr Georges Baril. Les circonstances qui ont déterminé la construction de cette école nous expliquent qu'on en ait confié la direction aux Frères de Sainte-Croix.

Jusque vers 1925, l'enseignement s'y arrêtait à la 7ième année. On devait passer à l'école Saint-Joseph pour le cours complémentaire.

Comme l'école Adélard-Langevin dont elle est d'ailleurs issue, l'école Baril se distingue par ses organisations extra-scolaires: J. E. C., cercle de jeunes naturalistes, etc. Elle compte actuellement 540 élèves répartis en 10 classes. 2 auxiliaires, 9 titulaires religieux et 10 laïques y distribuent l'enseignement sous la conduite du R. Frère Félicien-A. Lessard.

ECOLE DUJARIE. — C'est en 1913 que les Frères de Sainte-Croix assumèrent la direction de la section des garçons de cette école de Cartierville qui s'appelait alors l'Académie Saint-Joseph. Le premier directeur, le

R. Frère Emilien-E. Laplante, et un professeur laïque, se partageaient l'enseignement des 72 élèves d'alors. Le cours comporta une 9ième année dès 1915.

Le nombre des classes, passé graduellement de 7 à 15 pour les deux sections, exigea en 1926 la construction de l'école actuelle des garçons. Elle fut inaugurée le 18 décembre 1927, sous le nom d'école Dujarié, à la mémoire du vénérable curé de Rouillé-sur-Loir, au Mans, France, fondateur des Frères de Saint-Joseph, qui sont devenus en 1837, par leur union aux Prêtres auxiliaires du Père Moreau à Sainte-Croix du Mans, partie intégrante de la Congrégation de Sainte-Croix. Le R. Frère Léopold-J. Taillon, fondateur et actuel directeur des cours de pédagogie de l'Université Saint-Joseph, au Nouveau Brunswick, fut la cheville ouvrière, à titre de directeur de l'école, de ces améliorations appréciables.

L'école Dujarié a pour directeur actuel le R. Frère Paul-André Lauzon. 5 religieux et 3 laïques y donnent l'enseignement. Les élèves sont au nombre de 215.

Les Frères Maristes

Frère J.-E.

ÉCOLE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF

1946. Il y aura soixante ans que les FF. Maristes exercent leur oeuvre éducationnelle à Montréal. En 1886, un an à peine après leur arrivée au pays, ils étaient appelés par les RR. PP. Oblats de la rue Visitation à la direction de l'école "Maîtrise Saint-Pierre" et s'installaient l'année suivante dans l'actuelle école Saint-Pierre, coin Panet-Sainte-Rose, au quartier appelé alors le "faubourg Québec".

Vingt-quatre ans plus tard, 1910: deux autres paroisses toutes jeunes, Saint-Denis et Saint-Georges, par la voix de leur curé respectif, (M. l'abbé St-Jean et le R.P. Piché de Saint-Vincent de Paul), réclamaient les FF. Maristes.

En 1911, un quartier encore tout neuf et appelé à une étonnante prospérité, Rosemont, demandait les FF. Maristes par l'entremise du curé-fondateur de Sainte-Philomène, M. l'abbé Brien.

Il va sans dire que les FF. Maristes éprouvaient une secrète attirance vers l'antique Ville-Marie où ils pourraient inculquer à la jeunesse canadienne les pratiques de la dévotion mariale, caractéristique de leur Institut.

C'est ce que depuis 1886 ils s'efforcent de faire comme complément à une solide éducation religieuse, intellectuelle et nationale, dispensée d'abord par des religieux venus de France, puis peu à peu par des congréganistes canadiens formés au Scolasticat-Ecole Normale d'Iberville.

LES ECOLES MARISTES: STATISTIQUES

Ecoles	Année de fondation	Nombre d'élèves Inscription maximum	Inscription 1945-46	Nombre de professeurs	Nombre de finissants en 1945
Saint-Pierre	1886	715	518	16	19
Champagnat	1910	935	725	24	24
Lambert-Closse	1910	315	230	8	5
Saint-Jean-de-Brébeuf	1911	1200	676	22	47

L'ECOLE SAINT-PIERRE

Ecole payante à sa fondation, elle recrutait l'élite du vieux "faubourg Québec". Son fondateur et premier directeur, le cher Frère Surius, éducateur de grande classe, sut lui inspirer un magnifique idéal: développer l'esprit vif, primesautier et débrouillard de ses élèves. Le milieu, de résidentiel qu'il était il y a 60 ans, est devenu ouvrier et industriel. Parmi ses anciens l'école compte des hommes éminents dans toutes les branches de l'activité humaine et s'honore d'avoir donné à l'Eglise un évêque, Mgr Rhéaume, nombre de prêtres et de religieux, et à l'Etat un secrétaire provincial, l'Honorable Hector Perrier.

Distinctions 5 juin 1945: *Roger Martineau,* 1er prix au concours de catéchisme organisé par Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal.

27 avril 1935: *Bernard Turcot,* 1er prix au concours de composition française de la Commission scolaire entre les 7ième, 8ième et 9ième années.

L'ECOLE CHAMPAGNAT

Bâtie rue Laurier au haut de la montée de la rue Saint-Hubert, l'école Champagnat, autrefois école Saint-Denis, construite en 1889 et doublée en 1913, dresse sa façade composite au centre du quartier bien canadien de Saint-Denis. D'abord tenue par les Clercs de Saint-Viateur, puis par des professeurs laïques, elle passait en 1910 sous la direction des FF. Maristes. Son premier directeur fut le regretté Fr. Chryseuil, homme d'autorité, qui sut contenir et discipliner le naturel un peu rude des écoliers de 1910. Les professeurs actuels favorisent des entrevues fréquentes avec les parents des élèves. On cite parmi ses anciens 14 prêtres, 25 religieux et plusieurs citoyens distingués.

RECORDS: Trophée Guard-X 1944-45. — Trophée de natation gagné par *Bernard Monastesse,* de 9ième année.

L'ECOLE LAMBERT-CLOSSE

Rue Saint-Urbain, entre Bernard et Van Horne, s'élève l'école Lambert-Closse, autrefois école Dollard. Son premier directeur, le Fr. Généralis, homme d'énergie et de savoir-faire, donna à l'institution naissante une forte impulsion. Le chiffre maximum des élèves, 315 en 1916, est sensiblement moindre depuis, ce qui s'explique par l'invasion irlandaise, anglaise ou juive du quartier. Quelques-uns de ses anciens se sont fait un nom dans les sciences, tels MM. G. J. et J. Delorme; dans les arts, Lionel Daunais, premier boursier d'Europe pour le chant. D'autres ont réussi dans les professions, le commerce ou l'industrie. D'autres sont arrivés au sacerdoce, soit dans le clergé séculier soit dans les ordres religieux; ainsi le R.P. Latour.

L'ECOLE SAINT-JEAN-DE-BREBEUF

Six Frères, ayant à leur tête le regretté Fr. Joseph-Maximin, assumaient en 1911 l'éducation des 150 garçons dans l'unique école Sainte-Philomène. Ils émigraient en 1925 dans le local spacieux et moderne élevé à l'angle de la Sixième avenue et de la rue Dandurand, sous le nom de Saint-Jean-de-Brébeuf, où le chiffre des élèves atteignit 1200 en 1930. En 1925, fonctionnèrent à l'école des classes de 10ième et 11ième années qui disparurent en 1926 avec la création des quatre écoles supérieures officielles. Un grand nombre de finissants — 25 cette année—continuent leurs études à l'école supérieure Saint-Stanislas où ils font excellente figure. L'école Saint-Jean-de-Brébeuf a toujours été au diapason de l'esprit paroissial et patriotique propre aux "Rosemontais".

On relève parmi ses anciens bon nombre de prêtres et de religieux, et dans le civil, Me Jean Drapeau, M. Hilaire Beauregard, directeur de la Police provinciale, l'ex-échevin Brien.

TABLEAU DES OEUVRES DES ECOLES DES FF. MARISTES ET LE NOMBRE DES ELEVES QUI Y PARTICIPENT

Ecoles	Chorale	JEC	Croisade eucharistique	Enfants du sanctuaire	Corps de cadets	Retraite d'orientation
Saint-Pierre	40	12	30	60	150	40
Champagnat	35	29	75	85	135	45
Lambert-Closse	35	24	25	70	110	16
Saint-Jean-de-Brébeuf	45	18	60	110		43

Amicales: Saint-Pierre, Champagnat, Dollard.

Les Frères de l'Instruction Chrétienne

ÉCOLE SAINT-PIERRE-CLAVER

Les Frères de l'Instruction Chrétienne ont appris avec une joie toute particulière la nouvelle de la célébration du Centenaire de la Commission scolaire de Montréal. C'est avec un grand bonheur qu'ils présentent à son distingué Président ainsi qu'à Messieurs les Commissaires l'hommage de leurs respectueuses et sincères félicitations.

Lorsque la première Commission scolaire fut constituée à Montréal, à l'été de 1846, les Frères de l'Instruction Chrétienne n'étaient pas là pour offrir au nouveau Président le concours de leur dévouement à la cause de l'éducation. D'origine bretonne, leur Institut n'avait pas encore pris pied sur le sol singulièrement hospitalier du Québec; mais la divine Providence l'acheminait déjà par étapes, avant même 1846! . . .

Aussi bien, le 7 février 1838, cinq Frères de l'Instruction Chrétienne débarquaient à Basse-Terre, chef-lieu de l'île de Guadeloupe, située à moins de quatre cents lieues du continent américain. Deux ans plus tard, le 28 janvier 1840, cinq autres Frères du même Institut abordaient à la Martinique, voisine de la Guadeloupe. Trois années ne s'étaient pas écoulées qu'à

leur tour les îles Saint-Pierre et Miquelon, à la pointe sud de Terreneuve, avant-poste, pourrait-on dire, de la terre québecoise, accueillaient, le 17 mai 1842, le premier contingent de ces religieux.

De Terreneuve à Montréal, il n'y a même pas trois jours de bateau: étape facile à franchir, surtout avec l'aide de Dieu . . .

A l'heure qu'il avait fixée dans ses desseins éternels, Dieu se servit du R. P. Turgeon, s.j., recteur du Collège Sainte-Marie, pour transplanter la nouvelle phalange d'apôtres jusque sur les plages de l'île de Montréal. L'éminent recteur fut l'instrument docile et particulièrement bienveillant de la Providence, si bien qu'à l'automne de 1888, c'est-à-dire après deux années d'enseignement au collège de la rue Bleury, où ils se fixèrent d'abord, les Frères de l'Instruction Chrétienne étaient en mesure d'accepter l'offre de la Commission scolaire de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge, dans la paroisse de l'Immaculée-Conception.

Le grain de sénevé, jeté dans le sol éminemment prometteur du territoire confié au zèle des RR. PP. Jésuites, allait germer, grandir et s'épanouir en un arbre robuste dont la ramure couvrira de son ombre bienfaisante, en cette année centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, dix établissements scolaires solidement organisés où besognent, sous le regard de Dieu, pour l'instruction et l'éducation de cinq mille petits Montréalais, 150 religieux de l'Instruction Chrétienne, désireux plus que jamais d'assurer les autorités scolaires de leur collaboration la plus entière, la plus respectueuse, la plus cordiale.

Ils n'ont pas trouvé de plus beau bouquet à offrir à la Commission jubilaire que leurs dix florissantes écoles avec l'opulente grappe de leurs cinq mille élèves. Et ils auront la seule récompense qu'ils envient ici-bas, s'ils correspondent toujours fidèlement aux directives des autorités constituées en éducation et si, dans la vie, leurs anciens élèves ont assez d'amour de Dieu et de leur pays pour ne laisser vacant aucun poste qui exige un honnête homme, une conscience droite, une vertu que n'altèrent ni la peur, ni la force, ni l'intérêt.

Ecoles	Date de Fondation	Nombre de Frères	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Saint-Charles-Garnier (Saint-Jean-Berchmans)	1888	10	13	390
Charlevoix (Sainte-Elisabeth)	1896	7	8	255
Saint-François-Xavier	1898	12	17	495
Saint-Stanislas (paroisse)	1898	17	26	805
La Mennais (Saint-Edouard)	1899	18	29	920
Saint-Zotique	1911	10	11	363
Saint-Pierre-Claver	1911	17	26	805
Vaudreuil (Sainte-Clotilde)	1914	9	14	412
Ecole Supérieure Saint-Stanislas	1929	30	18	594
Sainte-Bernadette	1940	6	6	173

Les Frères du Sacré-Coeur

Frère STANISLAS, s. c.

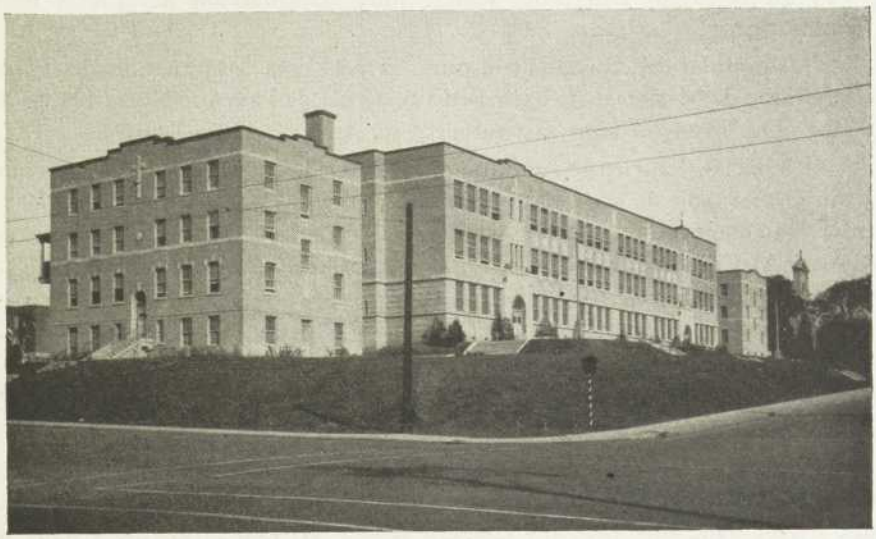

ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

C'est en 1901 que les Frères du Sacré-Coeur commencèrent à exercer leur apostolat auprès des écoliers montréalais.

En effet, cette année-là, M. l'abbé Georges Payette, curé de la paroisse Saint-Eusèbe, qui avait connu nos Frères alors qu'il était vicaire à Saint-Lin, retenait, avec l'assentiment de la Commission scolaire de Montréal, les services de six Frères.

Le Frère Emériс, directeur, et son personnel s'installèrent dans le magnifique édifice qu'était l'ancienne ECOLE MEILLEUR. En 1909, l'école fut agrandie; en 1924, lorsqu'un incendie la détruisit de fond en comble, une nouvelle école de trente-et-une classes s'éleva sur les ruines.

Un personnel de trente-trois Frères et de deux instituteurs pourvoit aujourd'hui à l'éducation d'un millier d'enfants.

En 1902, deux Frères, dont le Frère Edmond, directeur, prenaient charge de l'école des garçons à NOTRE-DAME-DE-GRACE, dans la banlieue de la métropole, à la demande du Rév. P. Brosseau, O.P., curé de la paroisse.

On remplaça, en 1907, la petite école du début par une construction plus spacieuse qui logeait les cinq classes et le personnel enseignant. En 1916, l'addition d'une résidence permit de porter le nombre des classes à dix.

Depuis la fondation, l'école avait été bilingue. Bien que les gens de langue anglaise se fussent organisés en paroisse dès 1917 , ce n'est qu'en 1924 qu'ils eurent leur école à eux, sous la direction des Frères de la Présentation.

La population croissant toujours, en 1931, la Commission des Ecoles Catholique de Montréal fit bâtir l'édifice actuel de l'avenue Notre-Dame-de-Grâce. Dix Frères et trois instituteurs ont charge de 310 écoliers.

En 1910, l'ancienne commission scolaire de l'Est de Montréal prenait à son service trois de nos Frères pour son école du Parc Terminal; en 1917, trois également pour celle de la Terrasse Vinet. Ce sont maintenant les écoles LAFLECHE de Notre-Dame-des-Victoires et SAINT-VICTOR de la paroisse du même nom.

Au début, dans ces deux localités, la chapelle paroissiale et l'école logeaient sous le même toit. Avec la construction des églises, les édifices scolaires se trouvèrent agrandis. Laflèche a maintenant douze Frères et 320 élèves; Saint-Victor a sept Frères et 200 élèves.

En 1917, la Commission scolaire de SAINT-FRANÇOIS-SOLANO, dont le président était M. le curé J.-A. Champagne, accueillait cinq de nos Frères dans son ancienne chapelle-école. Aujourd'hui, logés dans un édifice imposant, douze Frères ont charge des 280 garçons de la paroisse.

De ces cinq fondations, seule l'école Meilleur relevait de la Commission scolaire de Montréal. Quand à l'automne de 1917 une commission unique fut établie. les écoles de Notre-Dame-de-Grâce, de N.-D.-des-Victoires, de Saint-Victor et de Saint-François tombèrent sous le contrôle de la nouvelle administration.

En 1917, également, trois Frères établissaient leurs quartiers à l'école SAINT-BERNARDIN-DE-SIENNE dans la Ville Saint-Michel, au nord de Montréal. En 1921, lors de leur centenaire de fondation, les Frères donnaient à l'école le nom de Coindre pour honorer leur fondateur.

Bien que cette municipalité soit restée indépendante de Montréal au point de vue civil, ses écoles, depuis 1924, relèvent de la Commission scolaire de Montréal.

En 1929, nos Frères quittaient ce poste. Ils le reprirent toutefois après dix ans d'absence. Aujourd'hui six Frères et trois maîtres ont charge des 250 garçons de la paroisse.

Les Frères du Sacré-Coeur dirigent donc six établissements sous le contrôle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Un personnel de quatre-vingts Frères, assisté de neuf instituteurs séculiers, s'occupe de 2350 élèves.

Les Frères de Saint-Gabriel

Frère FRUMENCE

ÉCOLE CHRISTOPHE-COLOMB

L'ECOLE CHRISTOPHE-COLOMB. — Depuis 1909, lendemain de la fondation de la paroisse, l'école Christophe-Colomb continue sa tâche noble et consolante de dispenser l'éducation et l'instruction à la sympathique gent écolière de Saint-Arsène, que M. le curé Jérémie Décarie lui avait alors confiée.

Humbles furent ses débuts. Mais les hommes de la trempe des FF. Elzéar et Francis surent imprimer à l'oeuvre naissante une direction ascendante, annonciatrice des succès futurs. Grâce à l'accroissement rapide de la population scolaire, la paroisse, nouvellement annexée à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, se vit bientôt dotée de locaux plus vastes. Le nouvel immeuble, construit en 1912, abrita jusqu'en 1921 écoliers et écolières. Alors redistribué en vue de sa destination unique, il ne tarda pas à se remplir à pleine capacité. Aussi, le 10 novembre 1933, 300 élèves durent-ils, avec leurs maîtres laïques, se diriger vers l'école Cassegrain construite pour les recevoir.

L'inscription ainsi réduite à 800, les élèves se trouvèrent plus à l'aise, du moins pour un temps. Dès 1938, cependant, ils dépassaient le millier. Aussi bien, la Commission scolaire dut-elle faire des prodiges d'ingéniosité pour loger de nouveau à l'école Christophe-Colomb les élèves de l'école Cassegrain qu'un incendie venait de chasser de chez eux. Ce furent les années héroïques: aux 1032 élèves déjà à l'étroit, en ajouter 121, c'était un moyen d'amener la pléthore . . . On aurait pu y croire, à voir les trois classes temporaires envahir la salle de récréation et l'inscription record des autres. Tout alla bien, cependant, grâce à la bonne volonté de tous: Frères de l'école Christophe-Colomb et professeurs venus de Cassegrain.

Faut-il croire que, une fois de plus, le sacrifice fut semeur de renouveau? En tout cas, le projet depuis assez longtemps caressé par les Frères d'obtenir une résidence plus propre et plus spacieuse prenait corps le 22 juin 1938, par la décision de la Commission scolaire de construire l'édifice actuel, dont nous admirons les lignes modernes et apprécions l'heureuse distribution. Dirai-je aussi que c'est un peu le souvenir de cette attention délicate qui nous console aujourd'hui de l'état délabré de notre école vieillie et entretient notre espoir de la voir bientôt rajeunie? Avec la population de Saint-Arsène, nous avons hâte d'inscrire au crédit de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ce nouveau titre à la reconnaissance et à l'admiration. Et, dans une atmosphère plus gaie et plus propre, 925 élèves, 26 maîtres religieux et 6 maîtres laïques trouveront à leur tâche un attrait nouveau.

Dans ce bref historique de notre école, je m'en voudrais de passer sous silence les belles pages écrites par les FF. Ladislas et Basile-Gabriel, organisateurs du premier cours supérieur complet qui, de 1926 à 1929, a fourni un groupe imposant de gradués. Si depuis cette date nos finissants doivent se diriger vers d'autres écoles réputées, il nous plaît ici de rendre hommage aux pionniers dont l'esprit d'initiative avait rêvé la fondation d'une école primaire supérieure autonome au profit d'un district dont l'école Christophe-Colomb avait conquis l'entière confiance.

L'ECOLE SAINT-ETIENNE. — C'est à la demande expresse de locale, que 6 Frères de Saint-Gabriel prirent, en septembre 1915, la direclocale, que 6 frères de Saint-Gabriel prirent, en septembre 1915, la direction de l'école Saint-Etienne.

Dès 1916, les classes devenues insuffisantes déversèrent leur trop-plein dans des locaux de fortune aménagés au sous-sol de l'église. A partir de l'annexion, en 1917, ces conditions prévalurent plus ou moins suivant les fluctuations des inscriptions annuelles.

En 1930, les classes étant devenues plus qu'insuffisantes, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal dota la paroisse Saint-Etienne d'une école moderne. Aujourd'hui, ses 14 classes ont depuis longtemps été remplies par les 13 d'avant 1930 et par des recrues succes-

sives. Aussi bien, fut-on obligé d'affecter aux classes les locaux de la résidence des Frères.

L'école Saint-Etienne compte aujourd'hui environ 550 élèves répartis en 17 classes, dont 4 ont pour titulaires des institutrices. Les Frères de Saint-Gabriel sont justement fiers de se voir chargés d'une si belle institution, qu'une population sympathique entoure de confiance et d'admiration.

* * *

En cette année jubilaire, les Frères de l'école Christophe-Colomb et ceux de Saint-Etienne s'unissent à leurs confrères, vétérans des anciennes écoles de Sainte-Hélène, de la Visitation et de Saint-Nicolas d'Ahuntsic, pour offrir leurs hommages aux autorités de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Ils sont heureux, à la suite de leur Supérieur provincial, de leur renouveler l'assurance de leur entière collaboration dans l'oeuvre commune de la formation religieuse, intellectuelle et physique de la jeunesse canadienne.

Les Frères de la Charité

ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

En 1919, à la demande de Mgr G. Lepailleur, alors curé de la paroisse Saint-François-d'Assise, quatre Frères de la Charité prenaient charge de l'école Dufresne, rue Omer. C'étaient les RR. FF. Thomas, Valérien, Adjuteur et Paul, directeur actuel de l'école Saint-François-d'Assise.

Le feu ravagea l'école Dufresne, en janvier 1920. Le même jour, nos Frères donnaient leurs cours dans la salle de récréation de l'école Boucher-de-la-Bruère (école des filles). L'année scolaire se termina ainsi. En septembre, nous rentrions dans notre école restaurée. Quelques années après, elle prenait le nom d'école Curatteau, en l'honneur du premier curé de la paroisse.

Le nombre d'écoliers ayant augmenté considérablement, la Commission scolaire aménagea une maison de la rue Saint-Just et y logea quatre classes. C'était l'école Curatteau annexe, où des maîtres laïques enseignaient sous la direction du directeur de l'école Curatteau.

Le nombre d'écoliers augmentant toujours, les deux écoles devinrent trop petites. Pour loger tout ce monde, la Commission scolaire fit bâtir la présente école Saint-François-d'Assise. Onze classes y fonctionnèrent dès le début. Il y eut des professeurs laïques jusqu'en 1933. Puis, pendant dix

ans, le personnel ne se composa que de religieux. Depuis 1943, plusieurs laïques enseignent de nouveau à notre école.

Chaque année, plusieurs de nos meilleurs élèves se dirigent vers les collèges classiques et les juvénats. Aussi, la liste des prêtres et des religieux ayant passé par nos classes est-elle un précieux témoignage en faveur de notre enseignement. Nombreux aussi sont les finissants qui poursuivent leurs études dans les écoles supérieures. Trois, entre autres, ont mérité la bourse de trois années d'étude au Mont-Saint-Louis. Cinq de nos anciens élèves sont instituteurs à Montréal. On pourrait encore citer un grand nombre d'anciens élèves qui se sont distingués et occupent un rang honorable dans la société.

The Brothers of the Christian Schools

Brother ROBERT

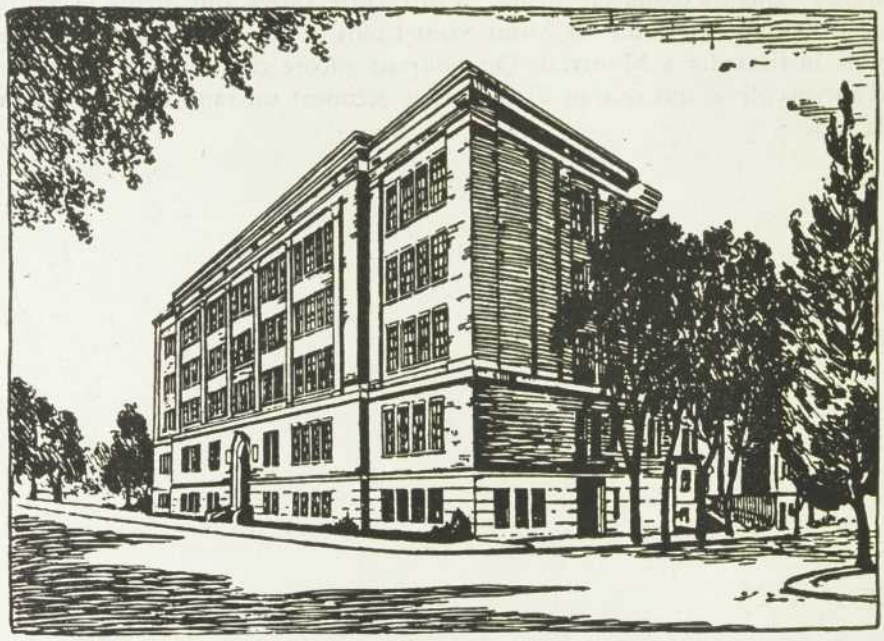

D'ARCY McGEE HIGH SCHOOL

Montreal was the first place in the world where the Christian Brothers taught in English. Their work has been centred in five parishes, St. Patrick's (1841), St. Ann's (1844), St. Brigid's (1845-1892), St. Gabriel's (1866-1910) and St. Dominic's (1925 —). English-speaking Brothers also taught in Mount St. Louis College and the Archbishop's Academy. From the standpoint of continuity of service their most effective work has been in St. Patrick's and St. Ann's.

The latter was one of the best known schools of Montreal. Commercial subjects were always an integral part of its curriculum, although as early as 1902 certain pupils were prepared for the matriculation examinations. It developed a deep sense of loyalty among its pupils that has continued over the years and is proud to claim among its graduates His Excellency, Monsignor Gerald Murray, CssR., Bishop of Saskatoon, and at least twenty-eight priests and many leading laymen.

St. Patrick's School has the longest history of any English school taught by the Christian Brothers in the world. It opened on Vitré Street in 1841, was moved to the corner of Coté and Lagauchetière Streets, to what was then known as Belmont Part. It was here that St. Patrick's developed into a High School, for in 1907 the Brothers began to prepare boys for matriculation examinations. As this work was done in addition to the teaching of the various commercial subjects it could be carried only outside of regular class hours. From 1918 on St. Patrick's became widely recognized as the central school for English-speaking Catholic boys. Although the elementary classes diminished in numbers the registration in the High School grades increased. In 1928 the sacrifices of the Brothers bore fruit and the regular High School course was given recognition by the Montreal Catholic School Commission.

In 1929 the Canadian National Railway expropriated the property on which St. Patrick's was built, and in December, 1930, the High School classes were moved to the old St. Cunégonde school at the corner of Vinet and Duvernay Streets. This separation of the secondary from the elementary classes was the beginning of the Thomas D'Arcy McGee High School. Although St. Patrick's no longer exists as a High School it has accomplished much for the English-speaking Catholics of Montreal. His Excellency, Monsignor Gerald Berry, Bishop of Peterborough, heads a notable group of some thirty-five priests and hundreds of prominent laymen who received their elementary education in that school.

In September of 1931, pupils were admitted to the D'Arcy McGee High School. This was heralded by some as the realization of a dream. While in reality it gave little more opportunity, academically, to the English-speaking boys of Montreal than had already existed, it did provide modern facilities for classes that were already functioning under trying conditions. For this important step forward the Montreal Catholic School Commission deserves the thanks of the English-speaking Catholics.

D'Arcy McGee was built to accomodate thirteen classes for boys. The ten high school classes from St. Patrick's, and the two from St. Dominic's already functioning were merged to form the nucleus of the new school. That both these schools had been doing excellent work is evidenced by the success obtained by the boys of D'Arcy McGee in the first few years of the adjustment period. In 1932, Thomas Boland led the Province in the B. Sc. examinations. In 1933 the first six places in the Science Matriculation were all taken by McGee students, and Harold Feeney was awarded the Beatty Scholarship in Mathematics and Science. In 1934-1935 a McGee student, Leo Sanchini, held first place in Arts and his schoolmate Elliot Charest, led in Science.

In 1942, a senior Matriculation class was opened and served to start many more students on the way to higher education. Soon the ever-

increasing demands for the matriculation courses necessitated the moving of the Commercial classes to the Luke Callaghan High School.

Associated with the Brothers at St. Patrick's, and more especially at D'Arcy McGee, are a number of lay teachers, who have always contributed their share to the success of the school. The teachers of D'Arcy McGee, religious and lay, can look back on fifteen years of harmonious and successful effort.

The Brothers of the Christian Schools are pleased to congratulate the Montreal Catholic School Commission on its Century of progress.

The Presentation Brothers

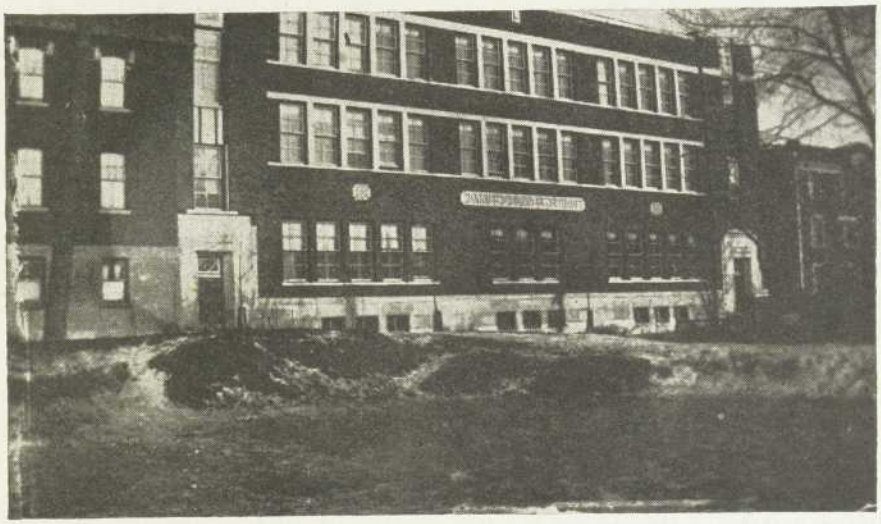

DANIEL O'CONNELL SCHOOL

From two viewpoints the Presentation Brothers may justly lay claim to be the Benjamin of the Congregations that direct the schools of the Catholic School Commission of Montreal. In the first place, while the foundation of their Institute dates back one hundred years, as an organized body under a Superior General it is less than sixty years of age. In the second place, the Institute is less than forty years established in Canada; all the pioneers Brothers with but one exception are still hale and hearty and actively engaged in the work of education.

The first Brothers came to Montreal in August 1910 at the invitation of the Catholic School Commission represented by the late Very Reverend Canon William O'Meara, Pastor of St. Gabriel's Parish, Montreal, and the late Ex-Alderman Dan Gallery, both of whom were the English-speaking Catholic representatives on the School Board of the period. That was thirty-six years ago when the Montreal Catholic School Commission was not the highly organized body it is to-day, which is only as it should be, seeing that our city has well nigh doubled its population since and our Board had to keep pace with the development.

The first school taken over by the Brothers was the Canon O'Meara Memorial School on Laprairie Street, which at that time was known as

Chauveau School. The first Superior was Brother Angelus Keane, who later became Superior General of the Institute and is presently Vicar General and resident at the Mother House in Ireland. Brother Charles Ryan, who died last month, is the only casualty among the pioneers. Brother Cassian Cagney went back to the Irish Province after twenty-four years in Canada. Brother Senan O'Connor is presently on the staff of St. Aloysius Boys' School. Brother Ireneus Ring is the present Superior of the old Chauveau School. Brother Alexis Moynihan is now Assistant Superior of the Luke Callaghan High School. Brothers Crysostom O'Keefe and Thaddeus O'Neill are respectively Superior and Assistant at St. Patrick's Academy, Sherbrooke.

Immediately we may remark in passing that that record of eight Irishmen coming to Canada and surviving for thirty-six years to tell the tale is in itself an excellent tribute to Canada which seems to have agreed as well with them as they with it.

In 1910, there were 7 classes and 160 pupils in Chauveau School; to-day there are 11 classes and 311 pupils.

The second school opened by the Presentation Brothers was the Luke Callaghan High School which had its lowly beginning in two empty stores which were opened in 1919 by three of the Brothers. The school-rooms in these stores did duty until 1921 when the present magnificent building was finished for occupancy. After a few years a third storey was added making it the largest English-speaking Catholic school in the city. So from 3 classes in the empty shops the school grew to 18 classes with a registration of 500 pupils.

The third school opened by the Brothers was St Aloysius Boys' in 1922. The school was finished in that year and contained 10 classes with a roster of 260 pupils; to-day, it has 13 classes with an enrolment of 370 pupils.

The fourth school was the present Daniel O'Connell High School which saw the light of day in 1924 in the present St. Antonine's School, which was at the time an empty building, five rooms of which were taken over by the Brothers. Some time later, a new school was built on Marcil Avenue near the Church of St. Augustine which in time became too small to accomodate both boys and girls with the result that a new school was built on Prudhomme Avenue for the accomodation of the boys and thus the present Daniel O'Connell School came into its present form. Hence from 5 classes at Snowdon Junction the school grew to 17 classes with an aggregation of 505 students.

There, in brief, is the story of the founding of four schools in four different corners of the city. Even the superficial observer cannot fail to notice the significance of the phenomenal development. And a similar story could well be told of other English and well as French-speaking schools in this city if the Statistics Department of the School Commission could only be induced to tell it now that the School Commission is one hundred

years young. There too lies the story of the evolution of the present Catholic School Commission from a number of small district boards to one Central Board which controls the destiny of all the Catholic schools of the city. To-day, the present School Commission takes its place among the huge corporations handling, as it does, a budget of over eleven million dollars.

Nor is the end of the development in sight if present trends portend aught. Thirty-six years ago, sixth grade was the lofty academic summit to which a pupil could aspire; to-day, our pupils can advance to the twelfth grade which is the equivalent of Senior Matriculation standing. Thirty-six years ago, there was no public English-speaking Catholic High School; today, we have three for boys alone and as many, if not more, for English-speaking Catholic girls.

The Presentation Brothers are there to stay with the development. For that end they opened a Noviciate in 1914 at Longueuil and to-day more than one half of the Canadian branch of the Institute is Canadian-born. While Ireland still continues to offer the odd light blood transfusion, present indications go to show that long before another thirty-six winters shall have passed, the Canadian Province will not only be self-supporting but branching forth into new pastures. Even at that there would be nothing stranger than history repeating itself. Only quite recently the Presentation Brothers fell into line with their French-speaking co-freres in the teaching communities by having their novitiate recognized as a Normal School thus affording indisputable evidence that institutions Catholic have 'a way with them' of ever keeping pace with new developments, of ever renewing their energy and of thus exemplifying that change and progress are two distinct entities.

L'instituteur laïque

Charles DENHEZ

ÉCOLE SAINT-GÉRARD

Comment exposer, en un bref article, la contribution que les instituteurs laïques ont apportée à la vie et au dévouement de la Commission des Ecoles Catholiques depuis cent ans? Le sujet, en raison de son ampleur, de sa richesse, de sa variété, exigerait, pour être traité avec justice, un volume complet. Les archives de la Commission consultées rapidement m'ont persuadé qu'il y aurait là matière à écrire un livre aussi instructif qu'intéressant. Malheureusement, je ne dispose que de quelques pages. Je devrai donc, par la force des choses, m'en tenir à des considérations sommaires qui exprimeront bien mal la magnifique et féconde participation des maîtres laïques à l'enseignement primaire de la métropole en l'espace d'un siècle.

Raconter, étape par étape, l'histoire de cette participation, ne serait-ce pas, en quelque sorte, faire l'histoire de la Commission scolaire tout entière? En effet, dès la première heure de sa vie, soit en 1846, l'élément laïque occupe déjà sa place à côté de l'élément religieux dans l'oeuvre de l'instruction et de l'éducation de notre jeunesse. Place modeste, certes! Mais souvenons-nous qu'il s'agit des commencements, de la période de fondation. La Commission scolaire vient d'être établie. Elle compte à peine trois cents

élèves, filles et garçons. Ce sont des particuliers qui donnent des cours à ces enfants dans leur propre maison et dans des locaux de fortune. La Commission subventionne officiellement ces maîtres qui furent les premiers laïques à dispenser dans notre milieu métropolitain l'enseignement public.

Les archives de la Commission scolaire ont retenu les noms de ces instituteurs et quelques détails sur cette phase primitive d'organisation. Mademoiselle Yvonne Deschênes, archiviste, a bien voulu nous laisser consulter à loisir les documents et a aimablement guidé nos recherches. Sans doute sera-t-on curieux de savoir quelque chose sur les humbles débuts de l'instituteur laïque dans l'enseignement primaire montréalais. Monsieur H. Sharing fut le pionnier de cet enseignement. En 1846, il enseignait à une quarantaine d'écoliers environ. Il les recevait chez lui et il est permis d'imaginer sans peine qu'il s'agissait d'une installation rudimentaire qui ne se distinguait ni par un confort excessif ni par un matériel scolaire de premier ordre. La Commission scolaire accordait à M. Sharing une subvention annuelle de 200 livres. Cinq autres maîtres laïques secondaient les efforts de M. Sharing et recevaient également un traitement de la Commission.

Quand on compulse les archives qui se rapportent à cette période de l'organisation, il est impossible de ne pas être frappé par deux faits évidents. D'abord, on improvise beaucoup, on tâtonne, on hésite, on s'efforce de répondre tant bien que mal, au petit bonheur, aux besoins nouveaux qui ne cessent de surgir. Un peu plus tard, on ne sait pour quelle raison, de bizarres préventions se dessinent contre l'instituteur laïque. A un certain moment même, la Commission décidera de ne plus en engager un seul. Mais, heureusement, elle se ravise et ne donne pas suite à sa décision draconienne, injustement arbitraire sans doute. Les maîtres laïques continuent à faire leur chemin, à s'imposer, à prouver par les résultats qu'ils obtiennent qu'ils sont en tout point dignes de figurer aux côtés des maîtres religieux dans la noble tâche de la formation de la jeunesse populaire.

Depuis la fondation de la Commission scolaire en 1846, les instituteurs laïques devront attendre sept années, c'est-à-dire jusqu'en 1853, pour avoir leur premier local à eux, leur première école véritable. En cette année 1853 s'ouvre, en effet, la première école laïque officielle. Elle est sise rue "Cotté" et elle porte le nom d'*Académie commerciale catholique*. Monsieur Doran en est le directeur. Arrêtons-nous ici un moment et examinons un peu ce nom officiel de notre première école. Nous observons d'abord qu'il s'agit d'une *académie*. Pourquoi *commerciale?* Sans doute parce que ses élèves seront formés spécialement en vue du commerce, des affaires, des carrières industrielles. Ce mot *commerciale* voudrait-il souligner le fait que cette école se distingue nettement par ses méthodes, ses disciplines et son but du collège classique, de l'institution d'enseignement secondaire qui forme surtout des jeunes gens qui se destinent soit au clergé, soit aux professions libérales? L'épithète *catholique* indique, elle, que les écoliers qui fréquentent l'académie commerciale appartiennent à la confession catholique en opposi-

tion à la confession protestante. Un jour, il y aura, en effet, dans la métropole, une commission des écoles catholiques et une commission des écoles protestantes pour répondre au partage confessionnel de notre population. La semence jetée en terre, il y a près de cent ans, contenait en germe toute la moisson que nous voyons mûrir aujourd'hui.

L'histoire de l'instituteur laïque s'identifie et se confond, je le répète, avec l'histoire même de la Commission. Il serait tout à fait impossible de disjoindre ces deux histoires si profondément fondues qu'elles n'en font plus qu'une. Au fur et à mesure que la Commission se développe, prend de l'ampleur, multiplie et enrichit ses moyens de formation, les instituteurs laïques, simultanément, deviennent de plus en plus nombreux, acquièrent sans cesse des compétences nouvelles et, grâce à leur travail généreux, à leur réussite pédagogique, à leurs études spéciales, à leurs justes revendications formulées avec une déférence qui n'exclut pas une ténacité indomptable, ils se montrent indispensables dans la vie de l'enseignement primaire montréalais, ils élèvent peu à peu le niveau de leur condition professionnelle et de leur status social, ils obtiennent une considération méritée de la part des autorités scolaires et du public. M. René Guénette, le distingué directeur de notre revue pédagogique, a relevé, dans ses deux beaux livres: *Essais sur l'éducation* et la *Cité nouvelle*, l'étroite et féconde coopération qui existe dans notre enseignement entre les instituteurs laïques et les instituteurs religieux. Il a signalé avec raison qu'il y avait place chez nous, pour le plus grand bien des enfants, à l'action conjointe et à l'émulation efficace que suscite la coexistence de deux grands corps enseignants: les religieux, comme il est naturel, ne veulent pas se laisser surpasser par les laïques et ces derniers ont à coeur de se montrer à la hauteur de leur tâche. Et c'est la jeunesse écolière, qui, en définitive, bénéficie de ce noble esprit d'émulation entre ces deux catégories de maîtres.

Dans ce numéro souvenir de *L'école canadienne* publié à l'occasion du Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, le distingué historien, M. l'abbé Adélard Desrosiers, rédige l'historique général de la Commission. D'autre part, Mlle Thérèse Thériault relate, avec autant de conscience que de talent, la contribution des institutrices laïques et M. Paul Barry, professeur de l'enseignement primaire supérieur, raconte les étapes majeures de cet enseignement. Si, à mon tour, j'écrivais un essai de nature historique, je courrais donc grand risque qu'il fasse double emploi et répète ce que d'autres ont dit mieux que je ne pourrais le dire. Après avoir signalé les très modestes débuts de la Commission scolaire en 1846 et la part, importante dans les circonstances, que les maîtres laïques y ont prise, je me bornerai forcément à mettre en relief quelques chiffres et statistiques officiels de 1946 qui, me semble-t-il, ont bien leur intérêt si on les met en regard des chiffres et des statistiques d'il y a un siècle. Rien n'est aussi positif et d'une aussi sobre éloquence que des chiffres comparatifs.

Sait-on que, pour l'année scolaire 1945-1946, le nombre des instituteurs laïques s'élève exactement à 938 membres? Qu'on se rappelle qu'il se limitait à six personnes en 1846! Sur un grand total de 3,841 personnes qui constituent tout notre monde enseignant, religieux et laïques, hommes et femmes, les maîtres laïques en comptent 938. La proportion n'est-elle pas des plus significatives? Le personnel féminin laïque, lui, s'élève au chiffre imposant de 1,004 membres. Notons encore quelques chiffres intéressants et qui sont à l'honneur des instituteurs laïques. Nous avons 47 principaux et 16 assistants-principaux. Nos membres dirigent 51 écoles sur le total global de 230 écoles que compte la Commission scolaire actuelle. Je me permettrai ici de fournir quelques précisions comparatives qui ne me paraissent pas dénuées d'intérêt et de signification. Voici des chiffres officiels qui concernent la tenue des classes régulières pour l'année scolaire 1945-1946. Dans les 972 classes de garçons du cours primaire élémentaire, on trouve 577 instituteurs laïques; au cours primaire complémentaire, 126 classes sur 228 sont confiées aux instituteurs laïques; au cours primaire supérieur, nous comptons 32 instituteurs séculiers sur un total de 87 classes. Où est-il le temps où la Commission scolaire, nourissant de curieux préjugés contre les instituteurs laïques, prenait la décision — d'ailleurs jamais exécutée — de refuser les offres de service de ces derniers!

Maintenant, soit en 1946 et un siècle après la fondation de la Commission, les maîtres laïques s'imposent non seulement par leur nombre, — par la quantité — mais surtout par leur qualité — sûreté de leur culture générale, valeur de leur formation professionnelle et proprement pédagogique. Ainsi, en 1946, notre directeur des études, M. Trefflé Boulanger, a pu écrire et publier une plaquette sous le titre expressif de *La profession d'instituteur*. Reconnaissons de bonne foi avec lui que l'instituteur laïque, au cours d'un siècle d'existence, de luttes incessantes et de légitimes revendications pour obtenir sa place au soleil, a su non seulement se maintenir mais progresser, faire valoir ses droits fondés sur le mérite et les services rendus, s'élever graduellement dans la hiérarchie sociale jusqu'au palier supérieur des professions libérales. Que M. Boulanger ait pu faire admettre à l'unanimité, après cent années, *la profession* d'instituteur, c'est le plus beau témoignage en notre faveur et le titre dont nous avons raison d'être le plus fiers. Partis de rien, ou de si peu, pourrions-nous dire sans exagération, l'instituteur laïque, le pauvre maître d'école d'autrefois, mérite et obtient aujourd'hui la considération que la société reconnaît à l'homme exerçant une profession libérale, à celui que M. Edouard Montpetit ne craint pas de nommer *l'homme d'élite*.

The Record of the English-Speaking Lay Teachers under the Commission

James LYNG

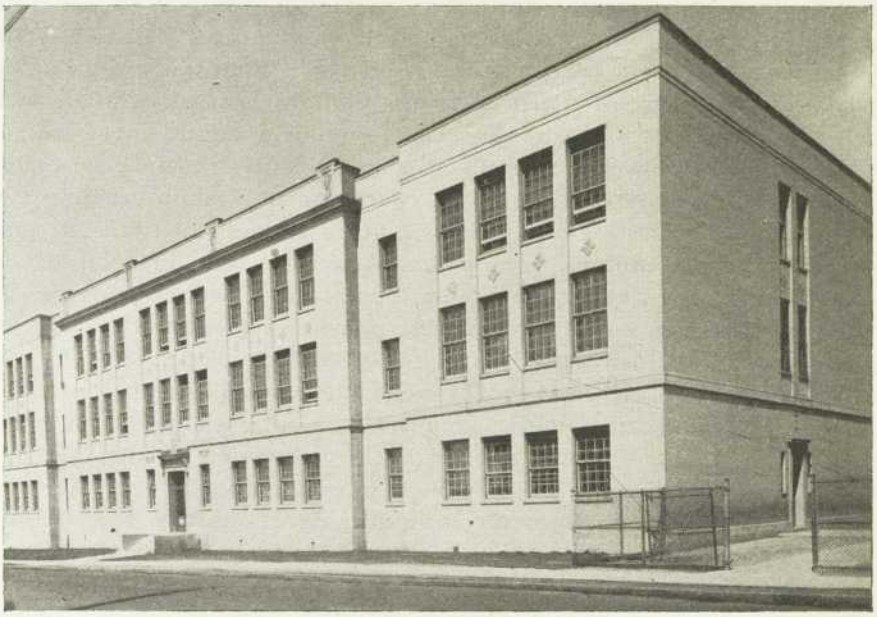

ST. BRENDAN'S GIRLS SCHOOL

The first English-speaking Catholic immigrants, mostly Irish, arrived in Montreal about the beginning of the nineteenth century. The children of these early settlers received their training in the educational institutions conducted by the Gentlemen of St. Sulpice and the Congregation of Notre Dame. Even at this period the lay teacher played his part in the education of English-speaking Catholics. It is recorded that a school for young Catholic girls was opened on May 1, 1813 by a Mrs. Richard O'Keefe and an English Catholic school for boys was opened in the House of the Recollets (Recollet and St. Helen Streets), about 1819, by a Mr. Richard Ryan.

With the inauguration of the Montreal Catholic School Commission in 1846, the lay teacher began to play a greater part. A number of schools were staffed by lay teachers. Amongst the schools opened by the Commis-

sion and wholly or partially staffed by English-speaking Catholic teachers may be mentioned The Plateau, Belmont, Sarsfield, and, at a later date, the Edward Murphy.

Pupils of both languages attended these schools and classes were conducted on the bilingual system. Without referring to the merits or defects of this system, it can be safely said that the pupils received a very sound training. As evidence of this we have the remarkable success which many of them attained in the business and professional life of the city of Montreal.

The first principal of the Plateau school was Mr. William Doran (1854-1859). Amongst other distinguished English teachers, no longer amongst us, who at various times served on the staff of this school, may be mentioned the names of Mr. M. T. Reynolds, Mr. C. O. O'Ryan, Mr. Denis Malone and Mr. T. F. Cuddihy. The sons of Mr. Reynolds are well known in the business and social life of Montreal. Mr. T. F. Cuddihy became the first English-speaking provincial inspector and later the first Director of English studies, a position which he held until his retirement in 1938. Mr. Denis Malone became principal of the Edward Murphy school, while Mr. C. E. O'Ryan was called prematurely to his eternal reward.

On July 1, 1863, St. Patrick's Model School was opened by the Montreal Catholic School Commission, on Wellington Street. This was evidently replaced by the present Sarsfield school on Grand Trunk Street, built in 1870 and known as St. Patrick's Academy until 1880. Messrs. H. C. O'Donoughue, William McKay, J. T. Anderson, Patrick Ahern and W. J. Brennan were successively principals of Sarsfield school. Mr. H. E. O'Donoughue was the brother of P. L. O'Donoughue, first principal of Belmont school; Mr. Anderson was an uncle of Mr. Victor Doré, present Superintendent of Education; Mr. Patrick Ahern is remembered by some of our older teachers who served under him; Mr. W. J. Brennan, known and revered by us all, is still enjoying vigorous health and a well merited rest after his many years of outstanding and devoted service to the cause of Education.

To the older generation of teachers the name O'Donoughue will immediately suggest Belmont school. Mr. P. L. O'Donoughue was its first principal (1878-1901) and his son W. L. O'Donoughue was principal from 1911 to 1930. Few of the present teaching staff remember the father, but many of us have pleasant recollections of the son.

The Edward Murphy school was directed successively by Messrs. P. P. Leitch, J. J. McGuire and Denis Malone, to whom I have already referred.

Other outstanding lay teachers, many of them remembered only by the older generation, who served the Commision in the schools mentioned, were: Messrs. J. J. McCullen, John Hogan, P. J. Fitzpatrick, the brothers

William and Edward Kelly, William Gallagher, J. J. Fahey, J. J. Tynan, R. J. L. Cuddihy, T. K. Brennan and D. P. O'Keefe. Pioneers amongst the lady teachers were Miss Margaret McAnally, the late Mrs. Gregory, Mrs. Perrier and Miss Mary McAlear. Mr. P. J. Fitzpatrick had the striking record of forty-two years spent in Sarsfield school.

These pioneer lay teachers, men and women, were of the highest moral and professional standing. With little to attract them from the point of view of salary, they devoted their lives to the service of the Catholic children of Montreal. Model Catholics all, their influence will continue to be felt amongst the descendants of those to whom they imparted a thorough Catholic training.

With the beginning of the present century, Montreal expanded very rapidly. As new districts were opened, the English-speaking Catholics left the more congested older districts. Many new parishes were opened and new schools built. The lay teacher was now called upon to play a still more important role.

Around 1910, there were not more than thirty or forty men lay teachers and probably a dozen women lay teachers in our English Catholic schools. To-day we have eleven boys' schools and four girls' schools under lay direction, completely staffed by lay teachers, and in many of our schools under the direction of religious teachers the staff comprises a fair representation of lay teachers, both men and women. The total number of English-speaking Catholic lay teachers now employed by the Montreal Catholic School Commission is three hundred and thirty-six. In character, professional standing and devotion to duty, our present staff of lay teachers is second to no other group, and our schools reflect the standards of our teachers.

I have not referred to any of our lay teachers still actively engaged in their profession; however, I feel I should mention one of our teachers who retired at the beginning of this school year, Mr. Joseph T. McCarthy. Mr. McCarthy's forty-two years of service is an enviable record. A truly Catholic gentleman, beloved by both teachers and pupils, we hope he will be spared for many years of happy retirement.

The outlook for the lay teacher is brighter to-day than ever. With a vastly improved scale of salaries, well organized Normal Schools for training and better opportunities for promotion, the teaching profession should prove attractive to the highest type of young men and women. This type, and only this, will be capable of carrying on the great educational traditions established by the noble teachers who were our predecessors.

L'enseignement primaire supérieur

Paul BARRY

LE PLATEAU

La création des classes primaires supérieures dans toutes les parties de la métropole constitue l'une des plus brillantes réalisations de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal au cours de ses cent années d'existence. Au moment où l'on célèbre ce glorieux anniversaire, il convient, nous semble-t-il, de considérer quelque peu les avantages qu'offre à nos grands élèves ce complément de culture qui s'appelle le cours primaire supérieur. Nous jetterons d'abord un regard rétrospectif sur le chemin parcouru, nous verrons ensuite où en est actuellement l'évolution de ces études spéciales et enfin nous indiquerons les espoirs que nous pouvons fonder sur l'enseignement primaire supérieur.

Hier

Si l'on pouvait encore au siècle dernier faire facilement son chemin dans la vie avec une instruction rudimentaire, il n'en est plus ainsi au vingtième siècle. On reconnut la nécessité de l'enseignement post-scolaire à Montréal, il y a trente-cinq ans. La première loi relative aux Ecoles primaires supérieures parut en effet en 1911 mais ce n'est qu'en 1921 qu'on en vit l'application pratique. Voici le texte de cette loi:

Art. 46 des "Lois scolaires relatives à la Cité de Montréal".

"La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal est autorisée à fonder des écoles primaires supérieures, à défrayer le coût de leur établissement et de leur maintien à même les fonds à sa disposition, à employer dans ces écoles tout professeur compétent, bien que non porteur d'un diplôme de

cette province: à fixer l'âge de scolarité des enfants fréquentant ces écoles et à permettre, sous telles conditions jugées convenables, l'admission dans les écoles primaires supérieures des enfants de parents demeurant en dehors du territoire de la Commission scolaire de Montréal; à déterminer les matières de l'enseignement dans les dites écoles et à faire, sujet à l'approbation du Comité catholique de l'Instruction publique, tout règlement nécessaire pour leur bon fonctionnement et leur bonne administration".

Mgr Philippe Perrier, M. J.-P. Labarre et M. E.-C. Piédalue furent les véritables champions de l'Ecole primaire supérieure à Montréal. Ils ont dû déployer un courage à toute épreuve pour mener leur tâche à bonne fin, car, selon le mot de Balzac: "les champs de bataille intellectuels sont plus fatigants à labourer que ceux où l'on meurt et que ceux où l'on sème".

En 1921, le Plateau ouvrit une première classe de 9ième année, mais ce fut le 15 juin 1922 qu'eut lieu l'inauguration officielle de l'enseignement primaire supérieur, à l'école Saint-Louis, sous la présidence de l'honorable Athanase David, alors secrétaire provincial. L'organisation naissante comblait la lacune qui existait depuis trop longtemps entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire et devenait un nouveau moyen de relèvement intellectuel et national. D'ailleurs, l'évolution à la fois rapide et considérable des classes primaires supérieures prouve à l'évidence que ce nouveau système répondait à un besoin et réalisait un voeu cher à tous nos concitoyens.

Rendons hommages aux promoteurs de cet organisme: ils sont de ceux grâce à qui il n'est plus permis de prétendre que notre province ne produit que "des porteurs d'eau et des scieurs de bois". Exprimons-leur aussi notre reconnaissance la plus profonde pour avoir compris assez tôt cette pensée de Taine dans son Histoire de la France contemporaine: "Malheur à ceux que leur évolution trop lente livre au voisin qui subitement se dégage de sa chrysalide et sort le premier armé".

Aujourd'hui

Les classes primaires supérieures se sont multipliées de telle façon à Montréal qu'on en trouve actuellement soixante-quinze, réparties dans cinq écoles de garçons et quarante-cinq dans neuf écoles de filles. On y dispense avant tout un enseignement de culture générale. Le cours primaire supérieur, tel qu'organisé aujourd'hui, est d'ailleurs "destiné à un groupe de jeunes gens et de jeunes filles du cours complémentaire, aptes à pousser plus loin leur instruction et leur éducation et décidés à se pourvoir d'une meilleure formation, soit pour obtenir plus facilement de l'emploi et s'assurer des situations plus lucratives, soit pour s'orienter vers certaines écoles de spécialisation".

L'école primaire supérieure accorde une attention spéciale à la formation religieuse. Tout le personnel s'évertue de plus à faire comprendre à la

jeunesse étudiante le sens de la vie moderne, les problèmes d'ordre social qu'elle aura à résoudre un jour, les responsabilités qu'elle devra assumer et les difficultés économiques qui se dresseront sur sa route. Ce personnel expérimenté et compétent travaille à rendre les élèves meilleurs et plus heureux par les moyens mis à sa disposition. Il s'efforce d'en faire des fils moins ingrats, des élèves plus savants, des citoyens mieux avertis.

Les élèves de neuvième année s'inscrivent donc de plus en plus nombreux à nos écoles primaires supérieures. Spectacle on ne peut plus consolant! A l'heure où des énergies nouvelles sont requises, il fait bon, en effet, de constater que c'est à la jeunesse qu'incombe le devoir de les fournir et que c'est à elle aussi qu'il appartient de s'élever à la hauteur de ce devoir. Nous vivons à une époque troublée: le moindre recul devant l'effort, le moindre penchant à la paresse peuvent être les causes de graves insuccès.

En face du bouleversement actuel de l'univers, la jeunesse est inquiète, et avec raison. La question sociale semble compliquer terriblement le problème de son orientation. Là encore, l'école primaire supérieure sait faire oeuvre utile. Dans la mesure du possible, elle donne aux élèves la notion précise de leurs droits et de leurs devoirs; elle se documente sur l'esprit de travail de chacun d'eux, sur ses aptitudes, sur ses succès et sur sa conduite, afin de pouvoir plus efficacement le diriger vers sa future carrière.

Même insuffisants, les débouchés du cours primaire supérieur sont nombreux et, déjà, dans les milieux religieux, universitaires, industriels, financiers et commerciaux, quantité de nos anciens élèves font honneur à leur Alma Mater et partant à la Commission elle-même.

Demain

L'enseignement primaire supérieur à Montréal a donc triomphé des difficultés initiales; il a pris un merveilleux essor et s'avère l'enseignement de l'avenir. Si, comme nous venons de le dire, nous pratiquons quelque peu déjà l'orientation professionnelle, un tel service adéquatement organisé ne pourra que mieux guider le jeune garçon ou la jeune fille vers le but le plus conforme à ses goûts, à ses intérêts, à ses aptitudes physiques, intellectuelles et morales, à sa condition familiale. L'école primaire supérieure, tout en permettant à l'adolescent de tirer le meilleur parti de sa personnalité, contribuera au bonheur des individus et au bien-être social.

Les conclusions de l'enquête, menée en 1941, par l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal sur les "Réformes de l'enseignement primaire", n'offrent aucune équivoque quant au projet de créer "un office d'orientation scolaire et professionnelle" à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. C'est dans la proportion de 98% que les éducateurs de la région métropolitaine réclament cet organisme. La commission compte déjà dans son personnel enseignant plusieurs "orienteurs professionnels",

qui seront heureux de collaborer à l'organisation et au fonctinonement de cet "office d'orientation" auquel nous venons de faire allusion.

C'est en quelque sorte pour pousser plus avant l'orientation des élèves que le Comité catholique lui-même, à sa session du 6 février dernier, à approuvé le projet que lui a soumis la Commission des Programmes et des Manuels, touchant la réorganisation de l'enseignement primaire supérieur. Nous empruntons à "L'Enseignement primaire" (mars 1946, page 550), l'énumération suivante des modifications que comporte le nouveau plan:

1° L'appellation "Ecoles primaires supérieures" est remplacée par "Ecoles publiques secondaires".

2° Le cours de ces écoles publiques secondaires se composera de cinq années réparties en trois stages, comme suit:

a) Deux années de formation commune (8ième et 9ième années), ayant pour but de consolider et d'accroître les notions acquises en même temps que de *discerner les goûts et les aptitudes individuelles* qui s'accusent à cette période de l'adolescence;

b) Deux autres années (10ième et 11ième années), où le programme ouvrira diverses avenues vers la spécialisation selon *l'orientation* des élèves à la sortie du stage secondaire;

c) Une autre année (12ième année), de culture générale ou de spécialisation plus avancée, qui facilitera l'accès à certaines institutions d'enseignement du degré universitaire ou supérieur.

3° Le premier stage sera sanctionné par un certificat de 9ième année, le deuxième, par un certificat de fin d'études secondaires ou d'immatriculation junior et le troisième, par un ceraificat de 12ième ou d'immatriculation senior.

Les succès de l'orientation scolaire et professionnelle à l'étranger, de même que les premiers essais de cette science chez nous, ont prouvé la nécessité d'un tel service. Aussi est-ce avec plaisir que nous en verrons la réalisation à l'école primaire supérieure (ou plutôt: à l'école publique secondaire) de demain.

* * *

Voilà trop brièvement exposées quelques considérations sur la "vie" de l'école primaire supérieure à Montréal. S'il est vrai, comme on l'a si souvent entendu dire, que "la valeur d'un peuple se mesure au rendement de ses écoles", nos autorités scolaires peuvent se glorifier d'avoir contribué au relèvement intellectuel de la population montréalaise. Que M. le Président général et MM. les Commissaires veuillent bien trouver ici l'expression des bons voeux que formulent le personnel et les élèves des écoles primaires

supérieures à l'endroit de la Commission, à l'occasion des fêtes de son Centenaire. Sans préjudice pour nos aînés, mais nous inspirant, au contraire, de leur expérience, de leurs labeurs et de leurs directives pour assurer à l'enseignement primaire de Montréal un brillant avenir, et, non moins confiants dans la sollicitude de la Providence envers notre peuple, nous redisons avec le romancier italien Guido Da Verona: "La vie commence demain".

La Congrégation de Notre-Dame

Sœur SAINT-STANISLAS-DE-JÉSUS, C.N.D.

ACADÉMIE SAINTE-PHILOMÈNE-DE-ROSEMONT

Lorsque la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal fut créée, en 1846, il y avait 188 ans que la Congrégation de Notre-Dame, sous l'impulsion de sa fondatrice, dispensait l'instruction primaire sur l'île donnée en fief à Marie en 1642 par Monsieur de la Dauversière et les Associés de Montréal.

Mère Bourgeoys avait d'abord ouvert sa première école dans une construction de pierre, qui avait préalablement servi d'étable, et qui s'élevait près de l'hôpital que dirigeait Jeanne Mance. C'était le 30 avril 1657. Jusqu'en 1660, elle organisa des missions ambulantes pour préparer les enfants à la première communion. En 1672, des lettres patentes lui permirent d'avoir des établissements fixes, si bien qu'à sa mort en 1700, l'île de Montréal comptait, outre la maison-mère de la Congrégation, trois écoles

tenues par les soeurs de Notre-Dame. C'étaient: la mission de la Montagne pour les sauvagesses, — les tours qui s'élèvent en bordure du terrain du Grand Séminaire, rue Sherbrooke, en sont un vestige; — celles de la Pointe-Saint-Charles et de la Pointe-aux-Trembles pour les filles des colons français. Du temps de Mère Bourgeoys, la Communauté commença à essaimer en dehors de la ville par les missions de Québec, de Sainte-Famille de l'Ile d'Orléans, de Château-Richer et de Louisbourg. Par la suite, de petits couvents s'échelonnèrent le long du grand fleuve. Ils traversèrent les temps incertains du régime français, résistèrent aux entraves qui leur vinrent du régime anglais qui, entre autres restrictions, avait limité l'admission des sujets dans les communautés de femmes. Aussi, lorsque la liberté scolaire sortie, par la grâce de Dieu et l'habileté d'un Lafontaine, de l'Acte d'Union, permit aux contribuables de Montréal de s'organiser en une puissante commission scolaire, la Congrégation de Notre-Dame possédait une vingtaine de maisons d'éducation depuis la Rivière-Ouelle jusqu'à Kingston, avec Montréal comme centre. Ici, cinq écoles s'étaient ouvertes par les soins des Messieurs de Saint-Sulpice: l'école Ville-Marie (dont le premier nom fut école Visitation) et l'école Notre-Dame en 1833, l'école Saint-Joseph en 1836 et l'école Bonsecours en 1838.

La première à accepter le contrôle et à recevoir l'octroi de la Commission scolaire fut l'école Saint-Joseph, en 1876. L'année suivante, c'était le tour de l'école Visitation. Ce ne sera qu'en 1930 que les écoles Notre-Dame et Bonsecours s'incorporeront au grand rouage scolaire de la ville.

Les annexions continuèrent au début de notre siècle. L'école Saint-Eusèbe, ouverte en 1897, passa sous le contrôle de la Commission dès 1903; sa belle bâtisse actuelle, rue Fullum, s'est élevée en 1917. Trois ans plus tard, l'école Sainte-Catherine dont la fondation remontait à 1863. En 1908, l'école Sainte-Hélène ouverte depuis cinq ans devint aussi une école de la Commission. En 1910, l'Académie Saint-Antoine, aujourd'hui école Ignace-Bourget, accepta le contrôle. Fondée en 1867, elle reçut une classe de garçons qui fut subventionnée en 1905, et en 1910, l'Académie tout entière fit partie de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Celle-ci acheta une propriété rue de la Montagne et la bâtisse actuelle, terminée en 1914, prit le nom d'Académie Bourget. En cette même année, l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, de Ville-Emard, fut placée sous la tutelle de la Commission et deux ans plus tard, ce fut l'école Sainte-Philomène-de-Rosemont, qui avait été construite en 1910 par la Commission scolaire de la partie est de la ville. Lors de la centralisation des classes supérieures, l'école Sainte-Philomène devint Ecole primaire supérieure, privilège auquel elle a répondu par des succès toujours grandissants. L'école Notre-Dame-de-Grâce, ouverte en 1891, subventionnée au bout de huit ans par la Commission scolaire locale, entra en 1917 dans la grande commission montréalaise qui lui donna en 1931 le site et le magnifique local

actuels, près du monastère dominicain. Cette même année, l'école Saint-Antonin passa aussi sous le contrôle de la Commission, sans cesser d'éprouver l'existence tourmentée qu'elle avait connue depuis sa fondation. A Tétraultville, il y eut d'abord l'école Sainte-Claire dès 1907. Puis l'école Sainte-Marie, fondée pour les garçons en 1920 sous le nom d'école Saint-Georges, passait à notre communauté et devenait école subventionnée en 1925. L'école Jeanne-Leber peut être considérée comme l'héritière de l'école ouverte en 1668 par Mère Bourgeoys à la Pointe-Saint-Charles. En 1693, par suite d'un incendie, elle connut une interruption qui se prolongea jusqu'en 1886. Elle réapparut alors sous les noms de Sainte-Marguerite puis de Saint-Charles et fut placée dès 1891 sur la liste des écoles subventionnées à $225. par année. Reconstruite par la Commission scolaire de Montréal en 1910, elle prit le nom historique des Leber, premiers propriétaires du terrain sur lequel elle s'élève.

Nous n'avons encore rien dit de l'école Marguerite-Bourgeoys, dotée elle aussi d'un nom cher aux Montréalais. Fondée en 1875, lors de l'érection canonique de la paroisse du Sacré-Coeur, elle fut incorporée à l'intense vie scolaire de la métropole. Sa position dans un quartier central et populeux lui valut d'être élevée au rang d'école primaire supérieure, honneur dont elle reste digne par les succès et la belle formation de ses nombreuses élèves des 10ième, 11ième et 12ième années.

Parmi les écoles bâties et contrôlées par la Commission scolaire, la Congrégation de Notre-Dame dirige l'école Marguerite-Lemoyne, primitivement école Saint-Stanislas, construite en 1903, et rebâtie sur un nouveau site en 1917; les écoles Jeanne-Mance et Lartigue qui furent respectivement ouvertes en 1923 et 1925.

La Congrégation de Notre-Dame dirige aussi, au sein de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, des institutions de langue anglaise. Comme pour les maisons de langue française, les annexions pacifiques se firent à diverses dates. Voici la liste de ces maisons avec la date de fondation de chacune: école Sainte-Anne, 1857; Notre-Dame-des-Anges (tout récemment disparue), 1869; école Saint-Alphonse, 1891; Saint-Patrice, 1868; Notre-Dame-du-Bon-Conseil, 1890; Saint-Antoine, 1892; Saint-Augustin, 1911. La Congrégation de Notre-Dame est fière, comme le sont aussi nos concitoyens de langue anglaise, de la magnifique organisation du High School D'Arcy McGee qui date de 1931 et où se dispense l'instruction de ce qui constitue, sous l'appellation française, les quatres premières années du cours classique. La section très considérable des filles, confiée aux religieuses de la Congrégation, a exclusivement comme professeurs des religieuses et des jeunes filles munies du baccalauréat ès arts. Les examens provinciaux conduisent à l'obtention du très apprécié High School Leaving Certificate donnant le droit d'entrer dans n'importe quel collège du Canada.

Au rythme où nous les avons énumérées, on pourrait croire que nos écoles n'ont pas d'histoire. Il faut se détromper. Seul, l'espace qui nous est alloué dans ce numéro de "L'école canadienne" nous empêche de citer ne fût-ce que quelques pages des annales locales toutes si riches de faits et de sentiments. Plusieurs nous présentent des récits émouvants où se succèdent incendies, changements de nom ou de local, déménagements, agrandissements, transformations, toute une trame enfin de métamorphoses, de progrès, parfois de régressions et d'épreuves. Toutes, jeunes ou vieilles, ces liasses d'annales ont leurs pages d'émotions, de reconnaissance, d'inébranlables espoirs, de pieux désirs et aussi de franc optimisme. Depuis leur incorporation à la Commission des Ecoles Catholiques de la ville, quelques-unes de ces maisons ont dressé la liste fidèle des visiteurs et inspecteurs qui concrétisent, aux yeux des maîtresses et des élèves, l'autorité scolaire qui, sans cela, fût restée pour toutes un être bien abstrait. Elles relatent les visites dans les classes, les concours entre diverses écoles où se remportent des trophées. Elles notent des démonstrations soit de culture physique, soit de solfège ou de diction, des expositions de dessin, de travaux manuels ou ménagers. Elles ne manquent pas de signaler que M. le Visiteur ou M. l'Inspecteur s'est montré très satisfait, quand ce n'est pas M. le Directeur des Etudes ou M. le Président en personne.

Il est sûr que le contrôle assidu et intelligemment exercé par les divers officiers d'éducation sur la mise en oeuvre du programme scolaire compte, pour une grande part, dans la montée des nôtres vers les sommets intellectuels, en tant que ce contrôle stimule les nobles ambitions et réveille des forces latentes d'initiative dans tous les domaines.

Plus que toute autre, peut-être, notre Communauté est en mesure de relever les efforts, les constants et longs labeurs que la Commission scolaire s'est imposés pour que les enfants de Montréal fussent bien formés et sérieusement instruits. De ce mérite, elle peut mieux juger, non seulement parce qu'elle est ancienne sur l'île, mais parce qu'une de ses religieuses a été intimement liée à l'activité de la Commission. Lorsqu'en 1928 une nouvelle administration financière et pédagogique fut formée pour prendre charge des écoles catholiques de Montréal, Mère Sainte-Anne-Marie fut l'un des quinze membres de la commission pédagogique. Pendant neuf ans, la Directrice de l'Institut Pédagogique assista aux réunions, paya de sa personne et de son temps, tout comme ses collègues du clergé (il y aurait des pages d'un extrême intérêt à écrire sur la collaboration du clergé avec la Commission scolaire) ou du monde civil, dans l'étude de problèmes scolaires nombreux et compliqués. Elle-même, et celle qui lui a succédé dans cette charge, Mère Sainte-Théophanie, purent voir de très près le désintéressement, la droiture d'intention, le désir de rendre justice et d'obtenir le meilleur rendement scolaire possible, chez les commissaires et administrateurs, qui prêtaient à l'une des formes les plus importantes de la "chose publique", leur intelligence et leur énergie.

La Congrégation de Notre-Dame de Montréal a donc eu de très nombreuses, de très anciennes et de très spéciales relations avec la Commission des Ecoles Catholiques de cette ville. Les deux institutions se sont rendu de mutuels services, il n'est pas permis d'en douter. Notre Communauté, pour sa part, demeure reconnaissante aux officiers de la Commission pour leur courtoisie et leur bienveillance à son endroit. Elle se souhaite à elle-même que continuent ces relations de confiance mutuelle qui lui ont permis d'exercer si fructueusement l'apostolat que Dieu lui a confié par vocation. A la vénérable institution aujourd'hui centenaire, elle offre ses voeux pour un deuxième siècle de vie féconde.

Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie

Sœur THÉRÈSE-DE-MARIE

ÉCOLE CHERRIER

Née en 1811, notre vénérée Fondatrice, Mère Marie-Rose, est donc contemporaine des luttes politiques menées pour la conquête d'un régime scolaire conforme à notre vie nationale. Dans sa famille, à Saint-Antoine-sur-Richelieu, et, plus tard, au presbytère de son frère, le curé de Beloeil, elle partage les soucis de ses compatriotes et déplore l'arbitraire d'une situation qui maintient notre peuple en état d'infériorité intellectuelle.

Sa communauté est née du désir de suppléer quelque peu, par l'initiative privée, à l'absence d'une organisation scolaire acceptable aux Canadiens français catholiques. Au premier article des constitutions de son Institut elle écrit: "La fin principale de la Congrégation des Soeurs des Saints

Noms de Jésus et de Marie, après le salut et la perfection de chacun de ses membres, est de travailler à l'éducation des enfants et des jeunes personnes." Et elle ajoute: "Les Soeurs ouvriront des écoles dans tous les lieux où elles seront établies."

En octobre 1843, Mère Marie-Rose et ses compagnes enseignent, à Longueuil, dans une modeste école indépendante. Lorsque les législations, si longtemps désirées de 1845 et 1846, créeront, dans le cadre paroissial, la municipalité scolaire autonome, les religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie accepteront, dans les écoles de campagne où elles s'établissent peu à peu, de conformer règlements et programmes aux formules adoptées par les autorités légalement établies.

Mais elles devaient bientôt, sur un champ plus vaste, conjuguer leurs forces avec toutes les énergies, qui, depuis un siècle, ont imprimé un magnifique essor à l'enseignement dans la métropole. Parmi les institutions actuellement régies par la Commission centenaire des Ecoles Catholiques de Montréal, voici la liste — accompagnée de quelques notes historiques — de celles qui sont confiées aux religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie.

ECOLE HYACINTHE-HUDON, 3208, rue Hudon. — En 1860, la Communauté des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie transportait sa maison mère de Longueuil à Hochelaga. Dès leur arrivée sur la rive montréalaise, les religieuses ouvrirent, dans le large sous-sol de leur chapelle, une école pour garçons et fillettes de la desserte d'Hochelaga; école qui fut, quelque temps après, transportée dans une maison sise en face du pensionnat et acquise par la Communauté. De 1863 à 1875, elles y donnèrent gratuitement l'instruction.

En 1876, la Commission scolaire de la paroisse d'Hochelaga — — érigée canoniquement en 1867 — offrait aux religieuses et aux élèves une construction neuve: l'école Saint-Joseph, actuellement connue sous le nom d'école Hyacinthe-Hudon. Les institutrices bénévoles étaient désormais mandatées par l'autorité officielle. Ce fut, entre les religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie et les Commissions scolaires de Montréal, le début d'une collaboration que nous avons voulue, de notre part, zélée, docile et loyale, et qui, de la part de Messieurs les Commissaires, s'est révélée compréhensive, bienveillante et courtoise.

ECOLE DE-LA-NATIVITE, 2055, rue Saint-Germain, ouverte en 1907.

ECOLE BARIL, 3601, rue Adam, inaugurée en septembre 1911.

ECOLE SAINT-ANSELME, 2743, rue Rouen. — La paroisse de Saint-Anselme était érigée canoniquement mais demeurait encore, pour fins scolaires, sous l'administration de la Commission d'Hochelaga, lorsque celle-ci, en 1910, construisit l'école Frontenac. Les religieuses des Saints

Noms de Jésus et de Marie qui, depuis deux ans, avaient, dans cette paroisse, la direction d'une école logée dans un magasin, furent heureuses de conduire leurs 267 élèves dans un édifice neuf, que l'on trouvait alors spacieux.

Mais cinq ans plus tard, la construction de deux annexes s'impose déjà, l'une destinée aux classes de garçons, l'autre à la résidence des Soeurs. La Commission scolaire locale — créée depuis trois ans à peine — ne peut répondre à tant de nécessités: elle cède droits et obligations à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Par cette école Frontenac — connue depuis 1919 sous le nom d'école Saint-Anselme — notre Communauté entrait en relations directes avec la Commission scolaire qui régit actuellement la plupart des écoles de Montréal et de la banlieue.

Comme le nombre des élèves croissait sans cesse, les autorités scolaires convertirent en salles de classes l'aile destinée aux religieuses et construisirent pour celles-ci une nouvelle résidence. En 1923, les écoliers de langue étrangère (Polonais, Lithuaniens, Ukrainiens catholiques) jusqu'alors dispersés dans les différentes écoles de la ville, sont réunis à Saint-Anselme, où quelques-uns ont l'avantage de recevoir le premier enseignement dans leur langue maternelle, par des institutrices de leur nationalité.

SAINT ALOYSIUS GIRLS' SCHOOL, 4131, rue Adam, fondée en 1932.

ECOLE SUPERIEURE STADACONA, 3349, rue Adam. — En 1923, la Commission des Ecoles Catholiques, district Est, ouvrait, dans la paroisse d'Hochelaga, une quatrième école de filles, l'école Stadacona. Dès le début, cette école comptait 19 classes du cours préparatoire à la neuvième année inclusivement. En 1930, on ajouta à la construction un quatrième étage et l'inscription des élèves dépassa 1000.

En 1928, les classes primaires supérieures des écoles avoisinantes furent centralisées à l'école Stadacona et, de cette époque jusqu'en 1937, plus de 250 élèves obtinrent comme couronnement de leurs études, outre le certificat octroyé par la Commission scolaire, le brevet supérieur d'enseignement décerné par le Bureau central des Examinateurs catholiques de la Province de Québec.

En 1930, la réorganisation du cours primaire supérieur permit aux élèves de poursuivre leurs études jusqu'à la 12ième année dans leur école même de Stadacona.

Les activités scolaires des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à Montréal n'ont pas été restreintes au seul territoire que nous venons d'étudier.

ECOLE SAINTE-EULALIE, 4273, rue Drolet. — Dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, l'école paroissiale des filles fut confiée à notre Communauté dès la fondation du pensionnat Marie-Rose, en 1876. Pendant

quinze ans, plusieurs pièces de ce nouveau pensionnat sont consacrées — et cela sans rétribution — aux classes de l'école paroissiale. La Commission scolaire est alors priée de pourvoir à un nouveau local et, le 14 septembre 1891, une construction neuve de quatre étages ouvre ses portes à 600 élèves.

Cette école, jusqu'en 1931 désignée sous le nom d'Académie du Sacré-Coeur, change alors de vocable et devient l'école Sainte-Eulalie en l'honneur de la fondatrice de notre communauté (Eulalie Durocher).

En 1938, l'école Sainte-Eulalie, tout près d'atteindre son cinquantenaire, est restaurée, agrandie sur la façade et exhaussée d'un étage; ce qui lui permet de recevoir en ces murs une notable recrue: religieuses et élèves de l'école Lafontaine. Cette dernière école est désormais réservée aux garçons.

L'école Sainte-Eulalie comprend une section française et une section anglaise à tous les degrés des cours élémentaire et complémentaire. Cette institution a le privilège d'être placée sous la protection immédiate, à deux titres précieuse, d'un pasteur (Monsieur l'abbé P.-E. Coursol) membre de la Commission scolaire.

ECOLE SUPERIEURE MARIE-IMMACULEE, 1375, rue Marie-Anne. — En 1886, la première école de la paroisse de l'Immaculée-Conception (alors connue sous le vocable de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge), est tenue dans une maison particulière, angle Rachel et Garnier. Elle compte 30 élèves, garçons et filles, enseignés par deux religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie. La paroisse, confiée aux révérends Pères Jésuites, n'est alors qu'en promesse, qu'en puissance: elle ne compte qu'une dizaine de familles.

En 1887, une maison à deux étages, bâtie sur l'emplacement de l'église actuelle, reçoit 162 élèves réparties en trois classes.

Jusqu'à cette date les révérends Pères Jésuites ont seuls assumé la construction et la régie des écoles de leur territoire; mais au cours de 1890, la paroisse est érigée en municipalité scolaire. Le révérend Père Arpin, s.j. est nommé président de la nouvelle Commission dont un des premiers soins est d'assurer la construction de l'école Marie-Anne, sur la rue du même nom. Le nombre des élèves, porté alors à 500, montre combien les familles sont venues nombreuses se grouper autour du nouveau clocher.

De 1886 à 1896, les religieuses qui enseignent dans la paroisse de l'Immaculée-Conception ont leur résidence au pensionnat Marie-Rose, angle Rachel et Drolet. Elles doivent donc voyager, presque toujours à pied et à travers champs: aucun circuit de voiture publique ne peut les accommoder; rares sont les rues ouvertes en ce quartier neuf et le payement régulier d'un fiacre aurait épuisé leurs minces émoluments. C'est l'époque héroïque des débuts où les institutions s'élaborent et se stabilisent à coups de sacrifices.

En 1916, la Commission scolaire locale fait construire l'école actuelle qui reçoit le nom de Marie-Immaculée et qui deviendra, l'année suivante, la propriété de "la grande Commission", comme nous disions alors.

En 1929, l'école atteint sa plus haute inscription: 1000 élèves, y compris les garçons des classes inférieures et, en 1943, elle est reconnue école primaire supérieure.

ECOLE SAINTE-VERONIQUE, 4247, rue Parthenais.

ECOLE DES SAINTS-ANGES, 1361, boulevard Saint-Joseph. — En 1898, un des étages de l'école Saint-Stanislas, rue Gilford, était occupé par des classes de filles dont l'enseignement était confié aux Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Mais en 1909, l'école des Saints-Anges récemment construite reçoit les élèves dont le nombre se multiplie jusqu'à atteindre, en l'année 1919-1920, le chiffre imposant de 1247.

Cette école devient bientôt trop étroite et le Conseil central de l'administration des écoles ouvre en 1917, dans une ancienne chapelle, rue de Lanaudière, une école enfantine appelée "Le Jardin des Roses", qui reçoit 170 fillettes et 125 garçons. Cette roseraie devient si luxuriante qu'en 1922 il fallut bâtir l'école Paul-Bruchési.

ECOLE PAUL-BRUCHESI, 1310 est, boulevard Saint-Joseph.

ECOLE CHAMILLY-DE-LORIMIER, 2015, rue Gilford.

ST. DOMINIC GIRLS' SCHOOL, 4131, rue Adam. — Les élèves de langue anglaise de la paroisse de l'Immaculée-Conception ont souvent émigré d'une école à l'autre avant de se voir allouer définitivement l'école de La-Sainte-Famille qui prit, en 1923, le nom de la nouvelle paroisse érigée pour les catholiques de langue anglaise: St. Dominic.

La chorale de St. Dominic girls' school possède une belle réputation: elle a recueilli des félicitations et des trophées lors des festivals de 1939 et 1940.

ECOLE CHERRIER, angle Cherrier et Saint-Hubert. — En 1916, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal se porte acquéreur de l'Académie des Saints Noms de Jésus et de Marie, un pensionnat de notre communauté, et le transforme en école sous le nom d'école Cherrier.

En 1931, cette construction vétuste est démolie et remplacée par un édifice d'aspect moderne, aux lignes sobres, aux proportions harmonieuses dont se glorifie tout le quartier et qui loge actuellement 600 élèves réparties en 18 classes.

ECOLE DU SAINT-NOM-DE-JESUS, 1659, rue Desjardins. — L'école du Saint-Nom-de-Jésus, qui a compté ces dernières années jusqu'à 1882 élèves, débutait très modestement, en 1891, avec trois classes au rez-de-chaussée de la première église paroissiale de Maisonneuve. Nos soeurs enseignèrent dans ce local pendant plusieurs années.

En 1898, une belle école de 20 classes fut construite, qui fut encore agrandie au cours de l'année 1906. Dès lors les religieuses sont, à leur grande satisfaction, logées dans l'école et donc dispensées de parcourir, deux fois le jour, la distance qui les sépare du pensionnat d'Hochelaga.

Le 16 mars 1916, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal prend la régie des écoles de Maisonneuve; avec sollicitude elle en assure le développement. C'est ainsi que de nouvelles transformations opérées en 1931 permettent d'ouvrir, au quatrième étage, 8 nouvelles classes et d'aménager au sous-sol une salle de récréation et un local pour l'enseignement ménager. Outre l'enseignement des filles, les religieuses ont aussi des classes de garçons en 1ère et en 2ième année.

ECOLE DU SAINT-NOM-DE-MARIE, 4100, rue Hochelaga.

ECOLE SAINT-CLEMENT, 4780, rue Lafontaine. — Lorsque fut fondée la paroisse de Saint-Clément-de-Viauville, le premier curé, Monsieur l'abbé L.-A. Dubuc, fit appel aux religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie et leur confia l'éducation des filles de sa paroisse. Les premières classes sous contrôle de la Commission scolaire s'ouvrirent dans une maison privée en face de l'église. Deux ans plus tard, notre Communauté terminait la construction du pensionnat Sainte-Emélie qui, au premier jour de septembre, se remplissait de pensionnaires. Mais au premier dimanche de septembre 1906, Monsieur le Curé annonce au prône qu'une école paroissiale serait ouverte, dès le lendemain, au pensionnat. Ce fut une grande surprise: la supérieure apprenait la nouvelle en même temps que les paroissiens! Si manifeste était la bonne volonté des religieuses qu'on pouvait en escompter d'étonnantes improvisations.

Le lundi, les élèves arrivent au nombre de 34 et l'on procède à une installation de fortune. On ne dispose d'aucun matériel scolaire ni de maîtresse. Elle fut trouvée, le mobilier fut acheté en vitesse, les pensionnaires resserrèrent leurs rangs et l'école paroissiale continua d'être logée dans notre pensionnat jusqu'à ce que fût construite, en 1914, l'école actuelle.

ECOLE MADELEINE-DE-VERCHERES, 6017, rue Cartier.

ECOLE BOUCHER-DE-LA-BRUERE, 7765, rue de Lavaltrie.

ECOLE SAINTE-LUCIE, 2950, Chemin de la Côte-Saint-Michel.

Nombre d'élèves inscrites dans les écoles sus-mentionnées: 12498.

C'est surtout la partie est de la ville de Montréal qui fut alouée, comme champ d'action, aux Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. C'est peut-être aussi la région qui, depuis trois quarts de siècle, reçut le plus considérable afflux de population et de population canadienne-française en grande majorité ouvrière. Chez ces familles absorbées par les impératifs soucis matériels, souvent indifférentes à la culture, nos religieuses se sont efforcées "d'éveiller l'appétit de l'école et de l'instruction", de susciter les

saines ambitions intellectuelles capables d'accroître la valeur et l'influence de ce groupe ethnique.

Ce travail de relèvement culturel, indispensable au relèvement économique et social comme à une vie religieuse plus éclairée, reçut toujours l'appui effectif et puissant des autorités scolaires. Comme on le voit par les notes monographiques qui précèdent, l'histoire des écoles dans le secteur est de la ville, c'est l'histoire de fondations, d'agrandissements, de constructions nouvelles, multiples, coûteuses et souvent simultanées. Et ces institutions scolaires, si la Commission, aujourd'hui centenaire, n'en a pas toujours dressé les plans et assuré la construction, elle en a défrayé le coût, soldé les frais d'entretien, assuré la marche ascendante vers le progrès.

Ces nombreuses maisons d'enseignement spacieuses, modernes, parfaitement outillées, régies par une direction unique, attestent que la Commission centenaire des Ecoles Catholiques de Montréal est en pleine possession de ses moyens d'action, de sa puissance de rayonnement. C'est le privilège des institutions de déployer vigueur et virilité à l'âge où les forces des individus s'accuseraient caduques et défaillantes.

Pour le service national de haute valeur qu'elle a fourni, pour le maintien de nos écoles dans leur privilège d'écoles confessionnelles, pour les impulsions, les directives vers des méthodes d'enseignement sans cesse améliorées, pour les émoluments mieux adaptés à l'indéniable dévouement des professeurs, nous offrons à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, à l'occasion de son Centenaire, l'hommage de notre sincère admiration, de notre respectueuse gratitude et de notre entière confiance en ses décisions à venir.

Les Soeurs de Sainte-Croix

Une religieuse de Sainte-Croix

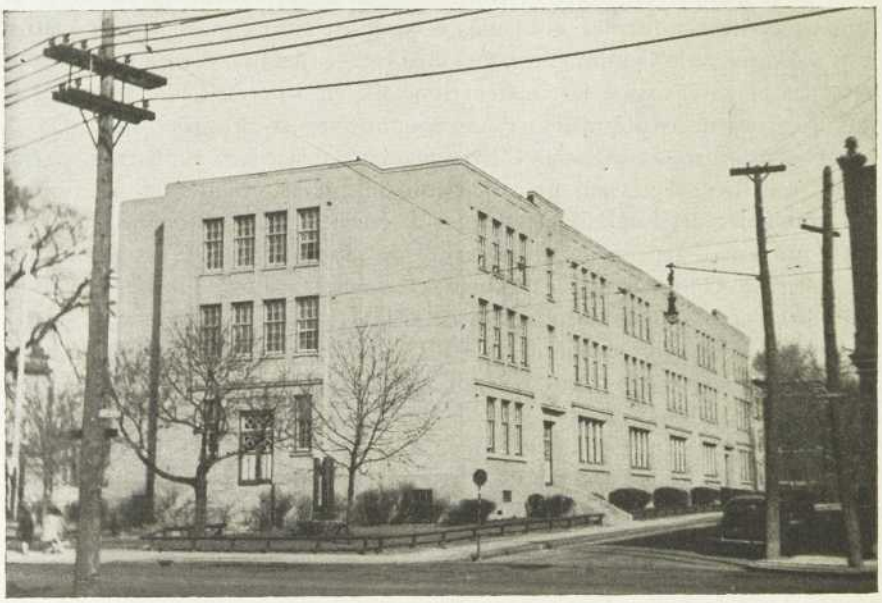

ÉCOLE SAINT-ALPHONSE

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal fête cette année le centenaire de sa fondation. La Congrégation des SS. de Sainte-Croix-et-des-Sept-Douleurs — qui compte parmi celles dont la Commission utilise les services pour ses fins éducationnelles — célébrera, l'an prochain, le centenaire de son arrivée au Canada. Et voilà donc en présence, deux vénérables institutions qui, depuis un siècle, ont collaboré de façon cordiale et franche à l'une des oeuvres les plus importantes qui soient: l'éducation de la jeunesse.

Collaboration: mot chrétien par excellence puisqu'il exprime la charité en acte; mot humain qui parle de fraternité et d'entr'aide; mot qui porte en soi les promesses les plus riches et les plus sûres, puisque, selon l'Ecriture Sainte: "Le frère qui s'appuie sur son frère est comme . . ." C'est donc dans cet esprit que, depuis cent ans bientôt, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et la Congrégation des SS. de Sainte-Croix marchent vers le progrès, la main dans la main, les yeux fixés vers le même but:

toujours mieux servir la cause sacrée entre toutes, qui est la préparation de l'homme de demain dans l'enfant d'aujourd'hui.

Au seuil de ce centenaire, comme deux aïeules qui ensemble se souviennent et veulent se rajeunir l'âme à même le trésor commun de leurs souvenirs, il est naturel que toutes deux jettent un regard vers le passé pour mieux orienter l'avenir.

Le passé, mais il est là encore tout près, puisque c'est hier, puisque c'est ce matin, comme il y a cent ans, que la Commission des Ecoles et les Communautés enseignantes se penchent sur des âmes d'enfants pour deviner leur inquiétude, comprendre leurs besoins et les préparer pour la vie. C'est ainsi, qu'à l'heure actuelle, dans 21 écoles comprenant 312 classes, sous le contrôle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, 281 religieuses de Sainte-Croix, admirablement secondées par 85 maîtresses laïques, se dévouent sans compter, spécialement dans la partie nord de la ville, à la formation intellectuelle et morale de 9624 élèves.

Notre première école à Montréal est celle de Saint-Jean-l'Evangéliste, placée en 1862, sous la Commission des Ecoles de Montréal.

Tous ces enfants suivent les leçons préparées et données selon les méthodes les plus modernes et d'après les programmes que la Commission veille à adapter le mieux possible aux besoins des différents milieux et des époques si diverses qui se sont succédé depuis cent ans. C'est ainsi que se sont ajoutés, à l'heure nécessaire, les cours de sténographie et de dactylographie, de culture physique et de solfège afin que les enfants de la métropole canadienne arrivent dans la vie, vraiment prêts à porter leurs responsabilités, comme à hausser d'un cran le niveau de notre civilisation française en terre canadienne.

L'une des plus belles et des plus utiles réalisations auxquelles la Congrégation des SS. de Sainte-Croix se soit prêtée, sous la direction et l'appui de la Commission scolaire de Montréal, est celle des cours d'enseignement ménager. A l'école Saint-Edouard, le 14 janvier 1918, s'ouvrit la première classe pourvue du mobilier et des accessoires nécessaires à ce genre d'enseignement. Les élèves assez avancées des paroisses avoisinantes profitaient à tour de rôle des leçons de couture, de tricot, d'art culinaire . . . jusqu'au jour où chaque école eut l'avantage d'ouvrir, chez elle, sous la direction de maîtresses qualifiées, sa propre salle de travail manuel. Ainsi la Commission prétend-elle préparer, en théorie et en pratique, les vraies femmes dont notre société escompte la valeur et la compétence pour ses foyers à venir.

Une autre initiative, dont la haute portée humaine reste à l'honneur de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, est celle des classes auxiliaires confiées à nos religieuses les mieux préparées et les plus aptes à donner aux élèves désignées pour ces classes des leçons proportionnées à

leurs capacités. Grâce à cette sélection, les enfants développent les aptitudes spéciales qui leur permettront de faire leur chemin dans la vie et d'être un apport pour la société.

L'intérêt que porte aux déshérités la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ne l'a pas distraite de la sollicitude due aux jeunes que leur talent, leur esprit de travail et leur légitime ambition poussaient à poursuivre leurs études plus loin que la moyenne de leurs compagnes. Pour ces esprits mieux doués ou plus travailleurs, la Commission a confié aux religieuses de Sainte-Croix deux écoles supérieures situées dans deux paroisses populeuse et centrales du nord de la Ville: Youville et Saint-Edouard. La première, ouverte depuis deux ans, dira plus tard ses succès. La seconde en a connu de magnifiques: en 1942, deux élèves de cette institution se classaient premières de toutes les écoles similaires de la Province; en 1945, deux autres élèves obtiennent une moyenne de 90% à l'examen final. Ces résultats tangibles laissent à penser quel enrichissement intellectuel et moral les élèves des classes supérieures de la Commission apportent à la population montréalaise.

En marge d'une organisation scolaire qui ne boude aucun perfectionnement, la Congrégation des SS. de Sainte-Croix, avec la bienveillance de la Commsision des Ecoles Catholiques de Montréal,a pu consacrer son dévouement et ses forces à la formation des dirigeantes d'Action catholique, selon les directives des Souverains Pontifes, soit dans la J.E.C.F., soit dans la Croisade eucharistique pour les plus jeunes. Il est à prévoir que, si notre population tient le coup contre la vague de matérialisme qui menace de tout profaner, ce triomphe surhumain sera attribuable, pour une large part, à l'excellent entraînement des chefs et des militants d'Action catholique qui se forment dans nos écoles de Montréal.

Non moins qu'à la préparation religieuse des jeunes, la Commission scolaire de Montréal et la Conrégation des SS. de Sainte-Croix attachent la plus grande importance à l'éducation de la charité sociale des élèves confiées à leurs soins. Voilà pourquoi, avec une émulation de bon aloi, elles participent aux campagnes annuelles qui ont pour but de soulager les pauvres et les petits enfants malades ou infirmes. En plus des sommes recueillies pour ces oeuvres si dignes de sympathie et d'encouragement, qui dira la valeur des principes humains et chrétiens mis en germe et développés dans l'âme de nos enfants?

Parce que le bien ne s'évalue pas et parce que nul n'en connaît jamais la rayonnante portée, tenons-nous-en à ce rapide exposé d'une action éducatrice qui se poursuit depuis cent ans. Après ce bref coup d'oeil sur une oeuvre presque sainte, puisqu'elle porte les promesses de vie: "Ceux qui auront enseigné à plusieurs brilleront comme des étoiles dans les perpé-

tuelles éternités", qu'il soit permis à la Congrégation des SS. de Sainte-Croix de féliciter la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal pour ce centenaire de sa fondation et pour l'oeuvre admirable réalisée par ses soins. Que cette jubilation collective marque l'essor vers de nouveaux progrès pour le plus grand bien de notre jeunesse montréalaise et pour la gloire du peuple catholique et français d'un Canada plus puissant, plus chrétien que jamais!

Les Soeurs de Sainte-Anne

ÉCOLE SAINT-ARSÈNE

Les Soeurs de Sainte-Anne ont été les pionnières de l'enseignement primaire dans la partie sud-ouest de la banlieue de Montréal, longtemps appelée les Tanneries ou encore Saint-Henri-des-Tanneries.

Ce vaste territoire fut érigé en paroisse en 1867. Le premier curé, M. l'abbé Pierre-Larcille Lapierre, s'adressa à notre maison-mère à Lachine afin d'avoir des religieuses pour instruire les enfants.

Le 5 septembre 1870, la Supérieure générale, Mère Marie-Jeanne-de-Chantal, vient elle-même présider à l'installation des Soeurs. Dès cette première année, le personnel enseignant se compose de 16 religieuses pour une population écolière de 1100 enfants environ.

Ces nombreux élèves étaient dispersés dans quatre écoles: l'école de Saint-Henri, fréquentée par 200 enfants; l'école du Village Saint-Augustin, rue Turgeon, en recevait 300; l'école du Village Delisle, aujourd'hui Sainte-Cunégonde, en comptait 176 à l'ouverture, mais ce nombre augmenta

bientôt jusqu'à 500; enfin l'école de la Vieille-Chapelle, rue Sainte-Elisabeth, aujourd'hui rue de Courcelles, s'ouvrit au printemps de 1871. Deux religieuses y faisaient la classe à une centaine de bambins tandis que les plus grands recevaient l'instruction de M. Doré, père de M. Victor Doré, l'actuel Surintendant de l'Instruction publique. Inutile de dire que la plupart de ces enfants étaient complètement ignorants. Au Village Delisle, à peine 12 sur 176 savaient lire.

Les maîtresses, à l'exception de celles qui enseignaient à Saint-Henri, devaient se rendre chaque matin aux maisons qui leur étaient assignées. Elles acceptèrent généreusement les sacrifices inhérents à cet état de choses et se mirent à la besogne avec entrain et dévouement. Aussi, M. le Curé et d'autres visiteurs de marque purent-ils bientôt constater *de visu* de réels progrès dans la conduite et la tenue des enfants tout comme dans leur application à l'étude. La couture, l'anglais, la musique et le chant étaient au programme, ce qui prouve que nos devancières avaient à coeur la formation aussi complète que possible de leurs élèves.

Ce n'est qu'une trentaine d'années plus tard que nos Soeurs furent appelées dans le Nord puis dans l'extrême Est de Montréal. Toutes ces écoles étaient alors administrées par les Commissions scolaires paroissiales. Lorsqu'en 1917 ces Commissions cessèrent d'exister pour faire place à une Commission unique — la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal — nos 14 maisons fondées à date passèrent automatiquement sous l'autorité de la nouvelle Commission. Depuis lors, cinq autres écoles — trois de langue française et deux de langue anglaise — furent confiées aux Soeurs de Sainte-Anne.

Nous sommes donc chargées aujourd'hui de la direction de 19 établissements scolaires comprenant 268 classes et réparties dans 16 paroisses. D'après les statistiques de 1944-45, 228 maîtresses religieuses — 189 de langue française et 39 de langue anglaise — aidées de 48 maîtresses séculières, dispensent l'instruction à 8115 élèves — 7635 filles et 480 garçons. 1053 élèves fréquentent nos trois écoles de langue anglaise. La plupart de nos maîtresses de classe enseignent les travaux manuels à leurs élèves. Toutefois, 13 maîtresses spécialisées dans l'enseignement ménager donnent des leçons de couture et d'art culinaire dans plusieurs de nos écoles.

En septembre 1928, Luke Callaghan Memorial School inaugurait le cours des quatre années de High School. Les étudiantes y subissent les examens préparés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Plusieurs de ces élèves ont poursuivi leurs études dans notre Collège Marie-Anne jusqu'à l'obtention du baccalauréat.

Les écoles Esther-Blondin et Marie-Anne furent promues, la première en 1940 et la seconde en 1943, au rang d'écoles supérieures, en sorte que les élèves qui les fréquentent ont l'avantage de compléter le cycle des études primaires supérieures jusqu'à la 12ième année inclusivement.

Ces promotions marquent un sommet dans la marche ascensionnelle poursuivie par nos écoles depuis trois quarts de siècle. Elles disent aussi à leur manière que nos maîtresses de classe travaillent sans cesse et avec un esprit de plus en plus averti à la formation intellectuelle de leurs élèves par l'enseignement des matières inscrites au programme.

Mais les filles de Mère Marie-Anne, qui fut elle-même, au témoignage de ses contemporains, une éducatrice émérite, savent fort bien que l'éducation embrasse tout l'être humain. Aussi attachent-elles la plus grande importance à la formation morale et religieuse par l'enseignement de l'Evangile et du Catéchisme qu'elles s'efforcent de rendre intelligible et attrayant au moyen d'illustrations appropriées. Elles ne sauraient négliger la culture physique propre à développer la vigueur et à favoriser la bonne tenue; ni même le solfège, le chant et la diction qui sont autant de moyens de cultiver les diverses facultés de l'enfant.

De plus, les Soeurs de Sainte-Anne ont toujours été heureuses d'entrer dans les vues des autorités religieuses et scolaires, lorsque ces autorités proposèrent ou recommandèrent divers mouvements et initiatives destinés à faire de nos petits Canadiens des catholiques dans le plein sens du mot, des hommes et des femmes qui connaissent leurs devoirs envers leurs semblables et leur patrie, disciplinés, renseignés sur tout, à commencer par ce qui les entoure.

Ces mouvements et initiatives sont variés et nombreux. Chaque école choisit ceux qui conviennent le mieux à ses élèves. Ainsi la Croisade eucharistique fonctionne activement dans 16 de nos écoles. La Ligue missionnaire des Etudiants est aussi bien vivante dans 11 écoles; 13 écoles ont une section de Jécisme; 3 Compagnies de Guides ont existé pendant une dizaine d'années; 15 Cercles de Jeunes Naturalistes mettent nos petites citadines en contact avec la belle nature créée par Dieu pour la joie des yeux et de l'esprit.

Chaque année, nos élèves prennent part à la campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises. Mentionnons en passant un beau geste de charité spontanée: les élèves d'une de nos écoles ont offert à M. le Curé et à la Société Saint-Vincent-de-Paul des sommes allant de $100 à $150 qu'elles avaient recueillies elles-mêmes.

Quatre écoles ont fondé des Amicales d'anciennes élèves affiliées aux Amicales féminines du Diocèse de Montréal. Ces Amicales, sans être un Mouvement spécialisé d'Action catholique, reçoivent leurs mots d'ordre des autorités religieuses et travaillent à diffuser le bien. Un certain nombre d'Amicalistes se sont groupées en Cercles d'étude dans le but d'augmenter leurs connaissances religieuses et sociales.

L'amour de la patrie doit aussi se cultiver à l'école; cette culture se fait tout d'abord par la leçon d'histoire; en plus, nos maîtresses visent à imprégner tout leur enseignement d'un patriotisme de bon aloi. Soulignons que certaines écoles ont fondé des Cercles de Bon Parler français. Tous nos

établissements, suivant en cela les directives des autorités scolaires, ont fait de l'année 1942 une leçon ininterrompue d'histoire, particulièrement de l'histoire de Ville-Marie.

Stimulés par leurs maîtresses, nos élèves se montrent pleins d'élan pour participer aux concours proposés par diverses organisations. Les succès remportés prouvent que l'enseignement leur est dispensé avec intelligence et qu'il est bien assimilé.

Que sont devenus nos anciens et nos anciennes élèves? C'est par dizaines de milliers que nous pourrions les compter depuis 75 ans que les Soeurs de Sainte-Anne enseignent dans Montréal. L'un de ces anciens s'est fait connaître lui-même. C'est l'érudit archiviste de Montréal, M. E.-Z. Massicotte, qui écrit, en parlant des Soeurs de Sainte-Anne, dans *La Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal* (page 91) : "Leur dévouement fut admirable et j'éprouve, en leur consacrant ces lignes, un sentiment de satisfaction d'autant plus grand que, moi-même, je fus un de leurs élèves à cette époque."

Grâce à Dieu, l'oeuvre d'éducation commencée en 1870 dans la misère et l'extrême pauvreté, surtout au Village Delisle et, plus tard, dans quelques autres fondations, peut enregistrer d'admirables progrès. Nos maîtresses d'aujourd'hui, comme celles d'autrefois, sont animées du feu sacré et elles veulent toujours aller de l'avant pour Dieu, les âmes et la patrie.

Les Soeurs de la Providence

PROVIDENCE SAINT-ENFANT-JÉSUS

Les Soeurs de la Charité de la Providence de Montréal dirigent trois établissements de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

La Providence Saint-Enfant-Jésus, 5001 rue Saint-Dominique, a été école paroissiale de 1868 à 1935. Toutefois, pendant les cinquante-quatre premières années de cette période, cette maison d'éducation était sous le contrôle immédiat de la Commission scolaire de "Ville Saint-Louis". Cinq cents enfants environ y étaient reçus chaque année dans le cours préparatoire et dans les trois premières années du cours primaire.

A la Salle d'Asile Saint-Vincent-de-Paul, rue Visitation, deux cents élèves en moyenne ont fréquenté les classes de 1ère et de 2ième années de 1918 à 1945.

Enfin une section anglaise existe depuis 1914 à la Providence Sainte-Anne, 287 rue Eléonore. Cent cinquante enfants environ s'inscrivent chaque année en 1ère, 2ième et 3ième années.

A l'occasion de ce glorieux Centenaire, la Communauté des Soeurs de la Charité de la Providence de Montréal offre à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ses félicitations, ses hommages, et forme pour elle des voeux de prospérité et de longue vie.

Les Soeurs Grises

Soeur EMMA-HENRI, s. g. m.

ÉCOLE BETHLÉEM

"Faisons donc l'éloge des hommes illustres et des pères de notre race. En eux le Seigneur a opéré de glorieuses merveilles, il a manifesté sa grandeur dès l'origine."

(Ecclésiastique, XLIV, 1-2.)

Pour ranimer la foi des Juifs dispersés parmi les Gentils, l'auteur de l'Ecclésiastique crut bon de leur rappeler les hauts faits de leurs ancêtres et les merveilles du Seigneur en leur faveur. Les exemples de vertus de leurs pères, le souvenir de la protection dont les avait entourés Yahvé conserva leur foi en Dieu et la fidélité à leur peuple.

L'histoire de l'enseignement dans notre grande Métropole, comme celle du peuple choisi, est riche en faits de toutes sortes et prouve abondamment l'assistance d'une généreuse Providence à son endroit. Elle est belle, ample et variée. Depuis un siècle, elle déploie la série imagée de ses chapitres qui mériteraient mieux que d'être feuilletés d'une main hâtive. Oui, tout comme l'histoire sainte de l'Ancien Testament conserva une indéfectible fidélité aux Hébreux, la nôtre, sans vouloir prétendre à l'infaillibilité d'une inspiration divine, peut à certaines heures retremper notre courage à la pensée que les bienfaits de Dieu sont sans repentance et que nous pouvons toujours espérer en ses bontés aussi longtemps que nous saurons Le garder avec nous par l'enseignement de sa Loi sainte dans nos écoles.

En cette année centenaire de la fondation de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, les Filles de la Vénérable Mère d'Youville sont heureuses de souligner la part de bien qu'il leur fut donné d'accomplir dans quatre de leurs maisons d'enseignement, à savoir: l'Institut Nazareth, l'Ecole Bethléem, l'Orphelinat Sainte-Cunégonde et l'Orphelinat Catholique. Depuis 1890, plus de trente mille enfants furent instruits dans ces institutions.

Le bien accompli par la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, pendant ce dernier siècle, est immense. Dans l'impossibilité où nous sommes de rappeler ici l'oeuvre vraiment merveilleuse qui a couronné le zèle et le dévouement de ses chefs qui l'ont si bien organisée et dirigée, nous résumons en deux mots ce qui fait son honneur et sa gloire: fidélité constante aux directives de l'Eglise et accueil empressé à recevoir toute mesure de progrès.

En terminant, quoi dire à cette imposante Commission des Ecoles Catholiques de Montréal pour lui attester notre respect, notre sympathie ou notre reconnaissance?

Au XVIe siècle, à Venise, dans une fête somptueuse, parmi les accents des choeurs et des fanfares et les souffles d'espérance qui enthousiasmaient la foule, le doge jeta vers la mer une couronne d'immortelles, en adressant ce voeu à l'illustre cité: Esto perpetua, "dure toujours!" Nous n'avons pas qualité pour poser un tel geste; mais de nos coeurs montera, unanime et pressante, vers le Fils de Dieu, cette prière: O bon Sauveur, gardez longtemps à la ville de la Vierge, votre Auguste Mère, la Commission scolaire qui l'honore depuis sa fondation! Et gardez-la toujours digne de votre patronage, pour votre gloire et son bonheur!

Les Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception

Soeur M.-RENÉE, o.s. f.

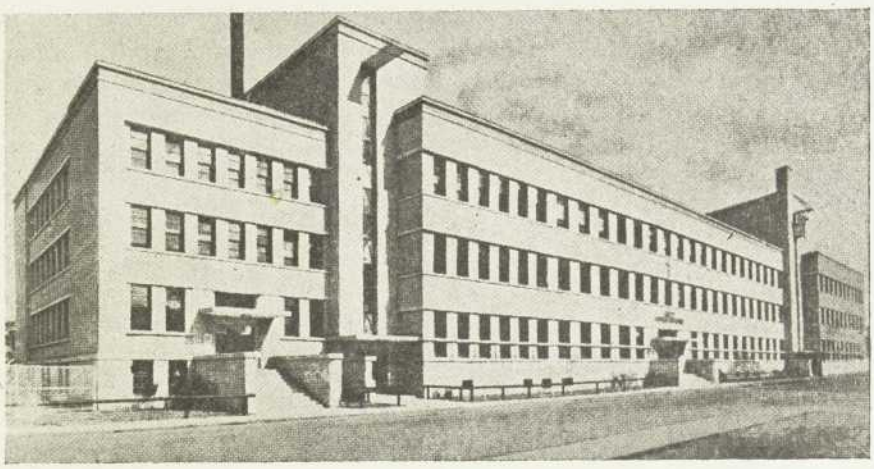

ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-DÉFENSE

En 1912, Son Excellence Mgr Paul Bruchési, ayant fait connaissance, dans ses visites "ad limina", avec les Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception dont la Maison-Mère est à Rome, et dans laquelle se trouvaient alors plusieurs sujets canadiens, daigna confier à notre Communauté la mission de l'enseignement aux enfants de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Défense.

Les débuts furent des plus humbles et même très pénibles: pénurie de ressources pécuniaires, local exigu et peu approprié, etc. Des classes provisoires s'ouvrirent dans un ancien magasin, à l'angle des rues Alma et Saint-Zotique. Les RR. PP. Servites de Marie coopérèrent aussi, par leur dévouement, au travail ardu des religieuses. Les innombrables difficultés des premières années furent aplanies, lorsqu'en 1919 la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal prit la direction centrale des écoles de la ville.

Le nombre d'élèves s'accrut graduellement. En 1925, les enfants, garçons et filles, étant au nombre de 967, la Commission scolaire fit bâtir une école. En 1933, elle érigea l'édifice actuel avec résidence attenante pour le

personnel religieux enseignant. Grâce à la générosité de la Commission, cette paroisse possède aujourd'hui l'une des plus belles écoles de la métropole.

L'enseignement est bilingue, depuis la 6ième jusqu'à la 9ième année. Les religieuses travaillent avec zèle à la formation intégrale de leurs élèves, afin que celles-ci puissent poursuivre avec succès et honneur des études supérieures. Plusieurs d'entre elles, d'ailleurs, ont déjà remporté des prix en composition française, en anglais, en dessin et en culture physique.

A l'occasion des fêtes du centenaire de la fondation des Ecoles Catholiques de Montréal, qu'il soit permis à nos soeurs d'exprimer leur profonde gratitude à Messieurs les Commissaires pour leur admirable esprit d'initiative et leur incomparable dévouement à l'oeuvre de la formation de la jeunesse!

Les Filles de la Sagesse

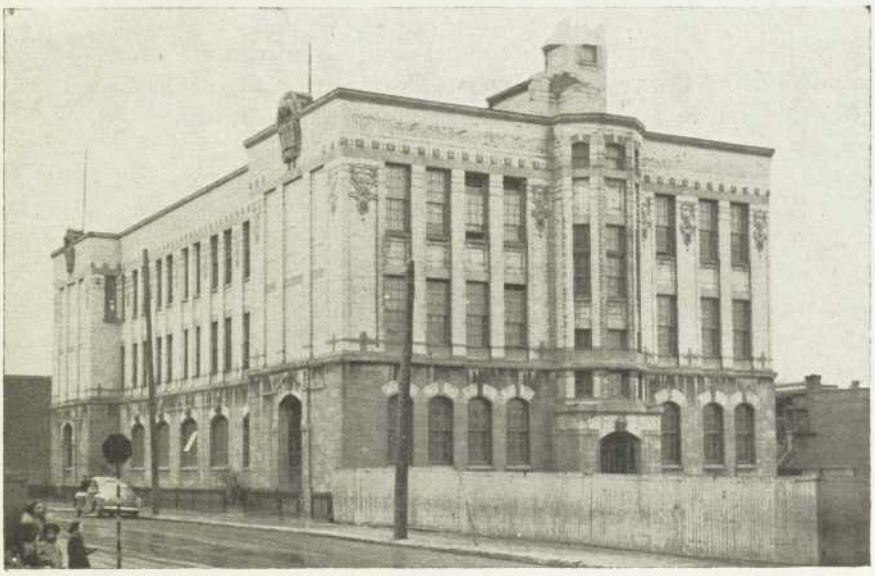

ÉCOLE GÉDÉON-OUIMET

La Congrégation des Filles de la Sagesse ne dirige qu'une école à Montréal, c'est l'école Gédéon-Ouimet située dans la paroisse Saint-Eusèbe-de-Verceil.

Construite en 1914, elle fut ainsi nommée en l'honneur d'un ancien Premier Ministre qui fut aussi le troisième Surintendant de l'Instruction publique de cette province.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal en confia la direction aux Filles de la Sagesse, Congrégation fondée en France par le Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort, en l'année 1703.

L'école ouvrit ses portes en novembre 1914 à près de 350 élèves répartis en 6 classes. Dès l'année suivante, il y avait 11 classes.

Jusqu'en 1919, l'école était considérée comme école maternelle et n'admettait des élèves que jusqu'en 4ième année. Ce n'est donc pas la chasse aux diplômes qui stimulait le zèle des maîtresses, mais bien celle des petites âmes des premiers communiants, apostolat bien rude parfois, mais si consolant. Aujourd'hui le cours va jusqu'à la 9ième année inclusivement.

En février 1937, l'Association des Anciennes fut établie et se montrait, dès le début, très généreuse envers les enfants pauvres admis à la première communion.

Dans la petite chapelle des religieuses, en 1939, eut lieu la première réception des Croisées; en 1940, la J.E.C. faisait ses débuts.

Le personnel enseignant a la formation de l'esprit et du coeur des enfants comme but principal.

N.-B. — Avant que fût fondée l'école des infirmes Victor-Doré, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal avait, de 1927 à 1932, confié deux classes à nos Soeurs de l'Hôpital Sainte-Justine.

Les Soeurs de l'Assomption

ÉCOLE CHRIST-ROI

Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge de Nicolet s'honorent de faire partie du personnel enseignant de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, reconnue à bon droit comme l'une des mieux organisées de la province. L'unique école qu'elles dirigent est située au nord de la ville dans la paroisse Christ-Roi.

C'est en 1930, l'année même de l'érection de la paroisse, qu'elles prirent charge de l'école installée dans le sous-sol de l'église paroissiale. Elles y connurent toutes les difficultés d'un local temporaire et primitif, voire les inondations répétées du printemps et de l'automne. Avec patience et courage, elles attendirent des jours meilleurs, soutenues par l'effort sympathique et efficace de la Commission scolaire qui, de progrès en progrès, devait finir par leur offrir la magnifique construction de 1940.

C'est vraiment un "séjour enchanteur" que cette école Christ-Roi: beau site, classes spacieuses, bien éclairées et aménagées. Le programme méthodiquement organisé laisse une place au développement physique des élèves; il pourvoit encore à leur formation technique par l'enseignement des arts domestiques et de la dactylographie; il s'intéresse même à leur culture artistique par des leçons de chant, de solfège auxquelles les religieuses ont bien voulu ajouter des cours spéciaux de musique et de diction. Ces divers avan-

tages sont appréciés de la population à l'esprit large, compréhensif et généreux.

Le personnel enseignant jouit aussi de précieuses faveurs: journées d'étude, conférences, cours d'anglais, de dessin, bibliothèque pédagogique de premier choix.

Nous le disons à la louange de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, l'école Christ-Roi figure avec honneur parmi les écoles du même genre que dirige l'Institut des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Les religieuses qui s'y dévouent ne peuvent que louer la compétence, le bon vouloir, les procédés bienveillants de MM. les Visiteurs et de tous les membres du personnel dirigeant. A l'occasion de ce Centenaire, elles sont heureuses d'offrir à ces distingués dignitaires l'hommage de leur vive satisfaction et de leur collaboration sincère et respectueuese.

Les Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie

Sœur MARIE-DE-GUNHARD, f.m. m.

Comme nous ne faisons pas partie des communautés enseignantes proprement dites, notre participation à la vie de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal se trouve forcément très modeste. Cependant, en qualité de missionnaires, nous avons répondu avec empressement à l'instante demande du R. Père Felicka, O.F.M. Conv., de nous occuper des enfants Slovaques et ce depuis 1934.

Présentement, nous avons deux classes pour ces enfants, dans l'école Saint-Jacques, sous la direction des dévoués Frères des Ecoles chrétiennes. Une soixantaine d'enfants fréquentent habituellement ces classes qui vont de la 1ère à la 4ième année. L'enseignement se fait surtout en slovaque dans les deux premières années, en anglais et en français dans les deux autres.

Nous demandons au bon Dieu de bénir l'admirable oeuvre éducationnelle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

Les Soeurs de Saint-François d'Assise

Sœur ST-LUDOLPHE

ÉCOLE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Pour répondre au désir exprimé par feu Son Excellence Mgr Gauthier, les Soeurs de Saint-François d'Assise acceptaient, en 1941, la direction de l'école de la nouvelle paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens.

C'est le 3 janvier que Mère Marie du Carmel et les quatre religieuses assignées à la fondation arrivent à Montréal. Le 4 janvier, la nouvelle communauté se rend visiter son champ d'apostolat. Le lendemain de l'Epiphanie, les quatre premières classes s'ouvrent dans le soubassement de l'église et reçoivent de 112 à 115 élèves, garçons et filles.

Les Pères Jésuites qui exerçaient leur zèle ici, avant même l'érection de la paroisse, méritaient d'y continuer leur apostolat. Ce qu'ils font depuis en collaboration avec les religieuses, puisqu'ils y font le catéchisme hebdomadaire.

Grâce au secours d'En-Haut, à l'intérêt du Pasteur de cette paroisse, à l'appui de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, notre école chemine vers le progrès. Ce progrès s'accentuera davantage si la Commission scolaire gratifie notre paroisse d'une nouvelle école dans un avenir rapproché.

Puissent les Soeurs de Saint-François d'Assise remplir leur rôle assigné par la Providence à Montréal: aider à former des hommes utiles à la Patrie et des élus pour le Ciel.

Les Petites Franciscaines de Marie

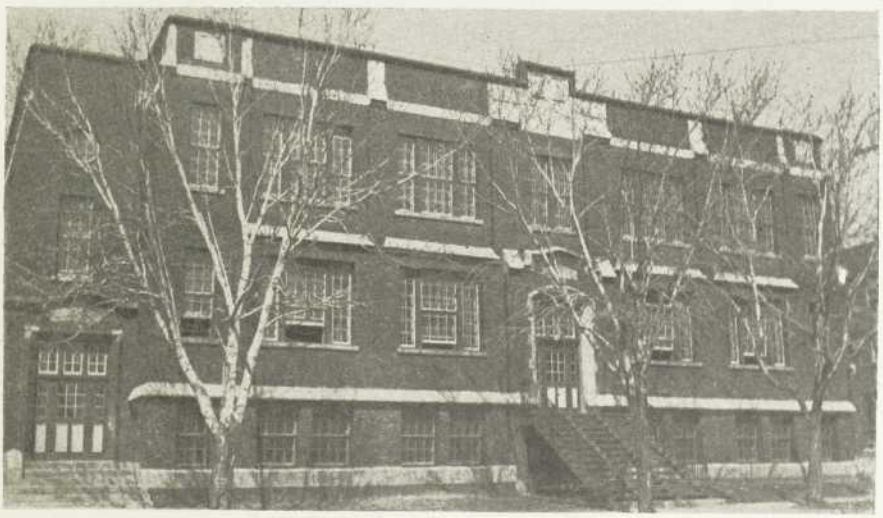

ÉCOLE MARIE-ROLLET

La congrégation des Petites Franciscaines de Marie a été fondée à Worcester, Mass., Etats-Unis, le 12 août 1889. De pieuses jeunes filles, invitées par la grâce à la spiritualité de saint François d'Assise, obtinrent la permission de vivre en communauté, suivant un règlement adapté à la vie franciscaine. Elles portaient l'habit du Tiers-Ordre, se dévouaient surtout auprès des orphelins mais prodiguaient aussi leurs soins aux malades, aux infirmes, prêtaient leur concours à l'enseignement primaire.

Des circonstances providentielles contribuèrent à faire transplanter au Canada la tige naissante. En novembre 1891, M. l'abbé Ambroise Fafard, v. f., curé de la Baie Saint-Paul, obtint quatre des Petites Soeurs de Worcester pour prendre la direction de l'Hospice Sainte-Anne, récemment fondé pour recueillir les vieillards pauvres et abandonnés de sa paroisse.

Notre congrégation compte à Montréal deux écoles sous le contrôle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal: l'école Madeleine-d'Ailleboust et l'école Marie-Rollet.

Madeleine-d'Ailleboust, 3981, rue Masson.

Le 5 septembre 1912, le Révérend Père Amé, franciscain, premier curé de Saint-François-Solano, fait appel à la communauté des Petites Fran-

ciscaines de Marie pour avoir des religieuses à la direction de son école. Cinq de nos Soeurs, répondant aussitôt à la demande, s'établissent dans la paroisse et reçoivent cent-cinquante élèves qu'elles instruisent dans des locaux de fortune. En septembre 1914, nouvelle installation. En effet, nos religieuses et leurs élèves se transportaient dans l'école du Sacré-Coeur-de-Jésus, angle des rues Masson et Charlemagne. Bientôt cette institution passa sous la juridiction de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et prit, en 1931, le nom de Madeleine-d'Ailleboust. En 1946, 12 Petites Franciscaines de Marie, aidées de 2 institutrices laïques, y donnent l'instruction et l'éducation à 334 élèves réparties en 12 classes (de la 1ère à la 9ième année inclusivement).

Marie-Rollet, 6545, 25ième avenue, Rosemont.

Ce sont les commissaires de la Commission scolaire de Saint-François-Solano qui, en 1915, ont fondé l'école Marie-Rollet. Elle portait alors le nom de Saint-Jean-Vianney. Primitivement, l'école fut confiée à des institutrices laïques.

Ce fut en 1919 qu'elle devint propriété de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et l'année suivante, soit en 1920, les Petites Franciscaines de Marie en prenaient charge. En 1931, l'école reçoit le nom de Marie-Rollet qu'elle porte aujourd'hui.

Cette école, située dans un populeux quartier canadien-français de la métropole, comprend, en 1946, un personnel de 9 religieuses et de 2 maîtresses laïques. 263 élèves, de la 1ère à la 9ième année inclusivement, y reçoivent une instruction pratique et une formation chrétienne.

Une oeuvre d'amour

Thérèse THÉRIAULT

ÉCOLE SUPÉRIEURE SAINT-MARC

L'éducation est une oeuvre d'amour. Oeuvre qui correspond parfaitement à la nature de la femme, à ses aspirations, à son caractère, à sa mission. L'enfant ne sera jamais pour elle un étranger avec lequel il lui faudra lier connaissance. Dès son approche, elle le devine, le reconnaît et lui sourit. Spontanément, elle l'aime.

Comment s'étonner alors que l'enseignement attire, retienne et garde un si grand nombre de femmes? Ainsi, en était-il autrefois. Ainsi, en est-il présentement. Toujours il en sera ainsi.

Bien avant qu'un organisme central ait tracé des cadres scolaires, de petites écoles indépendantes fonctionnent déjà sur l'île de Montréal. Elles naissent ou disparaissent suivant les besoins de l'arrondissement, la fortune des locaux, la collaboration des parents, la persévérance et les succès obtenus par les laïques qui les dirigent ou y enseignent. Ces laïques sont des femmes.

En 1846, lorsque la première Commission scolaire entre en fonction, trois institutrices ont l'honneur d'être choisies sur un total de sept titulaires —dont trois religieuses et un instituteur — qui enseigneront désormais

dans les écoles publiques. *Sophie Godaire, Rosine Poitras et Angéline Dubord,* les toutes premières, traceront la voie aux compagnes qui leur succéderont durant le siècle qui s'ouvre.

Les débuts sont pénibles. Pénibles, indécis et lents. Leur lenteur même peut laisser croire que les écoles sous contrôle ne sont pas de premier ordre. Il n'en est rien cependant. Les institutrices qui y donnent l'enseignement, de l'avis du surintendant des écoles, "sont munies de leur brevet, ont une conduite honorable, font preuve de désintéressement parfait et d'un grand dévouement."

Malgré cet excellent témoignage, après un quart de siècle, la Commission scolaire ne compte encore qu'une trentaine d'institutrices laïques dans les maisons qu'elle contrôle. "L'intention du Bureau, présidé par monsieur Victor Rousselot, sulpicien, étant de confier, autant que possible, l'éducation des jeunes filles aux dames religieuses," les commissaires découragent les demandes en refusant des octrois. Cependant la chronique relate qu'à cette même date onze petites écoles publiques sont confiées à des laïques pendant que les religieuses en dirigent neuf.

Les écoles "du sexe" sont soumises à des règlements sévères. Aucune séance ne s'organise sans la permission de l'autorité épiscopale. Aucun garçon âgé de plus de sept ans — vingt ans plus tard, on dira de dix ans et plus — n'est admis dans les écoles de filles. Mesures disciplinaires, cahiers de classe, contrôle de la fréquentation, examens particuliers et publics donnent aux écoles de 1871 un air quelque peu contemporain.

L'augmentation des classes de filles ne suit pas le rythme d'accroissement des classes de garçons. Ici, lorsque les groupes se multiplient, on retient le services de nouveaux maîtres, pour la plupart, laïques. Des édifices se dressent, les écoles s'organisent, on les meuble convenablement, on les agrandit même. Là, parce qu'on attache beaucoup moins d'importance à l'instruction des filles, on ne juge pas nécessaire d'accorder les mêmes privilèges. Il en sera ainsi pendant des années et des années.

Attente, confiance, espoir et sacrifices pour celles qui rêvaient d'instruire et d'élever, au sens le plus vrai du mot, les petits enfants du MAITRE des maîtres. Eclairer des intelligences, former des coeurs et grandir des vies, pour le seul bien et la joie profonde qui en découlent. Non dans un but lucratif, égoïste. Qui oserait en douter après avoir pris connaissance d'une résolution des Commissaires, passée en 1906; "Une allocation sera

accordée aux directrices laïques afin de leur permettre de donner à leurs institutrices ce que les religieuses reçoivent présentement, soit, six dollars vingt-cinq ($6.25) par élève. Témoignage éloquent du désintéressement des institutrices.

Une pensée plus noble les dirige. Un mobile plus grand les anime. A chaque échec, une vigueur nouvelle les fait se redresser et soutient leur attente. Le temps finit toujours par accomplir son oeuvre. Les causes vraiment dignes, par triompher. Un jour viendra, elles le croient fermement, où les autorités feront à la femme la juste part qui lui revient dans le domaine de l'éducation. Elles se préparent en espérant. Elles espèrent en se préparant.

On doit à la vérité de souligner ici le concours très actif et combien méritoire des communautés religieuses de femmes, dans l'essor qu'elles donnent aux études des personnes "du sexe", vers l'an 1900. Grâces leur en soient rendues! Attitude qui s'impose bientôt à l'attention du public. Attitude qui impose aux autorités, le 27 octobre 1908, la décision suivante: "Que l'éducation des filles devra être mise sur le même pied que l'éducation des garçons, quant à l'efficacité et quant au coût de l'éducation pour les parents."

Une ère de développement s'annonce enfin. Le territoire de la Commission s'accroît d'annexions nombreuses. Les demandes affluent. Des constructions modernes et spacieuses s'élèvent en maints endroits.

En 1910, une premièère maison, l'académie Marchand, est confiée à des institutrices. Une seconde puis une troisième viennent s'ajouter au tableau; les écoles Garneau, en 1911; Georges-Etienne-Cartier, en 1915. Dans un coin de verdure et d'air pur, une nouvelle paroisse est fondée. Bientôt, une école se dresse à l'ombre du clocher, Saint-Marc, que les autorités offrent aux institutrices en 1917 et qui reçoit son titre officiel d'école supérieure, en 1943. Six ans après, en 1923, les écoles Sainte-Marthe et Saint-Ambroise; St. Agnès Girls, en 1925; puis Saint-Barthélemy, filles, et Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, en 1927, St. Rita's, en 1928, portent à dix les maisons d'enseignement dirigées par des laïques. En 1929, le patrimoine s'enrichit des écoles Dollard-des-Ormeaux, d'Edouard-Charles-Fabre et de Holy Cross Girls, en 1930; de Saint-Gabriel-Lalemant et de Saint-Jean-Berchmans, élém., en 1931; de St. Brendan's Girls, en 1936; enfin, de Sainte-Jeanne-d'Arc, filles, que la Commission actuelle confie aux laïques, en 1944. Cette énumération resterait incomplète si nous n'y ajoutions les six écoles dirigées par des titulaires-responsables ainsi que les cinq classes

ouvertes dans les hôpitaux de Sainte-Justine, Children's Memorial et St-Mary's pour les écoliers malades qui y font un stage prolongé.

Dès 1871, le souci d'initier les fillettes à leur "métier de femme" se manifeste alors que les autorités scolaires permettent l'enseignement de la couture. Cinq ans après, un programme est élaboré et distribué. Preuve évidente de l'intérêt porté aux sciences ménagères, une institutrice reçoit la somme de cinquante dollars ($50.) pour l'achat d'une machine à coudre et deux cordes de bois pour chauffer sa classe de couture.

Le silence se fait ensuite autour du programme et de l'unique machine à coudre qui continue sa chanson diligente, nous le présumons. Se serait-elle consumée avec la dernière bûche la louable initiative de préparer les fillettes à leur rôle futur? . . . Demi-réveil en 1909 lorsque l'académie Marchand et l'école Garneau, en 1911, reçoivent respectivement une institutrice. Puis, c'est encore le silence jusqu'en 1919-20 alors que cinq boursières vont étudier à l'Ecole Ménagère Provinciale. Les années qui suivent ne sont guère progressives. Enfin, en 1943, jugeant qu'il est opportun d'accorder au problème l'attention qu'il mérite, la présente Commission scolaire crée un poste de directrice d'enseignement ménager et donne un nouvel élan à cette matière. Actuellement, trente-trois institutrices préparent les petites Canadiennes à devenir "plus précieuses que les perles".

L'éducation physique, encore à la période de l'enfance, si l'on considère l'année de ses débuts chez les filles, est cependant en plein épanouissement. Une première tentative, le 13 décembre 1910, reste à l'état embryonnaire. Elle ne prend forme définitive que vingt-sept ans plus tard avec la nomination d'une assistante en Education physique. Organisation délicate et compliquée qui s'effectue dans la joie, la confiance, l'enthousiasme et le dévouement le plus complet. Harmonie de grâce, de souplesse, de santé, de beauté, dont Montréal, à son troisième centenaire, conserve encore le souvenir ému.

Dans l'éducation, les écoles ne sont pas les seuls cadres où évoluent les femmes. Celles-ci occupent certains postes qui touchent de près à l'organisation scolaire, à son histoire, à sa vie, à son rayonnement. Ainsi, à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, où en 1917, six femmes seulement participent au travail des bureaux de direction, en l'année du Centenaire, il en est cinquante-cinq qui apportent la contribution de leur savoir-faire.

En 1929, on confie à l'une d'entre elles la responsabilité du département des archives. Tâche sérieuse, considérable, essentielle.

Après les archives, les bibliothèques. En particulier la bibliothèque du personnel enseignant qui possède une collection d'environ quinze mille volumes. Ici encore, l'organisation n'est pas une sinécure. Recherches, choix judicieux des livres, classification, contrôle. Et les autorités n'ont jamais éprouvé de regrets d'avoir fait appel en ce domaine à la compétence des femmes.

Le dernier quart de siècle se montre donc favorable à l'élément féminin laïque. Aussi, son nombre augmente dans une proportion, non pas analogue au nombre des écoles et des fonctions distribuées, mais dans une proportion qui dépasse de beaucoup ce nombre. Elles étaient trois institutrices en 1846; trente en 1871; soixante-trois seulement en 1896. En 1921, elles sont environ quatre cents. A son premier Centenaire, la Commission en compte neuf cent quatre-vingt-seize qui dispensent l'enseignement à la jeunesse de la métropole. "Le grain de sénevé a produit un grand arbre" dont les ramifications s'étendent par toute la cité. Elles sont partout, dans presque toutes les écoles, tant religieuses que laïques, tant chez les garçons que chez les filles. Leur influence s'exerce à tous les degrés du cours. Aux bambins timides dont l'intelligence s'ouvre à la lumière comme aux adolescentes désinvoltes, déjà aux prises avec la vie.

Par l'action, par la parole et par les écrits, leur influence couvre un champ plus vaste encore. Elles sont apôtres dans la société où elles aident le prêtre, conférencières dans des réunions où leur exemple entraîne, auteurs de manuels et d'albums en usage dans les écoles de la province. Honneur qui rejaillit sur toute la profession!

"Plus que tous autres, écrit Madeleine Danielou, dans son livre *L'Education selon l'Esprit*, ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse doivent être insérés au vif de leur temps, sensibles même à ces mouvements où s'esquisse l'avenir et qui sont précisément ceux auxquels s'intéressera la jeunesse qu'ils élèvent. Ceci suppose qu'on continue de travailler, de lire, qu'on se tient au courant de tout ce qui compte, de toute initiative heureuse, de toute orientation importante des institutions ou de la pensée, en un mot qu'on respire l'air de son temps".

En effet, ne pas rester prisonnières de sa génération, mais prendre contact avec aujourd'hui, afin d'ouvrir bien grandes les fenêtres sur la vie

réelle de l'enfant. N'est-ce pas en vue d'atteindre cette fin que le personnel féminin consacre de nombreux loisirs à l'organisation d'oeuvres diverses? Ligues missionnaires, croisades eucharistiques, congrégations, retraites fermées pour finissantes, jeunesses étudiantes catholiques. Guidisme, chorales, bibliothèques, cercles de jeunes naturalistes, amicales, caisses d'économie, oeuvres de charité, jeux par équipes, séances récréatives, collaboration aux oeuvres paroissiales. Secourisme, quêtes publiques, célébration de fêtes, jours de fierté nationale, etc.

N'est-ce pas afin de répondre aux exigences professionnelles que les institutrices catholiques de Montréal s'imposent de multiples études? Cours de perfectionnement en pédagogie, psychologie, orientation professionnelle, sciences religieuses et sociales, études classiques, bibliothéconomie, culture physique, dessin, tourisme, anglais, etc.

Les cercles d'études n'apportent-ils pas aussi leur modeste tribut? Organisés par districts, au tout début, centralisés par la suite, ils se préoccupent de culture générale, de méthodologie, des difficultés de comportement, des problèmes de l'adolescence, de l'étude de la messe, des encycliques. Toutes questions susceptibles de cultiver le coeur en même temps que l'esprit et dont la bénéficiaire est nécessairement la gent écolière.

L'enfant se tient au niveau moral de celui qui l'instruit. Immense responsabilité. Aussi, chaque année, avec l'approbation des autorités scolaires, un nombre intéressant d'éducatrices chrétiennes suivent des retraites fermées spécialement organisées pour elles. Halte tonifiante où elles vont puiser force et ferveur.

"L'union des maîtres crée une force morale", disait Sa Sainteté Pie XII, lors d'une audience qu'il accordait récemment à des centaines d'éducateurs catholiques. Dès 1907, les institutrices répondent par anticipation à ce voeu exprimé par le Saint Père. Elles se groupent en association, déclarent les mémoires du temps, afin de "perfectionner le sort des institutrices, améliorer leur condition sociale, s'encourager mutuellement à la pratique de la religion et de toutes les vertus qui peuvent contribuer à leur faire remplir leurs devoirs avec honneur pour elles-mêmes et pour la société." Cette association subsiste encore. Son nom a pu changer, ses activités se multiplier, son influence augmenter, elle reste fidèle au principe qui a présidé à son avènement et qui a conduit sa destinée: "S'UNIR POUR MIEUX SERVIR".

Servir la cause de l'Eglise et de la Patrie en développant des intelligences, en guidant des coeurs, en formant des volontés pour l'action, pour la sainteté, pour l'héroïsme. Servir, dans toute la noblesse et la beauté du terme. Tel est l'idéal des neuf cent quatre-vingt-seize institutrices laïques qui ont l'honneur de dispenser l'enseignement au service de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, en cette année 1946.

Elles se sont préparées en espérant. Elles ont espéré en se préparant. Et les autorités les ont jugées dignes d'exercer leur oeuvre d'amour auprès des enfants du ROYAUME.

ÉCOLE SAINT-JEAN-BERCHMANS

Les fêtes commémoratives

LA RÉDACTION

Le Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a donné lieu à deux célébrations distinctes. La première s'est déroulée dans les écoles et les paroisses, le mercredi 22 mai 1946. La direction des études avait fourni, au préalable, à chaque école, des suggestions et des directives générales pour l'organisation et la réussite de la fête. Disons immédiatement que les autorités scolaires n'ont eu qu'à se féliciter d'avoir laissé toute la latitude souhaitable aux directions d'écoles et au personnel enseignant. Principaux, directeurs, directrices, instituteurs et institutrices, efficacement secondés par la bonne volonté des élèves, ont rivalisé de zèle et d'esprit d'initiative pour que la fête fût un plein succès et témoignât aux yeux du public montréalais de l'excellente formation que nos écoles primaires donnent à la population écolière de la métropole. Chacun d'eux a voulu que son école rendît le plus bel hommage possible à la grande institution qui la régit. Le Centenaire offrait une occasion rare et magnifique aux 250 écoles de Montréal de montrer combien elles étaient fières d'appartenir au vaste corps de la Commission scolaire et d'en être les membres vivants, agissants. Nos écoles ont su s'élever à la hauteur de l'occasion qui se présentait.

La deuxième fête qui marqua le Centenaire fut célébrée le jeudi 4 juillet et elle eut pour cadre le parterre et les pelouses qui enrobent l'édifice du siège social de la Commission. Le choix de la date du 4 juillet n'était pas purement arbitraire: elle rappelait un anniversaire intéressant dans les annales de la Commission. En effet, c'est le 4 juillet 1846, aux jours mêmes où notre institution naissait, que les Commissaires de l'époque tinrent leur première assemblée.

La fête comprenait une réception et un goûter dans les jardins. Elle réunissait, autour de tables dressées en plein air, un grand nombre d'invités d'honneur, des membres des autorités scolaires et tout le personnel administratif de nos bureaux. Le dévoilement d'une plaque commémorative constituait l'événement marquant de la fête et, aux réjouissances éphémères par leur nature, ajoutait le signe d'un témoignage durable.

Afin d'en conserver le souvenir dans ce numéro de "L'école canadienne", consacré au Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, nous rappellerons brièvement ici les grandes lignes de la fête du 22 mai et de la fête du 4 juillet.

Le mercredi 22 mai 1946

La célébration du Centenaire dans les écoles n'a pas été une simple improvisation. Elle a été préparée avec soin. Chacun a apporté aux prépa-

ratifs un allant, une bonne volonté et un esprit d'initiative qui montrent bien que la Commission et ses écoles composent une grande famille dont les membres sont profondément unis entre eux par des sentiments d'affection et de compréhension mutuelles. Cette grande famille, unie de coeur et d'esprit, fêtait la mère! Mère d'un âge vénérable et toujours jeune, pourtant!

Dans notre organisation sociale, la vie de l'école ne saurait se séparer de la vie de la paroisse. Avec l'église, l'école est une des pierres angulaires de l'institution paroissiale. On sait quelle place capitale la formation morale tient dans la formation générale de l'enfant. Or, toute la formation morale se fonde sur les principes religieux, trouve son sens dans la foi, dans la croyance religieuse. Sur quoi reposerait une morale qui repousserait la religion? La foi commande et justifie le respect de la morale. Nos écoles ont donc voulu, dès le début de la journée du 22 mai, manifester solennellement l'importance qu'elles attachent à la vie religieuse de leurs élèves. La fête célébrée par les écoles a débuté, dans chaque paroisse, par une grand'-messe ou une messe basse. Le curé ou un vicaire officiait. Les autorités de l'école, le personnel enseignant et les élèves assistaient à cette messe d'action de grâces. Ainsi, la journée s'ouvrait, comme il convient à des chrétiens catholiques, par un acte de piété. L'école reconnaissait par ce geste public, posé au matin de la fête, les inappréciables bienfaits qu'elle doit à la religion, symbolisée par l'église paroissiale.

A la suite de la messe, la manifestation dans les écoles se prolongea toute la journée. Elle revêtit deux formes bien propres à illustrer la formation complète que reçoivent les élèves: séances littéraires, musicales et artistiques; séances de culture physique et de gymnastique. Les autorités scolaires et les parents étaient expressément priés d'assister à ces séances qui se déroulèrent dans l'avant-midi, dans l'après-midi et même dans la soirée. Partout les assistances furent nombreuses. Ajoutons que la belle tenue, la distinction du langage, l'aisance dans tous les genres d'exercices, le savoir et l'esprit dont firent preuve les écoliers et les écolières, édifièrent les spectateurs et furent pour les parents un sujet de légitime satisfaction. Ceux-ci purent constater sur place que la Commission, les autorités scolaires et le personnel enseignant n'épargnent ni leur temps ni leur labeur ni leur dévouement lorsqu'il s'agit d'instruire les enfants, de les éduquer, de veiller à leur bien-être, de leur assurer les conditions les plus favorables possibles à un développement équilibré de toutes leurs facultés spirituelles et corporelles. Comme l'arbre se juge à ses fruits, une discipline scolaire et une méthode pédagogique doivent se juger à la qualité des élèves qu'elles forment.

Le programme de la célébration du Centenaire dans les écoles était aussi riche que varié: chants, saynètes, récitations, sketch, exercices divers de culture physique, voilà autant d'éléments qui composèrent la manifestation du 22 mai et qui permirent de voir à l'oeuvre les garçons et les filles de nos écoles. Nous avons assisté nous-mêmes à quelques séances et nous

avons rencontré nombre d'autres personnes qui s'étaient rendues dans différentes écoles. Les témoignages sont unanimes et corroborent pleinement nos propres impressions: nos élèves,des plus jeunes aux plus âgés, reçoivent une préparation qui les munit des meilleures armes pour la vie. L'école leur inculque de clairs et solides principes religieux qui forgent l'armature du caractère et guident la conscience: elle leur donne une instruction adaptée à notre milieu et à notre époque: instruction qui forcément sacrifie les connaissances de pur luxe pour s'en tenir aux exigences pratiques, indispensables à l'homme qui veut gagner honorablement sa vie; quant à l'éducation, l'école poursuit et complète chez l'enfant l'oeuvre commencée dans la famille: elle surveille et corrige son langage, son maintien, elle développe en lui la politesse et le savoir-vivre qu'il importe de garder dans toutes les circonstances; elle s'efforce de lui enseigner, dans la mesure du possible, le tact, la délicatesse du coeur, l'altruisme et le civisme. La fête du 22 mai dans les écoles a permis de voir à quel point la Commission et son personnel enseignant réussissent la tâche difficile de l'instruction et de l'éducation des enfants. Les démonstrations de culture physique, données dans les cours d'écoles, ont montré quel juste souci nos éducateurs portent à la santé, à la vigueur et à la grâce corporelles de la jeunesse de la métropole.

Notons enfin que les écoles, pour marquer nettement aux yeux de tous qu'elles fêtaient le Centenaire de la Commission, se sont ornées et égayées de gracieuses décorations de tout genre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Durant une semaine, il était impossible de passer devant une école sans songer à la célébration du Centenaire. Ces jolies décorations des écoles disséminées sur tout le territoire de la ville de Montréal n'ont pas manqué d'attirer l'attention du public. Et, à cette occasion, il est certain que nombre de citoyens ont réfléchi de nouveau sur le problème de l'éducation, sur son intérêt toujours actuel, sur son importance vitale. Félicitons les écoles d'avoir fait honneur à notre grande institution d'enseignement et d'avoir su prouver aux parents qu'elles sont dignes de leur entière confiance, aux contribuables qu'ils ne font pas d'inutiles sacrifices d'argent.

Le jeudi 4 juillet 1946

Azur net, soleil éclatant, chaleur estivale heureusement tempérée par une agréable brise. Journée de juillet idéale pour une fête en plein air! Le vénérable édifice de pierre grise où réside le siège social de la Commission s'est paré et comme gracieusement enveloppé de décorations variées aux couleurs fraîches et gaies. Les drapeaux flottent au vent, les guirlandes de toile multicolore festonnent la façade, décrivent leurs jolies courbes sous les fenêtres. Au centre de l'immeuble, au-dessus du portail gothique un chiffre 100 monumental, tout composé de pivoines, évoque le Centenaire de la Commission et rappelle le sens de la fête qu'on célèbre aujourd'hui. Depuis quelques jours, de puissants projecteurs électriques, disposés sur la pelouse et

dans la verdure, concentrent leurs feux, dès la nuit tombée, sur l'édifice et l'auréolent de vives clartés. De la rue Sainte-Catherine ou de la rue Ontario, la maison, richement décorée et doucement lumineuse,offre un aspect magnifique. En plein centre de la ville, le regard du passant nocturne est attiré, séduit par ce bouquet de lumières au coeur des grands arbres à demi perdus dans l'ombre . . .

Comme les écoles avaient déjà célébré le Centenaire, la fête du 4 juillet concernait surtout la Commission proprement dite et le personnel des bureaux.

Le matin à 9 heures, il y eut messe célébrée par le chanoine Drouin, Commissaire, dans la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame. Le Président général, les chefs de services et les employés, bref, tout le personnel de nos bureaux assistait à cette messe d'action de grâces.

A l'issue de la messe, le personnel en groupe fut photographié devant l'édifice du siège social de la Commission. Les excellentes photos d'Albert Dumas conserveront non seulement le vivant souvenir de notre personnel administratif en 1946 mais aussi le souvenir exact de l'immeuble décoré pour le Centenaire.

A 4 heures de l'après-midi avaient lieu dans nos jardins la réception et le goûter officiels. Lorsque tous les invités, messieurs et dames au nombre de plus de trois cents, furent assis autour des tables disposées sur la pelouse, le coup d'oeil d'ensemble était des plus charmants. Les claires toilettes des dames et des demoiselles se mêlaient agréablement à la verdure: nos jardins s'étaient, comme par enchantement, enrichi de fleurs éclatantes et mobiles! Au cours de la fête, une atmosphère de sympathie et de distinction régna. Un orchestre égaya le goûter d'une musique de choix.

Des représentants du Gouvernement provincial et du Conseil de l'Instruction publique, des délégués de l'Archevêché et de la Ville de Montréal, des personnalités du monde de l'éducation, d'anciens Commissaires et les Commissaires actuels avaient répondu à l'invitation de la Commission et rehaussaient la fête de leur présence. Les autorités religieuses et civiles de la province et de la métropole, et plusieurs citoyens distingués, témoignaient ainsi de leur estime pour notre institution et pour l'oeuvre éducationnelle qu'elle accomplit.

La cérémonie même qui couronnait la fête et lui donnait sa signification était des plus simples: bref discours du Président général, puis dévoilement d'une plaque de bronze qui, posée dans le hall de l'édifice, rappellera la mémoire du Centenaire.

Nous reproduisons ci-dessous *in extenso* le discours de M. le Président. Cette allocution souligne en termes clairs et justes la raison d'être d'une journée comme celle d'aujourd'hui.

Discours du Président général

M. Alfred Fervac-Larose

"Nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue. Notre joie est vive et profonde de vous voir en ce moment parmi nous! En acceptant gracieusement notre invitation, vous avez tenu à reconnaître l'importance d'une institution publique qui, depuis cent ans, se dévoue sans défaillance à l'instruction, à l'éducation, à la formation complète des enfants de Montréal.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal est tout particulièrement heureuse de vous recevoir aujourd'hui, dans ce site privilégié qu'occupe l'immeuble où réside son siège social. Il n'est pas donné à tous les corps publics, dont les bureaux sont situés en plein coeur de Montréal, d'être entourés des charmes et des grâces d'un beau jardin. Notre vieil édifice gothique aux pierres patinées et dont l'architecture nous reporte vers les siècles de paix, notre maison s'élève sur une butte au milieu même d'une précieuse couronne de grands arbres, d'arbustes décoratifs, de fraîches fleurs et de moelleux gazon. C'est par contraste avec la pierre, la brique et le béton qui l'enserrent que notre jardin prend son charmant relief. C'est un peu la fraîche oasis dans le désert minéral. Un jardin n'est-il pas plus beau et plus émouvant d'ouvrir sa douce perspective au sein même des dures constructions de la cité populeuse?

La Commission scolaire se félicite donc, aujourd'hui, de son site exceptionnel, puisqu'il lui permet de donner une fête en plein air et d'accueillir dans un décor invitant les personnalités distinguées qui ont eu l'amabilité de nous honorer de leur présence.

En ma qualité de Président général de notre grande institution, c'est pour moi le plus agréable des devoirs de saluer les représentants des autorités religieuses de notre diocèse et ceux des autorités civiles de la province et de la métropole, qui ont voulu marquer, en se joignant à nous, quel prix ils attachent au Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Les membres du clergé et les laïques se sont unis en l'honneur d'une institution qui, dans un bel esprit de fraternité, fait appel aussi bien à la participation des maîtres religieux qu'à celle des maîtres laïques pour le plus grand bien de notre jeunesse écolière.

Notre Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a été établie en 1846. La première année, les Archives nous apprennent qu'elle comptait environ 298 élèves! Maintenant, elle n'en compte pas moins de 100,000. Si la comparaison de ces deux chiffres témoigne de l'essor prodigieux de la métropole en l'espace du dernier siècle, elle affirme aussi, avec une irréfutable éloquence, que la Commission scolaire a suivi, étape par étape, le développement de notre grande ville et qu'elle a su faire face à tous les besoins d'enseignement primaire qui surgissaient avec l'accroissement de population.

En 1846, sept maîtres dont une dame de la Congrégation, une dame de la Providence, une dame du Bon Pasteur, un instituteur laïque, M. H.-L. Sharing et trois institutrices laïques, Mlles Godaire, Poitras et Dubord suffisaient aux 298 élèves de la Commission naissante.

En 1946, le personnel enseignant comprend 3,841 membres, religieux et laïques, hommes et femmes.

Il suffit de mettre en regard de tels chiffres pour mesurer d'un coup d'oeil la longueur de la route parcourue. La vie enseignante de notre Commission se partage entre l'élément religieux et l'élément laïque. Cet enseignement donné conjointement par des religieux et des laïques se montre, à l'expérience, une formule des plus heureuses: il entraîne, sous la domination d'un sentiment de fraternité chrétienne, une noble émulation professionnelle dont la formation des élèves bénéficie au plus haut point.

Depuis sa lointaine fondation — un siècle, c'est une période importante dans la vie d'un peuple qui n'en compte que trois d'existence — depuis son établissement, dis-je, la Commision des Ecoles Catholiques de Montréal n'a pas cessé d'agrandir son territoire. Si, aujourd'hui elle ne règne pas sur l'île entière, du moins est-il exact de dire qu'elle enrobe notre ville: au sud son territoire est limité par le fleuve; au nord, par la Rivière des Prairies; à l'est et à l'ouest, il s'étend jusqu'à la banlieue, jusqu'aux municipalités indépendantes de la nôtre. Le coeur de la Commission bat à l'unisson du coeur de la Cité.

Au cours des cent dernières années, des écoles de plus en plus considérables et imposantes, favorisées de tout le confort moderne, se sont multipliées sur tous les points du territoire de la Commission où le besoin d'un édifice scolaire se faisait sentir. Ces édifices consacrés à l'enseignement primaire des jeunes Montréalais s'élèvent aujourd'hui au nombre de 230. Qu'elle est loin l'obscure période des commencements où la Commission ne comptait pas une seule véritable école et devait prier les maîtres qu'elle engageait de fournir des locaux de fortune, leur propre maison, aux écoliers et écolières!

Les programmes d'études et les disciplines pédagogiques ont progressé fidèlement avec l'expansion matérielle de la Commission. Les programmes ont voulu répondre point par point aux exigences de l'heure, particulières à notre milieu; la discipline de l'école s'est inspirée des découvertes éprouvées de la pédagogie ancienne et a reçu, avec une sage prudence et sous bénéfice d'examen, les découvertes de la pédagogie la plus récente. Programmes d'études et discipline scolaire ont toujours eu pour centres de direction la foi chrétienne et catholique, un patriotisme large et sain.

De remarquables initiatives ont enrichi les disciplines pédagogiques et contribué à fournir une meilleure instruction, une formation plus riche à l'enfant. Il y a eu la fondation des écoles primaires supérieures qui mar-

quaient un progrès d'importance dans notre enseignement; les matières spécialisés: le dessin, le solfège, les travaux manuels, la langue seconde, l'art ménager et bien d'autres, ont été organisées sur une base solide et confiées à des spécialistes. L'enseignement rationnel de la culture physique est venu compléter la formatoin du caractère et de l'esprit.

Pour diriger une entreprise dont le budget se chiffre par millions et le personnel par milliers, il faut un organisme administratif fort et éveillé. Ici même, au siège social de la Commission, quatre grands services et de nombreux services auxiliaires ont été soigneusement établis à cette fin, sous la direction du Président général et de mes collègues, MM. les Commissaires.

Mesdames, Messieurs, je ne vous ai donné qu'un aperçu sommaire de l'histoire et de la vie de notre institution. Je veux surtout vous souhaiter la plus cordiale bienvenue parmi nous, à l'occasion de la célébration du Centenaire de la Commission.

L'historique détaillé de notre institution et le fonctionnement de son administration actuelle, vous les trouverez dans le numéro-souvenir que notre revue pédagogique *L'ECOLE CANADIENNE* consacrera au Centenaire. Le distingué historien M. l'abbé Adélard Desrosiers a accepté avec empressement la tâche d'écrire cet historique. C'est une "marge d'histoire" de vif intérêt et qui, en plus de conserver le souvenir de notre institution, ne saurait manquer de servir les historiens futurs de notre ville. Lorsque les fêtes de la célébration seront passées et que leur relief commencera à s'embrumer en votre mémoire, le numéro-souvenir de *L'ECOLE CANADIENNE* prendra la valeur d'un document vivant, d'un témoignage durable. Il vous apportera de précieux renseignements sur la vie de La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, vie indissolublement liée à la vie de la Métropole.

I wish, at this point, to extend a cordial welcome to our English-speaking guests. We are particularly happy to welcome our colleagues of the Protestant Board, the Principal and Vice-Chancelor of McGill and other distinguished representatives of the English-Speaking population of Montreal. Their presence brings to the fore our common aim of making Canada richer with better educated Canadians. We are glad and proud also to remark that we have never felt burdened with the tuition of the English-Speaking Catholic minority. Its members find under our School Board the same facilities as those accorded the overwhelmingly greater French majority.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a désiré qu'un second témoignage, une plaque commémorative en bronze, conservât pour les générations futures le souvenir de son Centenaire. Cette plaque se dresse ici même, à quelques pas de notre immeuble. Je prierais respectueusement

M. le Secrétaire de la province de la dévoiler et de soulginer par ce geste le commencement, sous d'heureux auspices, d'un siècle nouveau pour la grande institution montréalaise d'enseignement que nous fêtons aujourd'hui."

* * *

Sur l'invitation du Président général, l'honorable Omer Côté dévoile la plaque commémorative et, à son tour, prend la parole. Le jeune Secrétaire provincial ne manque ni d'esprit ni de feu. La cause de l'éducation lui tient particulièrement à coeur. Son éloquence nette et vigoureuse lui permet d'exprimer parfaitement ce qu'il pense et ce qu'il ressent, de s'enthousiasmer et d'émouvoir son auditoire sans cependant sacrifier le fond substantiel du discours à sa forme imagée et brillante. Il sut profiter de l'occasion qui lui était offerte pour rendre un émouvant hommage à tous ceux qui, chez nous, clercs et laïques, hommes et femmes, se sont dépensés sans réserve (et ceci depuis les débuts de la colonie) à l'éducation de nos fils et de nos filles. Il signala particulièrement l'oeuvre féconde accomplie en ce domaine par les Messieurs de Saint-Sulpice et les Dames de la Congrégation. Il souligna également, comme il était juste, la générosité pécuniaire de l'Etat provincial à l'égard de tous les organismes d'enseignement de quelque degré qu'ils soient. Enfin, il attira l'attention de l'auditoire sur l'efficacité pour le bien qu'apporte, dans toutes les branches de l'organisation sociale, la collaboration intime entre l'Eglise et l'Etat. L'allocution, aussi sensée que chaleureuse, de l'honorable Omer Côté, a été, pour nous tous qui nous dévouons au progrès de l'éducation, un réconfort et une incitation à faire mieux encore, si possible, dans l'avenir.

Un vin d'honneur suivit les discours. La fête se prolongea, aimable, animée, pleine de cordialité. Aux ombres naissantes du crépuscule, des invités circulaient et causaient encore dans nos beaux jardins baignés par la fraîcheur et la lumière adoucie du soir.

La fête du 4 juillet aura contribué non seulement à souligner le Centenaire de la Commission de façon officielle mais bien à créer de nouvelles relations et à resserrer des liens précieux entre notre personnel et le monde de l'extérieur. Des conversations et des propos échangés ne pourront que naître des bienfaits pour l'oeuvre fondamentale de la formation de la jeunesse montréalaise. La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal entre dans son deuxième siècle sous les heureux auspices d'une fête hautement expressive et en tous points réussie!

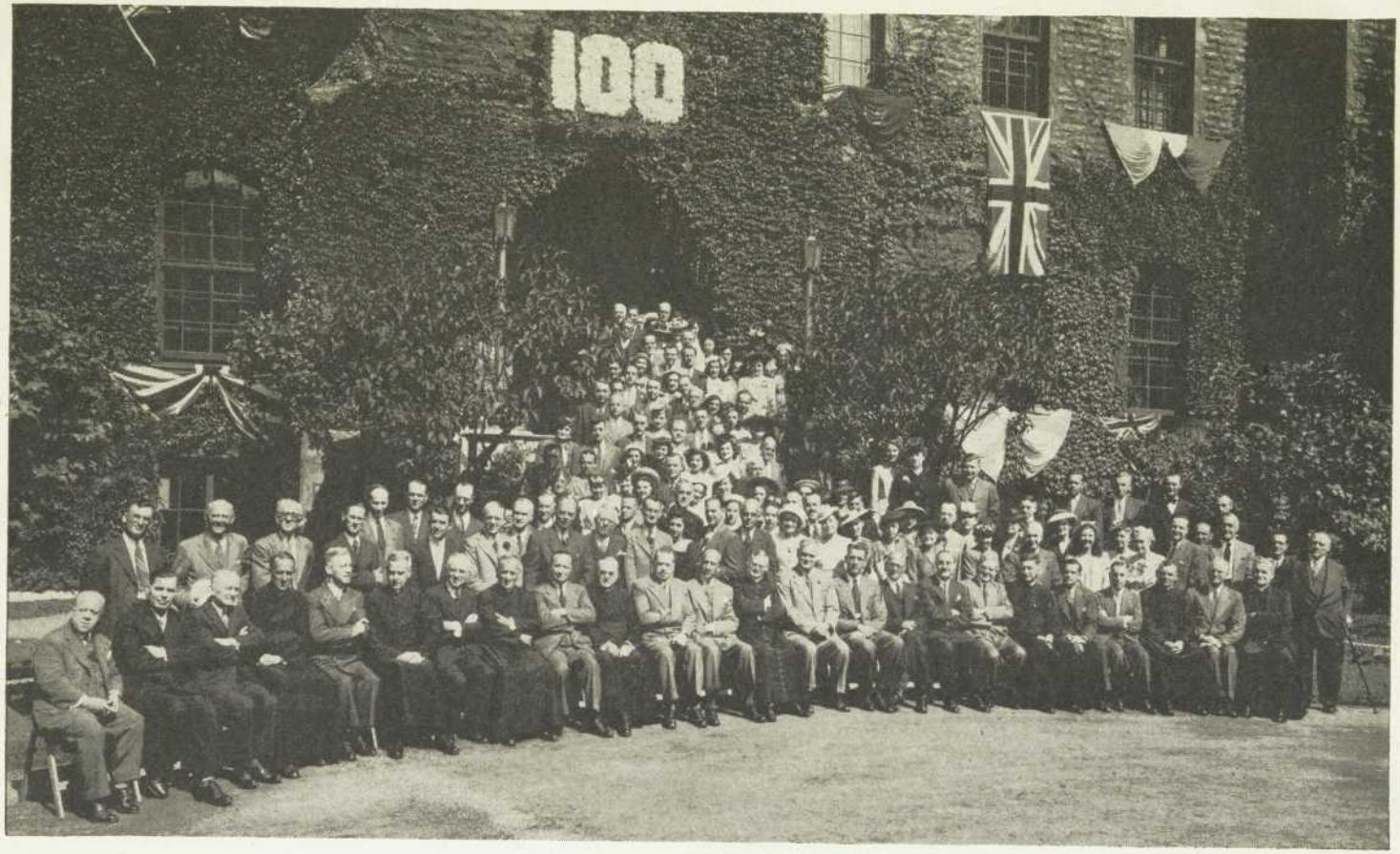

LE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION

LA PLAQUE COMMÉMORATIVE

SOUVENIRS DE LA FÊTE DU JEUDI, 4 JUILLET 1946

Evocations

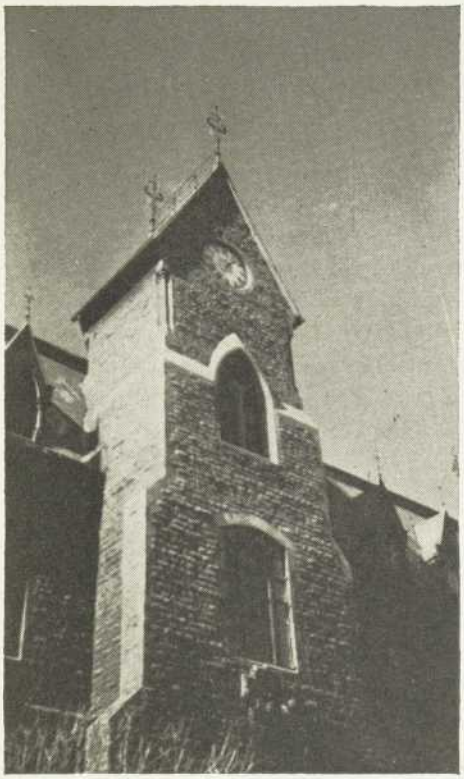

Notre vieux Plateau

Lucien LAPOINTE [1]

(1929 - 1932)

Des anciens. Oui, nous sommes devenus des anciens. Dans notre temps, quand nous fréquentions le vieux Plateau, les anciens de cette vénérable institution nous paraissaient si âgés, si vieux, si loin de nous, que jamais,

[1] L'un de nos anciens élèves. M. Lucien Lapointe, a fréquenté l'un et l'autre Plateau. Nous nous souvenons qu'il avait la nostalgie de la vénérable institution de la rue Sainte-Catherine. Ce sentiment, sûrement que tous les anciens le partagent. A l'occasion du Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, qui, maintenant, occupe tout l'espace de la vieille école, nous avons demandé à ce jeune ancien les souvenirs qu'elle lui rappelle. Ce court article mettra une note de fraîcheur et de poésie.

pensions-nous, un jour, on nous appellerait aussi des anciens. Inconscients de notre jeunesse, nous espérions la conserver éternellement. Et si, à cette époque, nous parlions d'avenir, de "plus tard", nous oubliions que chaque jour qui fuit nous enlève un peu de notre richesse, que chaque année qui disparaît précipite dans le gouffre du passé, une à une, nos plus folles espérances. Mais comme tout cela était loin, tellement loin!

Pour les enfants, les grands-parents sont nés grands-pères et grand'mères, ils ont toujours été tels que les enfants les voient. N'ayant pas la notion du temps, les enfants ne peuvent imaginer que leurs grands-parents furent jeunes autrefois et qu'ils ont vieilli. Nous, nous étions des enfants, nous nous croyions immuables, nous étions fixés à jamais dans le Temps. L'Histoire n'était qu'un sujet d'étude de plus, un récit agrémenté de faits d'armes héroïques, intéressants à lire, mais sans grandes conséquences, puisque pour nous, enfants, notre vie n'appartenait pas au Temps. Depuis, nous avons appris à faire la mise au point nécessaire, même que nous savons un peu faire le point dans l'existence.

* * *

L'écolier de jadis, devenu à son tour un ancien, quand il regarde "le vieux château au haut de la colline", les murs familiers d'autrefois, le beau jardin, a une tout autre perspective. Le passé, le présent, l'avenir, naguère confondus, sont maintenant distincts. Mais l'époque du vieux Plateau lui apparaît encore toute récente.

Au hasard des rencontres, quand des anciens revoient leurs camarades, les souvenirs du bon vieux temps prennent toujours la place la plus importante de la conversation. Ce ne sont alors que des: "Te souviens-tu?", "Te rappelles-tu?". Avec quelle joie nous évoquons nos bons coups mais, surtout, nos mauvais coups!

Tout change! Les élèves du Plateau d'aujourd'hui n'entrent plus par la rue Ontario. Une construction moderne, dans les jardins Lafontaine, les accueille maintenant. Sans doute, ceux qui la fréquentent et qui deviendront à leur tour des anciens comme nous, trouveront plus tard un certain charme à revoir leur école, sise comme la nôtre dans un décor de verdure. Mais pour nous du vieux Plateau, rien ne vaudra jamais ces murs de pierre chargés d'ans et de souvenirs, les vignes grimpantes qui les adoucissent et les soulignent par endroits, les cheminées "vieille France", le toit orné de fer forgé, la tour avec son horloge et sa retraite favorable à nos espièglerie. Pour les anciens, la vieille école garde tant de souvenirs!

* * *

Quand on songe au vieux Plateau, on ne peut oublier le dernier principal de cette maison, M. J.-P. Labarre. Sa bonhommie particulière, la façon paternelle avec laquelle il nous traitait l'avaient fait surnommer le "Père Labarre". Monsieur Labarre ne l'ignorait point et ne s'en offusquait pas. Il savait bien que c'était là notre façon à nous de lui témoigner notre affectueuse confiance. L'amitié, la bienveillance, la sympathie que M. Labarre prodiguait à tous ses élèves en avaient fait notre allié, presque notre "complice". Les ennuis, même les heurts qu'il savait nous éviter, nous le faisaient considérer à juste titre comme un bon papa. M. Labarre était moqueur. Il aimait bien quelquefois se payer notre tête. Qui ne se rappelle les "colles" qu'il posait quand il visitait ses classes, les ruses qu'il employait pour nous surprendre et déjouer, ses questions apparemment innocentes? Son air malicieux, le contentement qui pétillait dans ses yeux disaient assez le plaisir qu'il éprouvait à nous taquiner. J'ai dit que M. Labarre était rusé. C'était un vrai Normand. On s'en rendait compte surtout quand il s'agissait de nous rappeler à l'ordre. Nous sortions penauds de ces entrevues. Mais son habile diplomatie avait toujours raison de nos faiblesses. Les cas les plus difficiles n'avaient pas de secrets pour lui. M. Labarre nous rabaissait parfois le caquet mais il savait aussitôt écarter de notre coeur la rancune qui aurait pu y germer; la leçon servait, elle n'était jamais trop amère.

* * *

Nombreux ceux parmi les anciens du Plateau qui occupent aujourd'hui des situations enviables. Leurs succès dans les différentes carrières de l'activité humaine, ils les doivent à cette école primaire supérieure confiée à des maîtres dévoués, riches d'un savoir étendu et d'une profonde expérience. Il est certain que la culture dispensée par le Plateau à ses élèves a été le facteur nécessaire, l'arme décisive de leur réussite. Beaucoup d'entre nous se souviendront des paroles d'un ancien professeur, devenu par la suite le directeur de "L'école canadienne", M. René Guénette. "On est riche, disait-il, de ce que l'on sait mais pauvre de ce que l'on ignore." Certes je n'ai pas la prétention orgueilleuse de penser tout connaître et même de savoir beaucoup. Mais combien les anciens du Plateau seraient plus démunis, si un sort malheureux les avait privés des avantages de la formation que donne cette école réputée et dont ils reconnaissent aujourd'hui la très grande efficacité dans la lutte pour la vie!

* * *

En hommage à tous les professeurs du Plateau qui ont fait de nous quelque chose de mieux que ce que nous étions auparavant, qu'ils me permettent, en mon nom personnel, au nom de tous les anciens et de notre distingué président, M. Roméo Delcourt, de leur offrir nos sentiments de profonde estime et de respectueuse reconnaissance.

UN COIN DE LA BIBLIOTHÈQUE DES INSTITUTEURS

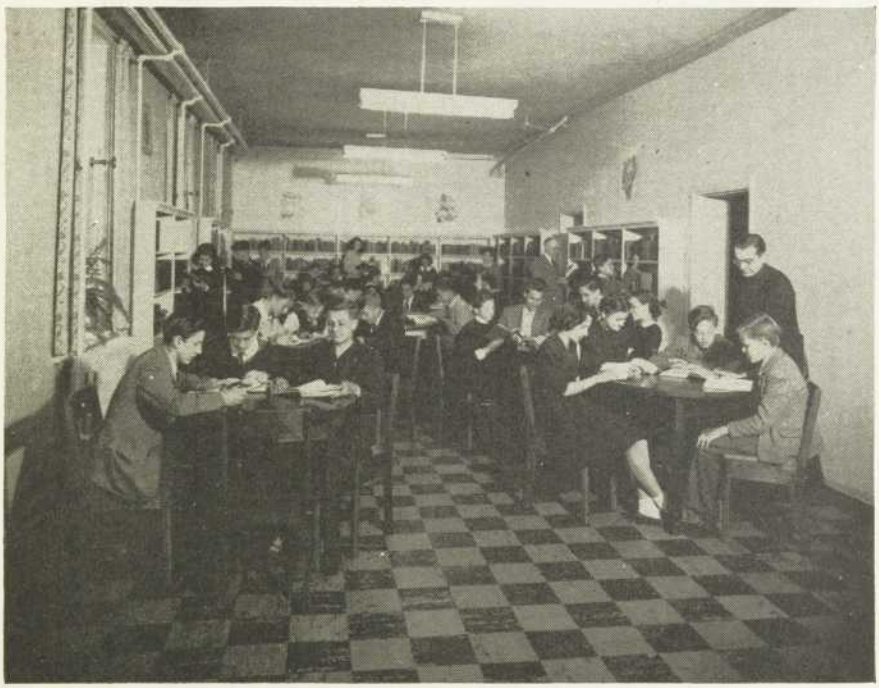

UNE BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

L'Ecole et ses collaborateurs

Le rôle de l'Ecole primaire

Roland VINETTE

Est-il vraiment nécessaire, après des siècles et même des millénaires d'existence, que l'Ecole primaire se demande quel est son rôle? Si l'on en juge par les nombreuses discussions sur le sujet, une telle question est pour le moins fort opportune. Il y a quelques années, le Département de l'Instruction publique demandait à toutes les personnes et à tous les groupes intéressés aux problèmes de l'éducation de répondre à une question semblable. On se souvient que les réponses affluèrent et fort diverses pour ne pas dire divergentes. On devrait pourtant rencontrer, sur un sujet d'une importance aussi capitale, la plus parfaite unanimité chez tous les intéressés, c'est-à-dire, en l'occurrence, chez tous les éducateurs de tous les milieux et à tous les niveaux de notre organisation scolaire.

En effet, des vues nettes et précises sur la fin ou le rôle de l'Ecole primaire sont indispensables à tous ceux qui, de près ou de loin, ont quelque rapport avec cette institution. Le choix et la formation des maîtres, le programme et les manuels, les méthodes d'enseignement et de formation sont autant de moyens d'atteindre les fins de l'école. Or, il est évident que tous ces moyens et bien d'autres ne seront adéquats que s'ils sont organisés et employés par des personnes qui possèdent des idées bien claires sur la fin à laquelle ils doivent être orientés.

Nous essayerons donc, après bien d'autres, de préciser le rôle de l'Ecole primaire. Pour ne pas entrer dans des considérations qui nous obligeraient à déborder les cadres d'un court article, nous nous limiterons à l'Ecole primaire élémentaire.

A part quelques extrémistes en mal d'originalité, tous s'accordent à reconnaître à l'Ecole primaire élémentaire une double fin: l'instruction et la formation de l'enfant. Sans doute, il existe de nombreuses divergences de vues quant à l'importance relative de ces deux fins, mais, sauf de rares exceptions, ces divergences sont peu considérables et sans conséquences dans la pratique. Nous acceptons donc cette double fonction de l'Ecole primaire élémentaire, et, pour ne pas nous battre contre des moulins à vent, nous nous dispenserons de démontrer la nécessité de l'une et de l'autre pour nous contenter de préciser en quelques lignes quelle instruction et quelle éducation l'Ecole élémentaire doit donner.

L'Ecole primaire élémentaire s'adresse à des enfants de six à treize ans environ. Elle devra donc n'enseigner que ce qui est à la portée des enfants de cet âge. Tout ce qui les dépasse doit être impitoyablement renvoyé à plus tard. Cette règle vaut d'ailleurs non seulement pour le cours lui-même

mais pour chacune des années du cours. En attendant de pouvoir opérer une discrimination certaine entre ce que des enfants de six à treize ans peuvent comprendre et ce qu'ils ne peuvent pas comprendre, utilisons le mieux possible les jugements plus ou moins fondés de l'expérience. Plus nous nous inspirerons de ce principe, moins il y aura d'échecs et les enfants pousseront plus avant leurs études.

Une seconde caractéristique de l'Ecole primaire élémentaire, c'est qu'elle reçoit tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine et quelle que soit leur orientation future. Si l'instruction donnée à l'Ecole élémentaire doit être élémentaire parce qu'elle s'adresse à des enfants, elle doit être générale parce qu'elle s'adresse à tous les enfants. Les besoins communs à tous, à ceux qui quitteront l'école à la fin du cours élémentaire comme à ceux qui continueront ailleurs seront, compte tenu des exigences imposées par des circonstances de temps et de lieu, le critère qui devra déterminer l'étendue du programme d'instruction. Tout le reste, ce qui est besoin de spécialistes ou d'hommes cultivés, doit être reporté à plus tard.

Ces besoins fondamentaux sont assez faciles à énumérer. Au premier rang, dans une école catholique, viennent les grandes vérités de la religion et les lois de la morale. Puis, les règles de l'hygiène; la langue maternelle, parlée d'abord, puis lue et écrite; l'arithmétique élémentaire et quelques notions d'histoire et de géographie. Il nous est malheureusement impossible, faute d'espace, de préciser et de justifier la place qui doit être faite à chacune de ces matières. Disons simplement qu'elle doit correspondre au besoin que tout enfant doit avoir de chacune d'elles.

Est-ce à dire que toutes les autres matières doivent être bannies de l'Ecole élémentaire? Pas nécessairement. Mais, comme elles ne répondent pas à des besoins universels, elles ne devraient pas être imposées à tous indictinctement. Ou bien ces matières sont des éléments d'une culture supérieure et alors elles doivent être laissées à ceux qui peuvent aspirer à un certain niveau de culture, ou bien elles sont des éléments de spécialisation et elles doivent être réservées aux futurs spécialistes.

En parlant de l'instruction d'abord, nous n'avons fait qu'imiter, sans y penser, tous les auteurs. Il est en effet curieux de constater que tous traitent de l'instruction avant de passer à l'éducation. Cela vient probablement de ce que celle-là est une fonction exclusive à l'école et qu'elle est nécessaire à l'éducation sous tous ses aspects. Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas voulu insinuer par là que l'instruction doit passer avant l'éducation. Celle-ci doit jouir, à notre avis, de la primauté que lui confère l'importance de son rôle dans le succès de la vie temporelle et dans l'obtention du salut éternel.

L'Ecole élémentaire doit donc former l'enfant. Parce qu'elle s'adresse à tous, elle doit viser à donner une formation générale; parce qu'elle s'adresse à des enfants, elle doit viser à donner une formation élémentaire.

Cette formation sera générale si elle tend à éduquer tout l'homme. L'individu: son corps, son intelligence, sa volonté; l'être social: le père de famille, le membre d'un état, d'une nationalité, de la société; enfin, l'être religieux, le chrétein. Elle sera élémentaire, en ce sens qu'un enfant de douze ou treize ans ne peut recevoir une formation achevée dans l'un ou l'autre de ces domaines. Il s'agit tout au plus d'une initiation que la vie ou des études plus poussées viendront parfaire. Cependant, dès l'Ecole élémentaire, l'enfant doit apprendre qu'il a en lui plus d'une vie et qu'il doit les développer toutes s'il ne veut pas demeurer un homme incomplet.

Ce ne sont pas là des idées neuves mais bien des vérités élémentaires éternellement vraies. Il est bon de se les rappeler, surtout lorsque l'on veut faire une mise au point, une réadaptation des moyens dont l'Ecole primaire dispose pour poursuivre son but.

Le rôle de l'Ecole primaire est d'une importance qu'on ne peut exagérer. Elle seule s'adresse à tous les enfants, et cela, à une période des plus précieuses de leur vie. Ceux pour qui elle est la seule école lui demandent une préparation adéquate à la vie, et, toutes les autres écoles, secondaires ou spéciales, ont les yeux tournés vers elle. Elle est la pierre angulaire de toute la structure éducationelle d'un pays, ses assises fondamentales. On ne peut l'entourer de trop de soins ni la confier à des hommes de trop de valeur.

UN ATELIER DE TRAVAUX MANUELS

UN ATELIER DE DESSIN

UNE SALLE D'ART CULINAIRE

UNE LEÇON DE CULTURE PHYSIQUE

La Famille et l'Ecole

Joseph DANSEREAU

Un même objet rapproche la famille et l'école: l'enfant; une même fin requiert leur action: son développement.

La famille, à qui l'enfant appartient, est en premier lieu responsable de l'élever. Elle délègue à l'école une partie de ses droits. Certes l'Eglise, de par sa mission surnaturelle et pour le bien des âmes, et l'Etat, en vue du bien général, peuvent et doivent s'intéresser à l'enfant, chrétien et futur citoyen, intervenir en sa faveur et participer à l'organisation de l'école; mais la saine sociologie reconnaît la primauté naturelle qui dans l'éducation revient à la famille.

C'est à la lumière de ces faits et de ces principes qu'il importe de considérer les relations qui doivent normalement s'établir entre la famille et l'école.

La famille, une fois l'enfant inscrit à l'école, n'abandonne pas l'oeuvre de l'éducation, ne s'en désintéresse pas. Elle a trouvé de l'aide, mais une aide qui ne supprime pas son rôle propre, qui vient le compléter.

L'école ne saurait se croire indépendante de la famille. L'enfant ne lui est pas donné mais confié. Les exigences de la vie contemporaine, par suite du progrès matériel et de l'évolution sociale, font que l'école est devenue nécessaire, indispensable: on compterait en effet si peu de parents qui auraient le temps et la capacité de départir à leurs enfants la formation intégrale. Collaboratrice irremplaçable, l'école n'en demeure pas moins une succursale, un élargissement de la famille, même si, en des cas d'exception malheureusement trop nombreux, elle est appelée, parfois, avec d'autres institutions, à tenir lieu de la famille, à neutraliser même son atmosphère défavorable ou à y soustraire les enfants.

L'action de la famille et de l'école n'admet pas de divergences: on imagine les malaises, les conflits qui en résulteraient; on imagine surtout le trouble, le doute, l'insécurité qui bouleverseraient l'enfant, champ de bataille de deux autorités; l'anarchie, l'indifférence ou le mépris qui s'introduiraient en lui; en un mot l'éducation écartelée, tragique qui rendrait impossible l'évolution calme, toute d'une venue, grâce à quoi il passe progressivement de l'enfance à l'âge adulte.

Une action simplement parallèle de la famille et de l'école entraînerait des inconvénients. La famille a besoin de savoir ce que donne l'école et comment elle le donne, ce qu'elle exige et pourquoi elle l'exige. Cette dernière encourrait bien des risques, si elle ignorait la mentalité que la famille,

au milieu des mille et une circonstances particulières où se déroule la vie de ses membres, crée à l'enfant devenu écolier.

Une action concertée s'impose donc. Les parents s'appliqueront à connaître les prérogatives et les demandes de l'école, à les endosser. Ils en inspireront le respect à l'écolier, lui faciliteront sa tâche, lui ménageront les conditions familiales qui permettent à l'influence scolaire de le pénétrer, d'éveiller et d'épanouir toutes ses facultés. Les maîtres situeront l'enfant dans son milieu familial. Si ce milieu est défavorable, ils s'efforceront, en toute charité, patience et délicatesse, de supputer, de faire entrer en ligne de compte et de prévenir, si possible, les répercussions de l'hérédité, de la pauvreté, de la maladie, des travers et des vices.

L'enfant n'existe pas pour la famille, encore moins pour l'école. C'est la famille et l'école qui existent pour lui, tenues de s'entendre, de se consulter, de coordonner leurs efforts afin de l'élever. Elles ont l'incomparable honneur de préparer en lui l'avenir; mais lui, il est l'avenir et, pour lui, elles s'imposent tous les sacrifices, même ceux dont dépendent l'entente et la collaboration qui doivent marquer leurs relations dans l'accomplissement d'une oeuvre commune.

C'est donc une unanimité d'amour, de dévouement et de directives qui assure l'éducation, surtout au moment où l'enfant, cire vierge selon la vieille image, reçoit, absorbe et conserve sans être encore en mesure de faire la part des choses.

Il convient de rappeler, en cette année de son Centenaire, que la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a toujours visé, dans le respect de la famille, au meilleur rendement de ses écoles.

On pourrait citer à foison les mesures qui furent le point de départ de progrès précieux: conditions de plus en plus exigeantes pour l'engagement et les promotions de son personnel enseignant; ouverture de cours de perfectionnement pour ce même personnel; classement rationnel des élèves; remplacement des méthodes désuètes par des méthodes nouvelles, fruits de la psychologie et de l'expérience; uniformisation et choix des manuels; établissement des cours de travaux manuels et d'enseignement ménager, théorie et pratique; spécialisation de l'enseignement du dessin; ouverture des classes primaires supérieures; ouverture des classes auxiliaires pour les sous-doués; systématisation du contrôle des absences; campagnes auprès des parents et des élèves en faveur des cours complémentaire et supérieur afin d'augmenter de plus en plus la moyenne des années de scolarité; ententes avec les services municipaux et gouvernementaux en vue de mieux faire apprendre et pratiquer les choses relatives à l'hygiène et à la santé: organisation d'un service social qui s'occupe des élèves pauvres et de qui relève, entre autres choses, la distribution gratuite du lait; préparation de concours périodiques qui lui fournissent, à elle de même qu'au personnel enseignant, des

points de repère et motivent des ajustements utiles: construction, aménagement, entretien et amélioration des écoles, etc., etc.

C'est là le côté technique de l'action de la Commission: c'est l'acquittement de la tâche scolaire: c'est la poursuite du but spécifique de l'école.

Moins visible apparaît peut-être le souci de la Commission de maintenir entre les parents, d'une part, et les membres de son personnel, d'autre part, les relations nécessaires, facteurs plus difficilement saisissables de l'oeuvre de l'éducation à cause du tact et de la charitable discrétion qui doivent le plus souvenut en être les caractéristiques.

De nombreux textes prouveraient la reconnaissance par la Commission de la primauté familiale, sa volonté d'étendre et d'harmoniser les relations entre parents et éducateurs. Les procès-verbaux, qui contiennent ses décisions, attestent qu'elle ne s'est jamais départie de cette ligne de conduite. Les journaux publient régulièrement les comptes rendus de ses réunions.

Qu'il suffise de citer quelques documents. La Circulaire générale, compilation d'un certain nombre de règlements, de directives et d'explications concernant l'organisation pédagogique, disciplinaire et administrative des écoles primaires élémentaires, primaires complémentaires et primaires supérieures, est mise entre les mains de tous les membres du personnel enseignant, comme un vade-mecum, "un coutumier, toujours à la portée de la main, rapidement secourable, au milieu des mille et un problèmes de l'éducation des élèves et de l'administration des écoles."

Cette circulaire fut publiée intégralement dans le numéro de "L'école canadienne" du mois de janvier 1945.

L'une des pages préliminaires, page 201, incite les instituteurs et les institutrices à se rappeler que la famille est le point de départ de l'éducation:

> "L'élève fait déjà partie intégrante de la société familiale et de la société scolaire, et, sans être un citoyen proprement dit, participe à la vie de la société tout court, vie civique, vie nationale, voire vie professionnelle.
>
> "Il y a pour l'enfant, devenu écolier, une obligation de même nature, sinon aussi impérative, que celle qui lie à leurs occupations professionnelles, à leur devoir d'état, son père, sa mère, ses grands frères et ses grandes soeurs, et, en général, tous les adultes. Un parallèle de bon aloi le lui fera comprendre: pendant que ces adultes s'attachent à leur besogne, par goût ou par raison, et cherchent à la parfaire, le petit garçon et la petite fille s'initient, l'un à son *métier d'homme*, l'autre à son *métier de femme*, et le pratiquent dans les milieux où ils évoluent. C'est là leur contribution présente au bien de la société, leur façon de récompenser ceux qui les aiment, les soutiennent et les forment, le gage du plein rendement de leur vie d'adultes et de leur réussite professionnelle plus tard. C'est là leur devoir d'état."

L'article 7 — RELATIONS AVEC LES PARENTS — se lit ainsi, à la page 209:

> "Les parents qui jugent à propos de se rendre à l'école au sujet de leurs enfants doivent toujours s'adresser au directeur de l'école. Il les reçoit avec politesse et leur fournit tous les renseignements désirés. Il enquête au sujet des plaintes qu'ils formulent contre la discipline ou l'enseignement ou à l'endroit du personnel. Il met tout en oeuvre pour gagner leur confiance et travailler avec eux dans la plus étroite collaboration."

L'article 11, page 211, énumère les devoirs généraux des instituteurs et des institutrices; en voici le dernier paragraphe:

> "Il est essentiel pour l'institutrice et l'instituteur de connaître le tempérament, le caractère, les talents et, au besoin, les conditions familiales et sociales de chacun des enfants."

Le bulletin de l'élève, qui renseigne périodiquement la famille sur la vie scolaire des enfants, contient en page frontispice l'avis suivant:

> "Les parents se tiendront en relation avec l'école afin de collaborer plus efficacement à l'instruction et à l'éducation de leur enfant."

La Commission n'a pas tardé à découvrir le bien qui découlera de l'attention de plus en plus éveillée que la famille porte à l'école et qui se manifeste par la fondation de groupements paroissiaux ou régionaux de parents.

Des réunions conjointes de parents et d'instituteurs ont fait naître les meilleurs espoirs. La Commission entend procéder avec prudence: la précipitation peut toujours compromettre les mouvements les plus désirables ou les fausser.

Il faut souvent un effort de réflexion pour s'attacher à ce qui est fondamental: le brouhaha quotidien et les vaines apparences attirent si souvent l'attention. Il convient donc, en ce Centenaire, de s'arrêter au rôle primordial de la famille et de l'école, source de toute vie sociale, hiérarchisées par leurs fins propres, mais liées par une même vocation; fidèles à des traditions religieuses et nationales indiscutables (c'est-à-dire à l'essence de ces traditions non à des formes accidentelles et transitoires); tendues vers un progrès constant, mais bien compris.

UNE CLASSE DE CHIMIE

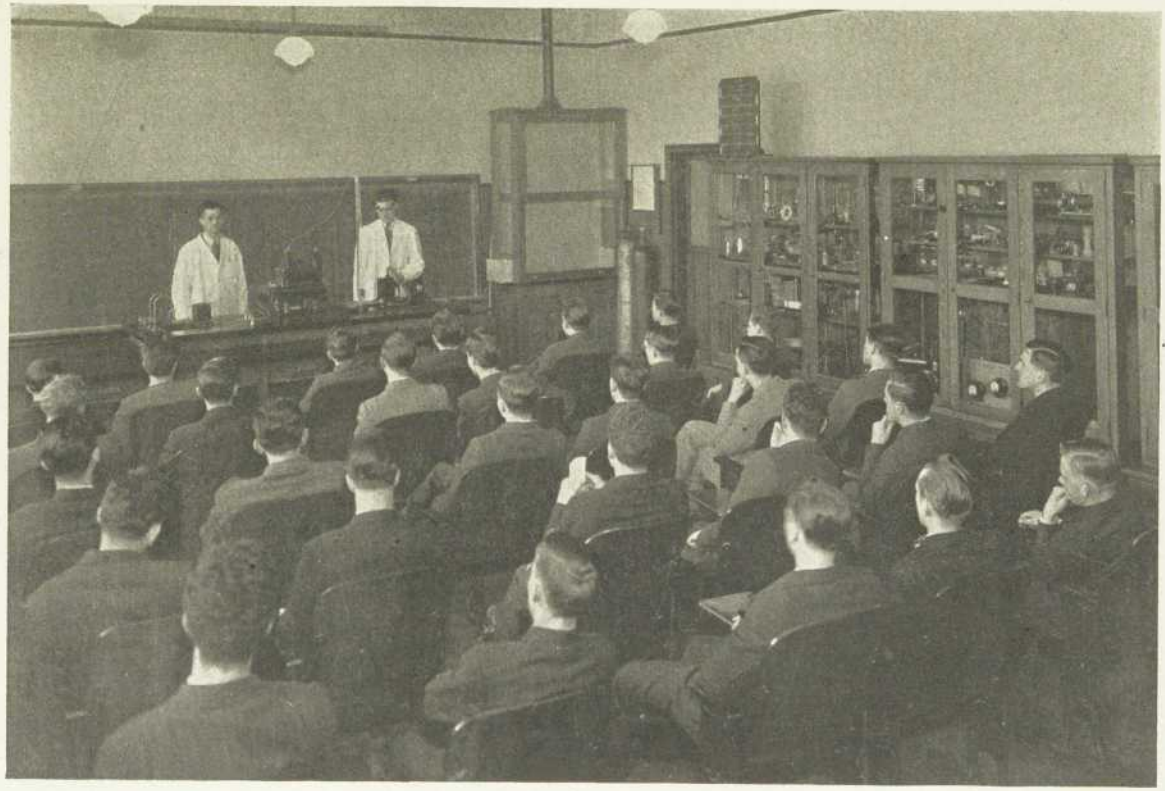

UNE CLASSE DE PHYSIQUE

Ce que l'Eglise apporte à l'Ecole

L'abbé Irénée LUSSIER

Ce que l'Eglise apporte à l'école? Exactement ce que les Maritain cherchaient en vain dans les écoles de France qui ne vivaient pas de l'esprit de l'Eglise; et, les Maritain le confessent, ces écoles les ont conduits tous deux "aux portes de la mort". C'est que, malgré l'excellence de leurs dons intellectuels, ils ne comprenaient pas la vie, et, de plus en plus bouleversés par ses énigmes, vivre leur devenait d'un poids insupportable.

Comme ils sont heureux les petits enfants de nos écoles! Dans la lumière de leur foi, ils se savent en route vers le ciel; ils connaissent le pourquoi de leur séjour sur terre. Tant il est vrai que la sagesse d'ici-bas, à elle seule, n'engendre souvent que ténèbres et désespoir, tandis que la sagesse d'En-Haut apporte l'espérance et la paix. Comment donc?

L'homme qui, en pratique, n'abdique pas sa condition d'être raisonnable mais s'arrête quelquefois pour "réfléchir dans son coeur", celui-là comprend qu'il faut, pour vivre dignement une vie d'être intelligent, une règle de conduite. Mais, à quelle règle se soumettre si aucune ne s'appuie sur l'absolu, si chacune, au contraire, a la caducité du temps et change au caprice des humains? L'esprit ne connaît de repos que dans la certitude de posséder le vrai. Quand, tiraillé de doutes sur les questions essentielles, il perd l'espoir d'en sortir, l'esprit se détruit lui-même; c'est la mort volontaire ou la folie. Et par ailleurs, à quoi bon vivre, si, au milieu de la matière qui m'environne, je n'ai sur elle d'autre supériorité que le malheur de savoir que je suis, comme elle, matière,sans plus! Pour aimer la vie, pour supporter ses misères, les miennes et celles de tous ceux qui m'entourent, il me faut quelque chose de plus qu'elle-même, quelque chose qui la dépasse, qui me grandisse à mes propres yeux, en remplissant mon présent par d'autres perspectives d'avenir que la hantise du terme certain de mes joies terrestres, si j'en ai.

Or, l'Eglise me met dans un courant de vie qui me transforme moi-même; elle m'apporte la joie même dans mes peines, parce qu'elle m'enseigne à faire de toutes mes actions, de toutes mes pensées, de tous mes sentiments, une semence d'éternité. Elle m'explique tout, le passé, le présent et l'avenir dans ma dépendance de Dieu même; elle me dit que tous mes efforts doivent tendre à retourner d'où je viens, mais enrichi des trésors impérissables accumulés durant mon pèlerinage sur terre. Je viens de Dieu; mes jours, dans tous leurs moindres détails, sont une prière à l'Eternel; avec la grâce divine, j'en dois faire du divin. Quant à mon prochain, il est quelque chose de moi-même, étant quelque chose du grand tout dont nous sommes les membres: le Corps mystique du Christ. Je dois l'aimer, ce prochain, comme moi-même.

Comment dès lors être indifférent à ses misères, puisqu'il est mon frère? Je me perds en le perdant, mais je me sauve en le sauvant.

C'est cette science de la vie qui lui donne toute sa valeur. Elle seule peut apporter la tranquilité à notre esprit. Du même coup, elle satisfait notre désir de grandeur et elle explique notre sentiment de petitesse. Grandeur avec et par Dieu, petitesse dans notre isolement.

L'Eglise donne aux éducateurs chrétiens la fierté d'une mission incomparable: celle de révéler l'homme à l'homme, c'est-à-dire de révéler à l'homme qu'il participe au divin. Et quand, avec l'âge, grandit chez les élèves le besoin de savoir, le besoin de comprendre, c'est au maître chrétien qu'appartiennent par excellence les réponses qui donnent à l'esprit les lumières qui font le salut personnel et qui remplissent le coeur d'une ferveur qui fait le salut du prochain.

Fondateur de l'avenir en donnant aux générations montantes le Christ qui est la Voie, la Vérité, la Vie, le maître chrétien qui veut être fidèle à sa mission,sincère avec lui-même et loyal envers les jeunes qu'on lui confie, sent peser sur lui l'heureuse obligation d'être un modèle faisant éloquemment preuve de la vérité de ce qu'il affirme. Il est de l'essence même de la profession de maître chrétien de tendre à la perfection de vie, à la réalisation parfaite de la personnalité dans la sainteté. La suréminence d'une telle tâche, la profonde dignité d'une telle profession, c'est à l'Eglise qu'on les doit.

Le maître veut-il savoir comment aimer ceux dont il a la charge? Qu'il regarde le grand Maître! Qui a plus aimé les petits enfants que Notre-Seigneur lui-même? Qui a su mieux les attirer, s'en faire plus aimer? Apprenons de lui à être bons. Ecoutons-le quand il nous les propose comme modèles de sagesse, c'est-à-dire quand il nous exhorte à devenir, par volonté personnelle, ce qu'ils sont par bonté naturelle et par ignorance du mal. Et surtout, surtout, que les menaces par lesquelles il protège leur vertu nous rappellent constamment le respect que nous devons à leur candeur, à leur pureté, à leur innocence!

Que la vie de l'Eglise mette l'école catholique à un rang tout à fait exceptionnel dans le monde de l'éducation, certains faits le prouvent bien dans des pays où le sectarisme oppose farouchement l'école laïque et l'école religieuse. Il est courant, en France, de trouver dans les écoles catholiques les fils de ceux-là même qui adhèrent à une politique antireligieuse. Illogisme qui est un témoignage.

La philosophie qui lui donne sa physionomie propre rend-elle l'école catholique exempte de tout reproche? Qui oserait le prétendre? Mais il est de sagesse élémentaire de ne pas vouloir sacrifier l'essentiel pour améliorer le secondaire; l'un n'est pas nécessaire à l'autre. D'ailleurs, il est du devoir des maîtres catholiques de mettre leur école au premier rang à quelque point de vue que ce soit.

Il faut savoir distinguer principes et applications, distinguer surtout doctrine et techniques. Les techniques, en elles-mêmes, n'ont pas de religion; la plupart du temps, elles ne se rattachent par aucun lien essentiel à la doctrine qui en propose l'emploi. L'école catholique se doit d'être prudente avant de préconiser des réformes, mais elle se doit aussi d'être aux aguets de ce qu'il y a de meilleur pour le faire sien. Elle n'a pas à transformer sa doctrine pour devenir moderne; son devoir est de manifester sa vitalité en insufflant son esprit au bon qu'elle trouve ailleurs. Le bien, d'où qu'il vienne, est toujours le bien.

Notre école tient donc à la pensée de l'Eglise comme à sa vie propre. Annexe de la maison de Dieu, elle en est devenue partie tellement intégrante que l'une ne peut plus exister sans l'autre. Le pape Pie XI, en 1937, l'a dit avec éloquence: "Si nous avions à choisir entre une église et une bonne école paroissiale, nous nous trouverions fort embarrassés. Sans doute, on devrait dire: d'abord l'église; mais il y a d'autres considérations qui feraient préférer l'école parce que c'est l'école qui enseigne le chemin de l'église, c'est l'école qui enseigne ce que c'est que l'Eglise".

Nous nous rendons donc des services vitaux. L'Eglise ne peut se passer de l'école. L'école, qui veut être source de vraie lumière et inspiratrice d'un idéal qui satisfasse à nos aspirations les plus hautes, ne peut se passer de l'Eglise. Chez nous jusqu'à ces jours, grâce à Dieu, l'Eglise et l'école ont été présentes l'une à l'autre: présentes par la pensée,présentes par la collaboration des personnes. Du haut en bas de notre organisation scolaire, l'Eglise règne parce que l'on demande sa lumière et sa vie. La société que nous formons ainsi, hommes d'église et hommes d'école, n'a pas beaucoup, chez nous, à lutter contre des ennemis voisins qui en voudraient à l'aspect religieux de nos maisons. L'absence du danger immédiat nous force moins qu'ailleurs à nous serrer les coudes; l'ennemi nous ferait sentir la nécessité de notre mutuel concours. Prenons garde que ce bienfait d'une paix relative ne nous amène à dépenser notre énergie à nous chercher noise, comme si nous nous embarrassions les uns les autres. Que personne ne sème la zizanie! Ne sommes-nous pas tous des hommes de bien? Et puisque, pour rester ce que nous voulons être, nous ne pouvons pas nous passer les uns des autres, prenons garde de miner notre propre maison en contribuant le moindrement à l'ébranlement de la maison du voisin. Aimons-nous. Aidons-nous. Des éducateurs sincères ne travaillent ni pour le passé ni pour le présent, ils travaillent pour l'avenir, et l'avenir, ce n'est pas nous, ce sont ceux qui attendent tout de nous. Pour eux, à la tâche, pas pour nous! C'est le meilleur moyen d'arriver tous, sûrement, au présent éternel pour lequel l'Eglise fait travailler l'école.

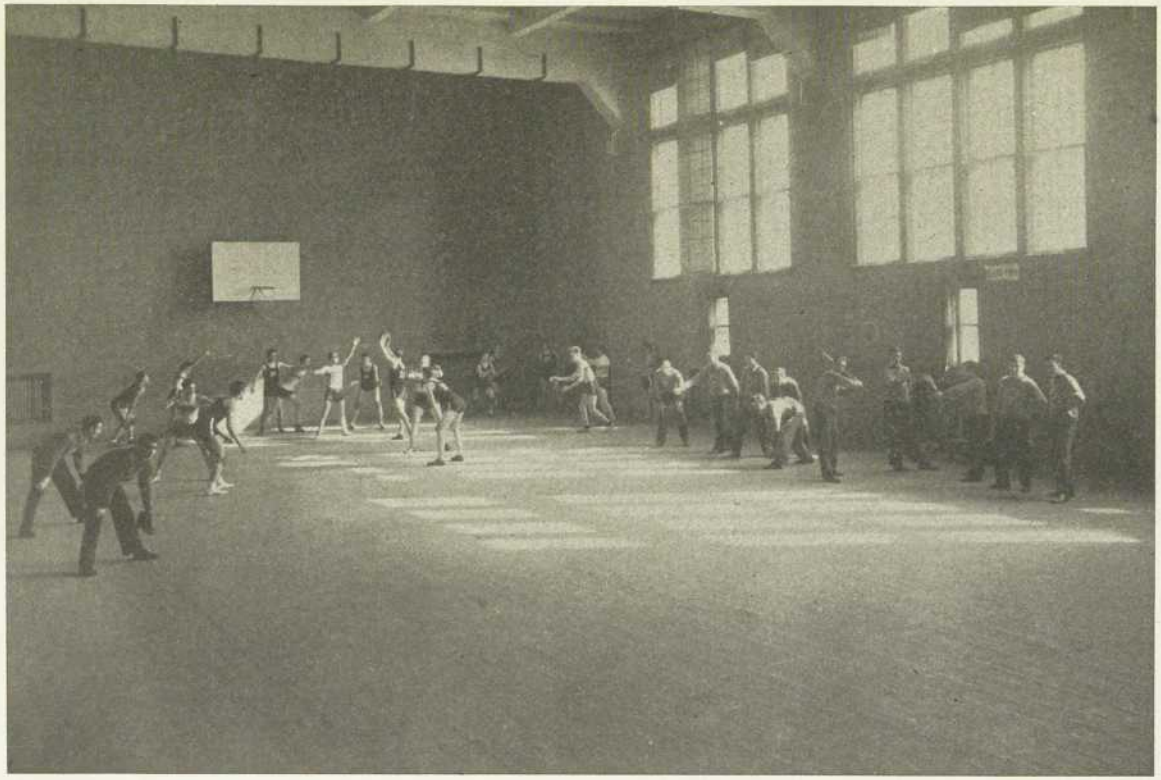

UN GYMNASE

UNE CAFÉTÉRIA

L'Ecole et la Cité

Jean-Marie MORIN

Si les parents ont des devoirs envers l'Ecole, la Cité a aussi ses devoirs envers elle, devoirs de portée plus générale et dont dépend, sinon l'existence même de l'Ecole, du moins son efficacité. L'Ecole ne peut être considérée comme un des services de la Cité, à côté des services d'hygiène, de protection, de voirie, etc.; sa fin transcende la fin de ces divers services. L'Ecole lui est subordonnée en autant que la Cité agit à titre d'intermédiaire entre elle et les parents.

La société civile doit permettre à l'Ecole, par tous les moyens possibles, de lui former de bons citoyens. Ces moyens sont d'ordre moral et matériel. Pour accomplir sa mission, l'Ecole a besoin d'abord, pour elle, de considération; pour les enfants qui lui sont confiés, de protection et d'un *climat* social qui ne contredise pas l'enseignement qu'elle dispense. Matériellement, l'Ecole est à la merci de la Cité; c'est celle-ci qui peut seule lui procurer ce dont elle a besoin sous ce rapport.

Qu'est-ce que, du point de vue matériel, l'Ecole est en droit d'attendre de la société civile? Avant tout, un local, un immeuble conforme aux exigences de l'éducation. L'école, parce que destinée à abriter des êtres en état de croissance et qui ne pourront s'épanouir que s'ils sont protégés avec soin, doit être salubre. A la salubrité, il faut ajouter la sécurité et un certain bien-être sans lequel l'esprit ne peut se donner entièrement à l'effort qui lui est demandé. Eclairage, acoustique, aération, température, meubles et matériel scolaire appropriés sont des conditions matérielles qui contribuent au succès de l'enseignement. L'esthétique non plus ne doit pas être négligée. L'école est le second foyer de l'enfant. Il ne faut pas que ce foyer soit rébarbatif. Autrement, l'enfant s'y sentira comme en prison, et un écolier triste est ordinairement un triste écolier. C'est pourquoi une école sans salle de récréation et sans cour compromet non seulement la santé mais l'avancement intellectuel de l'enfant. Donc, premier devoir pour la Cité, construire de belles et confortables écoles, adaptées aux besoins de l'enseignement.

L'école, c'est le cadre, l'élément passif. Il reste à lui donner une âme: un personnel compétent. Trop souvent, il arrive que l'autorité civile, imbue du libéralisme économique dont la loi est celle de l'offre et de la demande, ait pour unique préoccupation de recruter des maîtres au prix le plus bas. Les différends survenus un peu partout dans la province, depuis quelques années, ont mis en lumière cette attitude à courte vue. Aux demandes justes et raisonnables des instituteurs on objectait la pénurie d'argent, le taux déjà élevé de la taxe scolaire, quand on ne contestait pas le bien-fondé de leurs

réclamations. Pendant un certain temps, alors que les emplois se faisaient rares et que les candidats à l'enseignement étaient nombreux, l'instituteur devait accepter sans mot dire ce qu'on lui offrait ou renoncer à la carrière. A notre connaissance, l'autorité civile, malheureusement, ne s'est pas toujours souciée des moyens à prendre pour aider les commissions scolaires à attirer et garder les meilleurs sujets, afin d'élever le niveau du personnel enseignant. Il n'est donc pas étonnant que plus de quarante pour cent des diplômés de nos écoles normales ne soient pas dans l'enseignement.

Le devoir de la Cité envers l'instituteur ne s'arrête pas à lui donner un traitement équitable. La Cité n'a pas eu jusqu'ici, pour l'Ecole et ses maîtres, la considération qu'ils méritent. Parce que pendant longtemps l'école avait été l'affaire exclusive des clercs. D'autre part, les instituteurs étant obligés de par leurs fonctions de s'abstenir de la plupart des activités civiques, on prit l'habitude de leur prêter peu d'attention. Cette attitude de la Cité vis-à-vis des instituteurs leur a fait perdre beaucoup de prestige. Par voie de conséquence elle a créé chez l'écolier un complexe où la confiance et le respect sont singulièrement atténués. Une plus grande considération pour le maître renforcerait son autorité et simplifierait sa tâche.

* * *

L'Ecole ne peut accomplir de miracles. Faire progresser en sagesse et en savoir les enfants qu'elle reçoit n'est une chose réalisable qu'avec la collaboration de la Cité. Si l'enfant arrive à l'école l'esprit troublé par ce qu'il a vu ou entendu, le corps affaibli par un manque d'air pur, d'exercice ou d'alimentation, le dévouement du maître aura peu de succès.

Un enfant n'apprend pas que sur les bancs de l'école. Tout lui est leçon, enseignement: ce qu'il voit et entend, à la maison, dans la rue, dans les parcs, partout où il vit. En plus des notions précises qu'il inculque, le maître monétise en quelque sorte l'ensemble des connaissances de l'enfant pour lui former l'esprit. Mais cet ensemble, s'il compte des éléments de destruction, compromettra toute l'oeuvre. Contredits ou ridiculisés à la maison ou sur la place publique, les préceptes moraux enseignés à l'école resteront lettre morte. D'une société où la pudeur n'existe pas, où l'honnêteté est bafouée, où le mal s'étale sous toutes ses formes, l'enfant apporte à l'école un flot d'images, de sensations, de préjugés, qui constituent un lourd passif. La formation et même l'instruction en souffrent, car un enfant distrait, qui sourit déjà aux vices, trouvera fastidieux devoirs et leçons. Là où il y a deux morales, celle de l'école et l'autre, rien n'est moins sûr que ce soit la première qui prévale.

La société n'a pas tout fait pour ses fils quand elle crée et soutient des écoles. Il lui faut encore collaborer avec elles à l'oeuvre de l'éducation en interdisant dans son sein tout ce qui peut ternir l'âme et le coeur de l'enfance: journaux, revues, affiches, panneaux-réclames, spectacles, etc. Comme

elle adopte des règlements pour protéger la vie des citoyens, il lui appartient d'en adopter pour sauvegarder l'innocence de ses plus jeunes citoyens, afin qu'ils arrivent à l'école dans les disposition voulues.

L'âme pure, mais aussi le corps sain. L'enfant qui n'est pas en santé est incapable de fournir l'effort pour apprendre, raisonner, juger. Celui qui, le ventre creux, n'a pour refuge, hors de son taudis, que la rue avec ses miasmes ou une cour exiguë où s'amoncellent les détritus, ne peut avoir la volonté ni la puissance d'attention nécessaires pour suivre les explications du maître, imposer à sa mémoire un travail ardu. Saint Thomas déclare qu'un certain bien-être s'impose pour parvenir à la sainteté, parce que la sainteté demande à l'homme, être libre, un vouloir soutenu par ses forces physiques. Le savoir et la sagesse ont la même exigence. L'homme déchu est faible et ne peut s'élever que par les puissances réunies de son âme et de son corps.

A certaines périodes, la société ne donne pas au père de famille la possibilité de gagner honorablement sa vie et celle de ses enfants. Et même quand il travaille, le prolétaire, père d'une famille nombreuse, habite forcément un quartier industriel et populeux, où la nature est absente et le ciel réduit à une étroite percée entre les toits. Si la Cité ne ménage pas à ces pauvres enfants des coins de verdure à l'air moins vicié, des terrains de jeux pour qu'ils puissent prendre librement leurs ébats plutôt que de patauger dans le ruisseau, leur santé s'étiole, leurs muscles s'atrophient. De tels enfants sont de misérables écoliers.

* * *

La Cité demande à l'Ecole science et dévouement. En retour, l'Ecole a besoin que son oeuvre ne soit pas entravée au départ ou paralysée ensuite par l'école de la vie à laquelle sont soumis jeunes et vieux.

Le maître est un semeur qui ne ménage ni son temps ni ses sueurs, mais la récolte dépendra du sol où tombera la semence: s'il est bien meuble et riche, les fruits seront merveilleux; si la mauvaise herbe envahit déjà des sillons piétinés, peu de grains parviendront à maturité.

Une Cité propre, matériellement et moralement, pour des êtres sains; une Ecole accueillante et salubre, dont le personnel est content de son sort parce qu'il est payé avec équité et respecté des citoyens et des autorités, voilà qui assurera l'avenir des générations montantes et fera la Cité florissante.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

1846-1946

379.7144
C333ec4

100e anniversaire.

123484

BNQ
000 367 726